MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-huitième séance – Mercredi 20 avril 2011, à 20 h 30

Présidence de Mme Frédérique Perler-Isaaz, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *Mme Sandrine Salerno,* maire, *MM. Manuel Tornare* et *Patrice Mugny,* conseillers administratifs, *MM. Gary Bennaim, Georges Breguet, Roland Crot, Gérard Deshusses, Endri Gega, Mmes Sandra Golay, Florence Kraft-Babel, Sophie Kuster, MM. Christian Lopez Quirland, Thierry Piguet* et *Mme Nicole Valiquer Grecuccio.*

Assistent à la séance: *M. Pierre Maudet,* vice-président, et *M. Rémy Pagani,* conseiller administratif.

CONVOCATION

Par lettre du 8 avril 2011, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 19 avril et mercredi 20 avril 2011, à 17 h et 20 h 30.

(La présidence est momentanément assurée par Mme Alexandra Rys, vice-présidente.)

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Pétitions

La présidente. Nous avons reçu une pétition P-265: «Garantie d'accessibilité au et dans le quartier des Eaux-Vives». Elle est renvoyée à la commission des pétitions.

Mesdames et Messieurs, je sens que vous êtes tous impatients de passer aux quinze minutes de réponses du Conseil administratif; nous commençons par la réponse à la motion M-685…

4. Réponse du Conseil administratif à la motion du 25 juin 2007 de la commission sociale et de la jeunesse, acceptée par le Conseil municipal le 28 novembre 2007, intitulée: «Mesures d'accompagnement à apporter à la répartition entre l'Etat et la Ville de Genève des organismes subventionnés œuvrant dans le domaine de la santé et de l'action sociale, ainsi que leur financement – proposition PR-487» (M-685)[1].

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– d'étudier, en concertation avec l'Etat et l'Association des communes genevoises, la mise sur pied, dans un délai de six mois, d'un organe de coordination et de concertation entre l'Etat, la Ville et les associations concernées, organe qui serait garant du maintien d'une politique sociale cohérente et qui puisse notamment se charger du suivi de la loi instituant cette répartition et du traitement des nouvelles demandes de subventions;
– de lui fournir un bilan tripartite des effets de la loi deux ans après sa mise en application.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Dès l'entrée en vigueur, en janvier 2008, de la loi sur la répartition entre l'Etat et la Ville de Genève des subventions versées aux organismes œuvrant dans les domaines de la santé et de l'action sociale et sur leur financement, du 30 novembre 2006 (L 9902), le Conseil administratif (pour lui, le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports) a veillé, avec le Département de la solidarité et de l'emploi (DSE) et le Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES), à assurer un suivi quant aux différents aspects de cette loi.

La première journée de travail et de réflexion sur la nouvelle répartition des subventions aux organismes œuvrant dans les domaines de la santé et du social, coorganisée par le Canton de Genève, la Ville de Genève, le Regroupement d'associations privées (RAP) et la Fédération d'associations privées d'action sociale (FARGO), s'est déroulée le 8 septembre 2008, en présence du conseiller administratif Manuel Tornare et du conseiller d'Etat François Longchamp. Cette journée qui a réuni plus de 140 personnes représentant une soixantaine d'associations a permis d'aborder, grâce à des intervenant-e-s extérieur-e-s, puis en ateliers, plusieurs thèmes tels que le rôle des associations dans l'élaboration et

[1] «Mémorial 165e année»: Rapport, 2772.

la mise sur pied des politiques publiques, le réseau associatif, sa densité, sa complexité, sa visibilité et sa coordination, ainsi que le financement et le contrôle des autorités publiques.

La journée de travail a marqué une étape importante dans le processus de coordination de la Ville et du Canton avec les organismes subventionnés. Ce moment a mis en évidence la volonté de chaque partie présente d'améliorer la relation entre les organismes subventionnés et les collectivités publiques.

Six propositions ont été dégagées:

– créer des modalités de concertation et de coordination entre les pouvoirs publics et les organismes sans but lucratif;
– améliorer la connaissance du réseau des organismes sans but lucratif;
– reconnaître les compétences d'expertise des organismes sans but lucratif;
– développer les relations entre les pouvoirs publics et les organismes sans but lucratif dans le sens d'un partenariat;
– améliorer l'application de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005 (LIAF);
– renforcer les fédérations des organismes sans but lucratif existantes.

La journée du 8 septembre 2008 a été suivie par une séance de travail et de réflexion, le 29 octobre 2008, au cours de laquelle le conseiller administratif Manuel Tornare et le conseiller d'Etat François Longchamp ont annoncé la mise en place de deux mesures:

– l'organisation d'une journée de travail annuelle;
– la mise sur pied de groupes thématiques réunissant l'administration et les organismes sans but lucratif.

Le 12 décembre 2008, une réunion des représentants des organismes sans but lucratif et des services concernés des administrations cantonale et communale s'est tenue, afin d'envisager l'après 8 septembre 2008. Dans ce cadre, le principe d'un élargissement du dialogue à tous les organismes sans but lucratif actifs dans le domaine de la santé et du social a été validé. Un sous-groupe de travail a été constitué, chargé plus particulièrement de la problématique de la LIAF.

Ces journées de travail représentent une plateforme permettant:

– le dialogue quant aux relations entre les pouvoirs publics et les organismes sans but lucratif;
– la transmission d'informations quant aux politiques publiques et aux problèmes identifiés par les acteurs de terrain;
– le suivi du processus de subventionnement découlant de la LIAF.

Une nouvelle journée de travail et de réflexion devait se dérouler sur cette base en novembre 2010, mais elle a été reportée à février 2011, à l'initiative des organismes subventionnés, qui souhaitaient disposer de plus de temps pour la préparer. Le sujet qui sera abordé lors de cette journée est: «Utilité, efficience et coordination de l'action sociale». Les thèmes retenus reflètent les préoccupations des organisations, qui se concentrent sur la reconnaissance de leur rôle d'expertise, avec pour corollaire le souci d'être associées aux décisions en amont, la préoccupation d'être efficientes, ainsi que celle de la coordination des actions. En effet, pour les organisations, l'intérêt spécifique envers le processus de répartition qui découle de la L 9902 s'est estompé au profit de thématiques plus larges liées aux relations entre collectivités publiques et organisations subventionnées.

Les services concernés, pour la Ville le Service social (SSVG), rencontrent environ toutes les six semaines des représentants de la FARGO pour préparer et organiser les journées de travail. Il convient de préciser que le financement de ces journées est assuré par la Ville et le Canton, le SSVG prenant, de plus, en charge une large partie de la logistique.

Par ailleurs, sur le plan de la collaboration directe entre Canton et Ville, une coordination régulière, sous forme d'une séance commune deux fois par année, ainsi que des échanges ponctuels réguliers entre les services concernés des administrations respectives permettent désormais:

– un échange d'informations générales;
– une information réciproque concernant les organismes mentionnés dans la loi;
– le traitement concerté de problématiques spécifiques ainsi que des nouvelles demandes.

La dernière de ces rencontres a eu lieu en août 2010. Elle confirme la volonté du Canton de poursuivre une collaboration opérationnelle dans ce domaine tout en estimant que le dossier de la L 9902 est clos.

Pourtant, cette loi comporte un volet de nouvelle répartition d'une liste exhaustive d'institutions subventionnées (loi à impact unique), répartition qui peut être complétée ou modifiée dans certains cas. Elle comporte également un volet incluant des mécanismes de coordination à plus long terme, mais formulés de manière insuffisamment explicite. Pour ces raisons, afin d'ajuster la répartition entre la Ville et le Canton des organisations concernées par la L 9902 et de préciser tant les principes de répartition que les mécanismes de coordination, l'ouverture de discussions complémentaires avec le Canton pourrait être envisagée.

Si la création d'un organe permanent de coordination et de concertation entre le Canton, la Ville et les organismes concernés n'est pas exclue, on peut constater que les relations structurées et constructives entre les collectivités publiques

ainsi que les rencontres régulières avec les organismes subventionnés désormais mises en place permettent un suivi tant de la LIAF que de la L 9902 et favorisent une politique cohérente en matière sociale, avec une souplesse et une capacité de réaction qu'un organe spécifique ne permettrait peut-être pas.

En ce qui concerne les relations spécifiques entre la Ville et ses organismes subventionnés, on peut les considérer comme globalement bonnes. Il est vrai que la L 9902 a introduit une certaine rigidité, puisque le double subventionnement monétaire régulier n'est plus possible, mais des subventions ponctuelles ou en nature (locaux) restent possibles, et la Ville ne manque pas de faire usage de cette possibilité, de manière ciblée. Sur un plan plus large, la Ville cherche à tenir compte des leçons et des expériences issues de l'application de la LIAF afin de faire évoluer en douceur ses relations avec les institutions subventionnées, en misant sur une logique de partenariat et de concertation, tout en assurant la rigueur et la transparence indispensables pour une bonne gestion publique.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: *Jacques Moret*

Le conseiller administratif: *Manuel Tornare*

M. Alain de Kalbermatten (DC). J'aurais une question à poser au Conseil administratif, mais je vois qu'il est totalement absent. D'ailleurs, je crois deviner qu'il n'y a qu'un dixième des conseillers municipaux présents dans la salle. Je trouve cela dommageable pour le bon fonctionnement de notre institution, et je tenais à le dire… *(Remarques.)* Oui, car ce sont des réponses du Conseil administratif auxquelles, normalement, on peut répliquer! Je trouve regrettable qu'il y ait autant d'absents et j'espère que la présidence passera le mot, car il y a vraiment quelque chose qui ne fonctionne pas!

La présidente. Monsieur le conseiller municipal, les bureaux qui se succèdent sont confrontés régulièrement à cette question. Comme vous le savez certainement, le Conseil municipal peut délibérer valablement en l'absence du Conseil administratif. Et si quelqu'un a une question ou une remarque à faire, il peut compter sur le bureau pour la transmettre.

5. Réponse du Conseil administratif à la motion du 28 avril 2010 de MM. Georges Breguet, Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Christophe Buemi, Christian Lopez Quirland, Thierry Piguet, Roger Michel, Miltos Thomaides, Pierre Rumo, Jean-Charles Lathion, Pascal Rubeli, Mmes Anne Moratti Jung, Sandrine Burger, Corinne Goehner-Da Cruz, Silvia Machado, Annina Pfund, Véronique Paris, Nicole Valiquer Grecuccio, Andrienne Soutter, Isabelle Brunier, Maria Casares, Odette Saez, Alexandra Rys et Catherine Buchet-Harder, acceptée par le Conseil municipal le 8 juin 2010, intitulée: «Exposition sur la pauvreté «Si jamais»: pourquoi pas à Genève? Il n'est pas trop tard!» (M-918)[1].

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de prendre contact avec la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) afin de coordonner la venue de cette exposition à Genève;
– de financer l'ensemble de l'exposition à Genève avec la collaboration des partenaires privés et publics.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Afin de répondre à la demande formulée par le Conseil municipal, le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports a entrepris l'étude de la proposition de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS).

L'exposition conçue par la CSIAS répond au constat selon lequel le rôle joué actuellement par l'aide sociale au sein du système de sécurité sociale est mal connu auprès de larges couches de la population. «Si jamais – une exposition sur l'aide sociale en Suisse» communique des contenus ciblés et différenciés et explique les causes de la précarité et de la pauvreté. Son objectif est de renforcer ainsi la compréhension à l'égard des personnes qui ont besoin d'être soutenues par les pouvoirs publics.

Si l'exposition a été effectivement présentée dans une vingtaine de villes dont, en octobre 2010, Lausanne et Morges, il convient de relever que, à Genève, l'aide sociale est une compétence cantonale, le Département de la solidarité et de l'emploi ayant toutefois refusé d'organiser l'exposition.

[1] Développée, 53.

L'exposition n'étant pas disponible au-delà du printemps 2011, son accueil à Genève doit être envisagé au plus tard en mars 2011.

Une subvention est demandée par la CSIAS, pour la mise à disposition de l'exposition elle-même, d'un montant de 36 000 francs (trente-six mille francs suisses). Les frais de transport, montage et démontage, pour un montant d'environ 15 000 francs (quinze mille francs suisses), s'ajoutent à cette somme.

Afin de donner à cette action son plein retentissement, l'organisation en parallèle de diverses activités, telles que tables rondes, visites guidées, portes ouvertes, etc., est nécessaire, la communication correspondante devant être assurée. Ces aspects impliquent un budget approprié.

A ces sommes s'ajoutent les divers frais découlant directement de l'exposition, tels que le gardiennage et l'accueil, le nettoyage, les éventuelles réparations.

Afin de mener à bien cette action dans le délai prévu, il est nécessaire de disposer d'un partenaire à même de rechercher les partenariats privés et publics et d'élaborer le concept des animations. Le coût de cette prestation doit également être pris en compte.

La mise en place de l'exposition, sa mise en œuvre ainsi que celle des animations rendent nécessaire l'engagement de personnel supplémentaire, à titre temporaire.

Les dépenses totales en vue d'assumer les aspects détaillés ci-dessus sont estimées à 160 000 francs (cent soixante mille francs suisses). Compte tenu de cette somme, le Conseil administratif a renoncé à organiser l'exposition «Si jamais – une exposition sur l'aide sociale en Suisse».

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: *Jacques Moret*

Le conseiller administratif: *Manuel Tornare*

6. Réponse du Conseil administratif à la motion du 6 avril 2009 de Mmes Claudia Heberlein Simonett, Marie-Pierre Theubet, Sarah Klopmann, Isabelle Brunier, Alexandra Rys, Anne-Marie Gisler, Catherine Buchet-Harder, MM. Yves de Matteis et Christian Zaugg, acceptée par le Conseil municipal le 31 mai 2010, intitulée: «Pour une meilleure accessibilité des centres sportifs par les piétons» (M-861)[1].

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

(…)

– l'absence de trottoirs et de cheminements pédestres entre l'arrêt de bus «Vernets» et la piscine et patinoire des Vernets, ainsi qu'entre l'arrêt «Queue-d'Arve» et le centre sportif de la Queue-d'Arve sur le domaine privé de la Ville de Genève;

(…)

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à instaurer des cheminements piétons sécurisés et bien séparés des voies d'accès aux parkings automobiles entre les arrêts des transports publics et les centres sportifs de la Ville de Genève.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Ville de Genève gère six centres sportifs (le centre sportif des Evaux n'est pas inclus dans ce décompte, car il est géré de manière indépendante bien que la Ville participe à son financement), ainsi que trois stades. Chacun de ces équipements bénéficie d'une desserte par les transports en commun. La qualité de cette desserte est variable d'un lieu à l'autre, oscillant entre une à cinq lignes de transports en commun. Le cheminement des piétons depuis les arrêts des transports en commun jusqu'aux accès des périmètres des complexes sportifs s'effectue généralement sur le domaine public et dans de bonnes conditions, sur des espaces sécurisés (trottoirs, etc.). Seule la qualité des cheminements piétons menant au centre sportif des Evaux n'est pas totalement satisfaisante, mais une étude est en cours pour améliorer la desserte de cet équipement; ce centre n'est de toute manière pas situé sur le territoire de la Ville de Genève.

Cependant, les déplacements liés aux loisirs ayant tendance à croître de manière forte, l'amélioration de l'accessibilité des centres sportifs de la Ville de

[1] «Mémorial 167e année»: Développée, 6474.

Genève pour les modes doux sera intégrée au prochain plan directeur des chemins pour piétons (actuellement en cours de révision). Une étude est d'ores et déjà en cours pour le centre sportif du Bois-des-Frères, appartenant à la Ville de Genève. En effet, l'image directrice en cours d'élaboration envisage la construction d'un immeuble en lieu et place du parking de surface actuel d'une capacité de 190 places. Pour approfondir cette hypothèse, le Service d'urbanisme de la Ville de Genève, en collaboration avec le Service des sports, a engagé à la fin de septembre 2010 une étude destinée à évaluer l'offre existante pour la mobilité et le stationnement ainsi que pour les besoins d'accessibilité des usagers de ce centre sportif.

Une observation à une échelle plus fine révèle que l'accès des piétons jusqu'aux infrastructures sportives proprement dites, à travers les différents sites concernés, bénéficie également, la plupart du temps, de conditions de sécurité acceptables. Cependant, il apparaît que dans certains cas, minoritaires, les cheminements des piétons ne sont pas toujours clairement identifiés une fois que les usagers ont pénétré à l'intérieur des périmètres des centres sportifs. Ces quelques cas, caractérisés par une situation insatisfaisante en termes de cheminements piétons, feront l'objet d'une étude afin de déterminer les solutions techniques à mettre en place pour apporter des réponses à l'absence d'itinéraires piétons sécurisés de manière continue.

Concernant les centres sportifs de la Queue-d'Arve et des Vernets, qui sont explicitement mentionnés dans la motion M-861, les situations en termes d'accessibilité piétonne sont assez différentes et doivent être clairement distinguées:

– Dans le cas du centre sportif des Vernets, il est tout à fait possible pour un piéton d'atteindre l'entrée du bâtiment donnant accès à la patinoire ainsi qu'à la piscine depuis l'arrêt de bus le plus proche, en cheminant sur un trottoir ou sur un espace distinctement séparé des zones de circulation ou de stationnement des véhicules motorisés. Le centre sportif dispose en effet d'un accès réservé aux piétons, situé entre l'entrée du parking pour voitures et l'entrée du parking pour les deux-roues, donnant sur la rue Hans-Wilsdorf. Il faut toutefois remarquer que, depuis l'arrêt de bus le plus proche, cet itinéraire est plus long que celui que choisirait d'emprunter un piéton à travers le parking du centre sportif, sans bénéficier d'un espace de cheminement distinct.
– Le cas du centre sportif de la Queue-d'Arve est moins favorable, puisque depuis la rue François-Dussaud l'accès des piétons au bâtiment s'effectue entièrement à travers le parking et sa voie d'accès, sans qu'aucun cheminement spécifiquement dévolu aux piétons ne soit matérialisé.

Les situations spécifiques de ces deux lieux seront analysées dans l'étude d'amélioration des itinéraires piétons citée précédemment.

Il faut toutefois mentionner que ceux-ci sont accessibles aux piétons par le chemin situé au bord de l'Arve. Cette accessibilité aux modes doux dans leur ensemble sera d'ailleurs encore améliorée dans le futur par la réalisation de la voie verte d'agglomération, dont l'itinéraire devrait longer cette section du bord de l'Arve.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: *Jacques Moret*

Le conseiller administratif: *Rémy Pagani*

7. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 16 septembre 2009 de Mme Diana Duarte Rizzolio, intitulée: «Circulation à la Jonction: quelle sécurité pour les piétons pendant les travaux du TCOB» (QE-310)[1].

TEXTE DE LA QUESTION

Des associations de parents d'élèves et d'habitant-e-s du quartier de la Jonction ont interrogé plusieurs membres du Conseil administratif sur les problèmes occasionnés par le chantier du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB), sur les passants et enfants du quartier, notamment le trottoir côté chaussée montant vers la route de Chancy devenu trop étroit. Quelles mesures ont été prises?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il faut tout d'abord rappeler que l'Etat de Genève pilote l'ensemble des travaux liés à l'infrastructure des tramways et que la Ville de Genève accompagne ce chantier en réalisant des aménagements complémentaires.

L'information aux riverains est assurée par le délégué aux maîtres d'ouvrages (Gestech assistance), mandaté par l'Etat, qui organise, depuis le 3 décembre 2009, des séances de coordination tous les deux mois. Celles-ci regroupent les associations de parents d'élèves, la police municipale, les îlotiers, les patrouilleurs scolaires, le Service des écoles et institutions pour l'enfance, et permettent d'informer des différentes phases de chantier et de l'avancement des travaux, en vue d'assurer au mieux la sécurité des piétons. De plus, pour chaque étape de circulation, des flyers sont affichés dans les entrées des immeubles.

---

[1] «Mémorial 167e année»: Annoncée, 1669.

Concernant le trottoir côté chaussée montant vers la route de Chancy, suite aux remarques des habitants et à votre question, nous avons sollicité la Direction générale de la mobilité, le 4 septembre 2009. Celle-ci a exprimé un refus d'entrer en matière, par son courrier du 30 septembre 2009, selon copie jointe, en relevant que «le trottoir est de la même largeur que celui où se situait l'ancien arrêt; toutefois, l'impression de danger, en raison de la vitesse des véhicules, était moins ressentie du fait de la largeur plus importante de la présélection».

A ce jour, les étapes de circulation ont progressé et ce trottoir n'est plus soumis au danger de la circulation.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: *Jacques Moret*

Le conseiller administratif: *Rémy Pagani*

Annexe: copie de la lettre du 30 septembre 2009 de la Direction générale de la mobilité à M. Pagani, maire.

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département du territoire
Direction générale de la mobilité

DT - DGM
Rue du Stand 20
1204 Genève

Ville de Genève
M. Rémy Pagani, Maire
Rue de l'Hôtel-de-Ville 4
Case postale 3983
1211 Genève 3

N/réf. : T.Hostettler/vb/2009-01271

Genève, le 30 septembre 2009

Concerne : TCOB - Rue des Deux-Ponts

Monsieur le Maire,

Nous nous référons à l'échange de mail entre Mme Rizzolio, vous-même et M. Mégevand, concernant les arrêts provisoires de la rue des Deux-Ponts et dont le contenu a retenu toute notre attention.

L'étape actuelle du chantier est prévue pour durer jusqu'à la fin de l'année. Le déplacement de l'arrêt est prévu pour l'étape actuelle ainsi que la suivante soit environ jusqu'à mi 2010.

Pour la seconde étape, nous avons étudié la possibilité d'élargir la présélection de droite afin d'éloigner les véhicules du trottoir. Cette solution induit une modification complète des marquages, des phases de feux lumineux, pour les carrefours Deux-Ponts/Vélodrome et Deux-Ponts/Ernest-Ansermet, ainsi que la modification des plannings d'intervention

Cependant la nouvelle régulation qui serait mis en place au droit du carrefour rue des Deux-Ponts rue du Vélodrome n'est pas acceptable au regard de la capacité du carrefour à assurer ainsi que de fortes remontées de véhicules sur la rue du Vélodrome et du Boulevard Carl-Vogt.

Il est à relever que le trottoir est de la même largeur que celui où se situait l'ancien arrêt; toutefois, l'impression de danger, en raison de la vitesse des véhicules, était moins ressentie, du fait de la largeur plus importante de la présélection.

Regrettant de ne pouvoir accéder à votre requête, nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

Enrique Marti
Chef du service des enquêtes de circulation et chantiers

Copies à : M. Mégevand, Ville de Genève
M. Correnti, Bureau ZS
M. Leutwyler, DCTI

Pagani3 - 2009-01271.doc

8. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 3 novembre 2010 de M. Adrien Genecand, intitulée: «La Ville de Genève adopte le principe de l'investissement durable! Vraiment? A quel prix?» (QE-340)[1].

TEXTE DE LA QUESTION

Pour faire suite à cette nouvelle politique d'investissement, ainsi qu'aux affiches qui lui sont dédiées et qui foisonnent maintenant dans les rues de notre ville, et à ma question orale du 12 octobre 2010, à laquelle la réponse fut un résumé du communiqué de presse de la Ville de Genève, qui n'apportait aucun élément de réponse, je me vois dans l'obligation de formuler à nouveau cette question par écrit.

Je souhaiterais obtenir des réponses aux interrogations suivantes:

– auparavant, la Ville investissait-elle dans ce type d'activité (cf. le libellé des affiches: «Ma Ville cesse…»)?
– la Ville ne le fait-elle plus via aucune de ses entités (CAP, fondations dont elle est actionnaire, etc.)?
– le mandat confié pour la gestion de ces fonds a-t-il bien fait l'objet d'un appel d'offres (quelles sociétés ont été approchées)?
– les sociétés (actions, obligations, etc.) dans lesquelles la Ville investit dorénavant peuvent-elles également être garantes de cette campagne?
– quel est le montant de cette campagne d'affichage?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Dans son discours de législature 2007-2011, le Conseil administratif a marqué sa volonté d'appliquer les préceptes du développement durable dans toutes ses composantes. L'une d'elle recouvre la politique de placement des Fonds spéciaux qui est adoptée par la Ville de Genève. Rappelons que ce sont plus de 33 millions de francs qui constituent cette fortune.

Une analyse ciblée des positions du portefeuille des Fonds spéciaux a montré que la part d'investissement considérée comme durable ne représentait que 3,27%.

---

[1] Annoncée, 3141.

Fort de ce constat, le Conseil administratif a décidé d'adopter une charte de l'investissement socialement responsable visant à encadrer la stratégie de placement de la Ville. Elle exclut tout investissement dans le nucléaire, la vente d'armes ou la pornographie.

Concrètement, cela signifie que le seul critère du rendement financier maximal n'est pas suffisant. Il y a lieu d'intégrer, et même de privilégier, les critères de placement d'ordre environnemental, social et de gouvernance en adoptant une démarche progressive afin de ne pas léser les intérêts financiers de la Ville.

Ce sont là les nouvelles consignes qui sont données au comité de placement en charge d'assurer la gestion des Fonds spéciaux. Ce comité est composé de représentant-e-s du département des finances et du logement, du département de la culture et du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports.

Dans un souci de cohérence, le Conseil administratif a donné l'impulsion pour qu'une démarche similaire soit adoptée dans les entités où la Ville est représentée. A ce titre, citons la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels (CAP) qui a lancé la réflexion pour ses propres placements et s'engage à rédiger une charte formalisant une approche d'investissement socialement responsable.

Enfin, par sa campagne d'affichage, le Conseil administratif a voulu marquer et communiquer la nouvelle orientation qu'il a donnée à sa politique d'investissement. Les frais de conception et d'impression des affiches se sont élevés à 9500 francs et représentent l'entier des coûts. En effet, la campagne a été réalisée sur les quotas d'affichage gratuit prévus dans la convention d'affichage.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: La maire:
Jacques Moret *Sandrine Salerno*

9. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 13 octobre 2010, sur la pétition intitulée: «Pour la nomination d'une rue ou d'une place «Georges-Saint-Paul» (P-240)[1].

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-240 au Conseil administratif avec la recommandation d'étudier l'opportunité et la pertinence de donner à une rue de Genève le nom de Georges-Saint-Paul, conformément au dossier qui a été transmis par M. Pascal Gondrand et, le cas échéant, de transmettre cette demande à la Commission cantonale de nomenclature.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif a étudié la pertinence de donner à une nouvelle voie d'accès ou place créée à Genève le nom de Georges-Saint-Paul, en hommage au médecin général français qui a développé et promu dans les années 1920-1930 le concept de zones sanitaires et de sécurité nommées «lieux de Genève».

A cet égard, le Conseil n'est pas favorable à cette proposition de toponyme.

En effet, le nombre de rues nouvellement créés sur le territoire de la Ville de Genève étant très restreint, le Conseil a fait le choix de privilégier désormais les patronymes de figures féminines, afin de leur rendre l'hommage auquel elles ont droit.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: *Jacques Moret*

La maire: *Sandrine Salerno*

[1] Rapport, 2725.

10. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 24 novembre 2010 de M. Marc Dalphin, intitulée: «Les seules activités vitalisantes de la plaine de Plainpalais» (QE-343)[1].

TEXTE DE LA QUESTION

Il s'agit des marchés de la plaine de Plainpalais, plus spécifiquement celui du dimanche matin. Comme vous le savez, la fréquentation de ces marchés est en constante augmentation, ce qui entraîne donc une difficulté croissante à déambuler entre les stands.

Serait-il possible de prendre des mesures afin de rendre ces déplacements plus fluides, par exemple en augmentant la largeur de la travée centrale?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le projet de réaménagement de la plaine de Plainpalais, qui fait l'objet d'une requête en autorisation de construire en cours d'instruction, prévoit l'élargissement du mail sur tout le pourtour de la plaine. Une triple rangée d'arbres, d'une largeur totale de 25 m (contre 12 m actuellement), permettra la tenue confortable des marchés et une déambulation facilitée des clients et promeneurs. En effet, la disposition de la végétation a été conçue de manière à réserver de part et d'autre du mail un espace suffisant pour les stands ainsi que la manœuvre et le stationnement des véhicules des marchands.

Au centre du mail, le projet prévoit un espace voué à la déambulation des piétons en toute quiétude. Une troisième rangée d'arbres sera plantée, agrémentée de mobilier urbain en alternance, soit des bancs, bornes-fontaines, mâts d'éclairage, cabines téléphoniques et poubelles.

La réalisation de ces travaux permettra donc, à terme, de résoudre les problèmes constatés aujourd'hui chaque jour de marché, soit cinq fois par semaine.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: *Jacques Moret*

Le conseiller administratif: *Rémy Pagani*

[1] Annoncée, 3568.

11. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 24 novembre 2010 de M. Grégoire Carasso, Mmes Claudia Heberlein Simonett et Marie Chappuis, intitulée: «110-114, rue de Lyon: que fait la Ville de Genève?» (QE-345)[1].

TEXTE DE LA QUESTION

Considérant:

– la requête N° 6453 parue dans la Feuille d'avis officielle du 2 août 2010 (projet de démolition de l'usine et des locaux d'activité du 110-114, rue de Lyon);
– que, selon nos informations, les locataires n'ont reçu aucune information et que, plus largement, le quartier s'inquiète de la création d'un centre commercial et d'un parking supplémentaire, juste à côté de Planète Charmilles, qui impliquerait la disparition des 180 locataires actuels qui sont pour l'essentiel des petites et moyennes entreprises (PME), petits artisans et artistes et, de ce fait, un pilier important de la diversité du tissu économique local,

nous aimerions savoir si le Conseil administratif se préoccupe des enjeux liés à ce dossier et, le cas échéant, quelles sont les démarches qu'il entend entreprendre afin d'éviter une aggravation substantielle de la qualité de vie et de l'équilibre de ce quartier.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif est conscient des enjeux liés aux projets de développement du site des anciennes usines Hispano-Suiza et examine attentivement les diverses requêtes en autorisation de construire déposées. En date du 12 octobre 2010, la Ville a adressé au Département des constructions et des technologies de l'information (ci-après DCTI) son préavis relatif à la requête de démolition mentionnée (M 6453) dont voici un extrait:

«La Ville de Genève est défavorable à cette démolition tant que les conditions suivantes ne sont pas remplies:

– garanties à donner quant à la relocalisation in situ de toutes les activités présentes sur le site et conformes avec la zone industrielle et artisanale;
– dépôt d'une demande définitive et de la délivrance d'une autorisation de construire conforme à la demande préalable (DP 18110) en cours d'instruction.»

[1] Annoncée, 3568.

Le projet de construction (DP 18110) et la demande de démolition d'une partie des bâtiments (M 6453 concerne les ateliers en ossatures métalliques) sont actuellement en cours d'instruction au DCTI. Il y a lieu de préciser que les projets déposés depuis 2008 ont évolué, notamment suite aux préavis de la Ville de Genève et aux nombreuses discussions avec la Fondation pour les terrains industriels de Genève et la requérante. Le dernier projet, déposé le 5 mai 2010, ne comprend que 5% des surfaces en bureaux et 5% en commerces, les 90% restants se répartissant entre des surfaces destinées à l'artisanat et aux entreprises «high-tech», répartition cependant remise récemment en question par la requérante. Quelle que soit l'issue du dossier, la réalisation d'un centre commercial n'est pas envisagée.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: *Jacques Moret*

Le conseiller administratif: *Rémy Pagani*

12. Réponse du Conseil administratif à la motion du 11 mars 2009 de MM. Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Christian Lopez Quirland, Thierry Piguet, Mmes Annina Pfund, Mary Pallante, Nicole Valiquer Grecuccio, Diana Duarte Rizzolio, Andrienne Soutter, Isabelle Brunier, Véronique Paris et Silvia Machado, acceptée par le Conseil municipal le 9 juin 2010, intitulée: «Garantie de déficit à hauteur de 100 000 francs pour «U.ZN l'Usine a 20 ans» (M-854)[1].

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'assurer une garantie de déficit à hauteur de 100 000 francs (cent mille) concernant la réalisation par l'Usine de son projet U.ZN.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Cette motion est devenue caduque, dans la mesure où le Conseil municipal a voté une subvention extraordinaire sans la conditionner à une participation du Canton (PR-697, 13 mai 2009).

[1] Développée, 149.

Pour des raisons expliquées dans la proposition de crédit budgétaire supplémentaire PR-859 destiné à allouer une subvention extraordinaire de 200 000 francs pour soutenir le projet «U.ZN» que le Conseil administratif soumet à votre Conseil, le projet des 20 ans de l'Usine a été reporté en 2011.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: *Jacques Moret*

Le conseiller administratif: *Patrice Mugny*

13. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 4 novembre 2003, sur la pétition intitulée: «Pour des Fêtes de Genève plus conviviales» (P-77)[1].

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-77 au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La pétition P-77, renvoyée à la fin de 2003 au Conseil administratif, a été attribuée successivement à plusieurs départements, ce qui explique le délai mis pour y répondre.

En huit ans, la situation décrite par les pétitionnaires a changé sur de nombreux points, dans le sens d'une réduction des nuisances, souhaitée tant par les pétitionnaires que par les associations d'habitants des quartiers proches de la rade, qui sont régulièrement rencontrées.

Les principales modifications apportées aux fêtes de l'été sur la rade, que ce soit à la demande de la Ville de Genève ou à l'initiative propre des organisateurs des Fêtes de Genève sont les suivantes:

– suppression des fêtes du 14 Juillet, Harry Marc et Fête du sauvetage, dans le cadre desquelles les métiers forains étaient installés sur les quais de la rive droite dès le début juillet. Les Pré-Fêtes de Genève occupent par contre dès mi-juillet le Jardin anglais, sur un périmètre plus restreint;

[1] «Mémorial 161e année»: Rapport, 2593.

– scission entre les Fêtes de Genève et la Lake Parade, traitée depuis 2005 comme une manifestation spécifique;
– suppression dans l'enceinte des Fêtes de Genève du Village tropical, source de nombreuses nuisances.

En ce qui concerne le périmètre mis à la disposition des organisateurs, il appert qu'il a (contrairement à ce que prétendaient les pétitionnaires), légèrement diminué depuis plusieurs années, puisqu'il ne comprend plus, comme par le passé, la plus grande partie du quai Wilson, le quai Général-Guisan, l'île Rousseau, ainsi que la pelouse située après la statue de la Bise en direction du Port-Noir.

Au surplus, la Ville de Genève assortit chaque permission d'usage accru du domaine public délivrée aux organisateurs des Fêtes de Genève d'un nombre important de conditions et exigences, destinées notamment à minimiser autant que possible les nuisances et désagréments induits.

C'est ainsi que les horaires d'activité sont strictement fixés, de même que la valeur des émissions sonores. Ces exigences font l'objet de contrôles réguliers, assortis de sanctions en cas de non-respect.

Par ailleurs, pour chaque édition des Fêtes de Genève est demandée la production d'un concept général de sécurité et d'un concept des procédés de réclame disposés sur le site.

Le nettoiement du périmètre ainsi que le tri et l'élimination des déchets font également l'objet d'exigences précises (formalisées dès cette année dans un concept de la gestion de déchets), dont le but est, à terme, la prise en charge de l'essentiel de ces prestations par les organisateurs.

Enfin, la protection de l'environnement et des végétaux fait l'objet d'instructions formalisées dans des directives du Service des espaces verts, qui doivent être strictement suivies par les organisateurs, ces derniers prenant intégralement en charge la réparation des dommages aux végétaux et aux pelouses.

Ces dispositions, assorties d'une surveillance adéquate, ont permis de réduire considérablement les dégâts.

En ce qui concerne enfin la demande des pétitionnaires de réduire la durée globale des Fêtes de Genève à trois ou quatre jours, nous observons qu'elle n'a pas été reprise dans les conclusions du Conseil municipal, dans le cadre du renvoi de la pétition au Conseil administratif, ce dernier étant invité à négocier ce point avec les organisateurs des fêtes.

Relevons, à ce propos, que personne, y compris les pétitionnaires, ne remet en question le principe même de l'organisation des Fêtes de Genève, même si l'évaluation de l'impact économique de celles-ci pour notre ville varie considérablement suivant la catégorie de commerçants interrogés.

Il ne paraît pas contesté non plus que ces fêtes doivent, pour se financer et assumer le coût de certaines animations (feux d'artifice, concerts, courses diverses, etc.), s'étendre sur une durée suffisante, soit, en l'occurrence, depuis de nombreuses années, onze jours, dont deux week-ends.

Il faut observer à cet égard que les nombreuses exigences mentionnées ci-dessus ont, par ailleurs, permis de minimiser les inconvénients subis par les exploitants habituels des quais, représentés par l'un des deux auteurs de la pétition.

Enfin, il convient de relever que les multiples conditions mises par la Ville de Genève à l'organisation des Fêtes de Genève ont été formalisées récemment dans un accord-cadre entre la Ville de Genève et Genève Tourisme & Bureau des Congrès, qui fixe, pour les éditions 2011 à 2014, les modalités de la collaboration entre la Ville de Genève et les organisateurs.

Dans la mesure où elles étaient justifiées, les préoccupations des pétitionnaires de 2002, qui rejoignaient largement d'ailleurs celles de la Ville de Genève, ont été suivies d'effet.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: *Jacques Moret*

Le conseiller administratif: *Pierre Maudet*

14. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 16 février 2011 de M. Pierre Rumo, Mmes Marie-France Spielmann et Salika Wenger, intitulée: «Musée d'art et d'histoire: une éthique élastique?» (QE-354)[1].

TEXTE DE LA QUESTION

Nous avons été très étonnés d'apprendre que le président de l'association Hellas et Roma (liée par une convention au Musée d'art et d'histoire), dont certains membres sont cités dans l'affaire du trafiquant d'art Medici, soit coprésident du comité d'éthique pour le projet d'agrandissement du Musée d'art et d'histoire. Qu'en est-il au juste?

[1] Annoncée, 5516.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le département de la culture a créé, en septembre 2009, une commission de déontologie constituée de responsables des institutions muséales municipales et de membres experts indépendants en déontologie. Cette commission s'inscrit dans le cadre déontologique des travaux menés sur le plan international par l'ICOM (Conseil international des musées) et a pour but de poser et établir un cadre déontologique pour guider l'action des musées de la Ville de Genève. Il s'agit d'une démarche unique sur le plan suisse. Le président de l'association Hellas et Roma ne fait pas partie de cette commission.

En 2010, le département de la culture a créé un comité consultatif ayant pour but de permettre à différents groupements de s'exprimer et de suivre le projet d'agrandissement et de rénovation du Musée d'art et d'histoire. Ce comité consultatif est présidé par le président de l'association Hellas et Roma.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: *Jacques Moret*

Le conseiller administratif: *Patrice Mugny*

15. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 24 novembre 2010 de M. Pierre Rumo, intitulée: «Deux bancs à la Jonction?» (QE-347)[1].

TEXTE DE LA QUESTION

Le quartier de la Jonction est sinistré depuis plus de deux ans en raison de travaux provoquant des nuisances extrêmement importantes pour ses habitants.

Le boulevard Saint-Georges (côté Jonction) est devenu un arrêt de bus central (remplaçant celui situé à la rue des Deux-Ponts) pour plusieurs mois encore. Ne peut-on prévoir un banc pour les usagers des Transports publics genevois sur les deux trottoirs de cette artère?

[1] Annoncée, 3568.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Deux bancs ont été posés sur les deux côtés du boulevard Saint-Georges au début du mois de février 2011 pour répondre positivement à la demande du Conseil municipal.

Il faut cependant préciser qu'aucun banc n'avait été placé précédemment vu l'étroitesse des trottoirs et l'utilisation mixte qui en est faite. Le concierge d'une des allées a besoin de place pour ses trois conteneurs à ordures notamment. D'autre part, certains habitants du quartier se sont opposés à la pose de ces bancs qui créeront, selon eux, plus de nuisances que d'avantages, notamment les locataires des premiers étages dérangés par le bruit des fêtards utilisant le banc la nuit. A l'usage, ceux-ci seront donc déposés si les craintes des habitants se vérifient. C'est surtout l'emplacement de ces arrêts temporaires qui pose un réel problème de bruit.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: *Jacques Moret*

Le conseiller administratif: *Rémy Pagani*

16. Réponse du Conseil administratif à la résolution du 13 décembre 2010 de Mmes Christiane Olivier, Salika Wenger, MM. Mathias Buschbeck, Jean-Charles Lathion, Simon Brandt, Alexandre Chevalier et Jacques Hämmerli, acceptée par le Conseil municipal le 13 décembre 2010, intitulée: «Subvention ordinaire accordée à Genève Futur Hockey» (R-141)[1].

TEXTE DE LA RÉSOLUTION

Considérant l'accord passé entre l'Etat, la Ville et l'association Genève Futur Hockey, le Conseil municipal accepte, dans le budget 2011, une subvention ordinaire de 500 000 francs en faveur de cette association.

Toutefois, compte tenu des documents présentés à la commission des finances ainsi que des recommandations émises dans un rapport à l'intention de l'Etat et de la Ville de Genève daté du 3 juin 2010,

[1] Annoncée, 4429. Acceptée, 4436.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de ne libérer cette subvention qu'aux conditions suivantes:

a) la présentation des comptes 2009 détaillés de Genève Futur Hockey avalisés par une assemblée générale et dûment révisés par une fiduciaire externe autre que celle de Genève-Servette Hockey Club SA;
b) la signature du contrat de prestations entre Genève Futur Hockey, la Ville et l'Etat;
c) la présentation d'une convention ou d'un contrat de prestations signé entre les clubs Hockey Club Trois-Chêne, CP Meyrin et Genève-Servette Association;
d) la présentation d'un business plan démontrant la réalité et la viabilité du projet sportif.

Par ailleurs, le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de se concerter à ce sujet avec les autres communes concernées.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif et le Conseil d'Etat se sont engagés, le 16 juin 2010, à venir en aide au Genève-Servette Hockey Club et à l'association Genève Futur Hockey. L'objectif de cette dernière consiste à former les juniors genevois, à assurer la relève et à leur offrir à tous l'opportunité de pratiquer le hockey dans un cadre adapté à leur niveau de jeu.

Dans cette optique, le Conseil administratif a décidé d'octroyer, en 2011, une subvention ordinaire de 500 000 francs à l'association Genève Futur Hockey. Désireux de soutenir le développement du hockey et la formation des jeunes, le collège tient en parallèle à s'assurer de l'utilisation adéquate d'une telle somme, de façon à préserver l'intérêt des contribuables.

C'est pour cette raison que le Conseil administratif réclame à l'association un *business plan* et le détail de la dette qu'elle a contractée à l'égard du Genève-Servette Hockey Club. Il désire s'assurer, d'une part, de l'effectivité du projet sportif dont le concept semble mériter un soutien et vérifier, d'autre part, que la dette correspond à des sommes ayant effectivement profité aux jeunes hockeyeurs genevois.

Le Conseil administratif partage donc les préoccupations du Conseil municipal sur ce sujet. Concernant les quatre conditions énoncées dans la résolution, il est en mesure d'apporter les éléments de réponse suivants.

Les comptes 2009 de Genève Futur Hockey ont été révisés par une fiduciaire externe et présentés au Conseil administratif en date du 15 décembre 2010. Ils

n'ont en revanche par encore été avalisés par une assemblée générale, celle-ci étant convoquée le 23 mars 2011.

L'accord du 16 juin 2010 prévoyait que la subvention ordinaire de 500 000 francs, que le Conseil municipal a votée le 13 décembre 2010, soit versée dans le cadre d'un contrat de prestations tripartite Ville-Etat-association. La Ville et l'Etat travaillent actuellement à la rédaction de ce document. Une fois paraphé par les parties, il fera l'objet d'une annexe à un projet de loi soumis un Grand Conseil. Les sommes y figurant, dont les 500 000 francs faisant l'objet de cette résolution, ne pourront être versées qu'après l'approbation parlementaire, et ce de manière rétroactive si nécessaire.

Les relations entre l'association Genève Futur Hockey, le Genève-Servette association mouvement juniors, le HC Trois-Chêne et le CP Meyrin ont connu divers soubresauts durant la saison 2010-2011 en cours. Le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports a œuvré afin de pacifier ces relations, convoquant ces divers intervenants à plusieurs reprises, pour enfin les réunir le 27 janvier 2011. Genève Futur Hockey a convoqué une assemblée générale le 23 mars 2011. Nous espérons que celle-ci aplanira les différends. Par ailleurs, le Conseil administratif est d'avis que, s'il est préférable que les clubs genevois entretiennent de bonnes relations, celles-ci ne déterminent pas la qualité et la viabilité du projet de Genève Futur Hockey. Le rôle de la Ville est avant tout de s'assurer que les jeunes hockeyeurs bénéficient de prestations adéquates, quels que soient les clubs collaborant pour les leur dispenser.

Depuis l'été 2010, la Ville de Genève réclame un *business plan* à l'association Genève Futur Hockey. Ce document, essentiel pour s'assurer de la réalité et de la viabilité du projet sportif que la Ville désire soutenir, mais aussi de l'adéquation entre les sommes demandées et les prestations fournies aux juniors, ne nous a toujours pas été remis.

En tout état de cause, le Conseil administratif espère vivement que l'association parviendra à réunir les conditions nécessaires au versement des différentes sommes prévues par l'accord du 16 juin 2010. En revanche, il se montrera intransigeant à cet égard. Enfin, il s'engage à tenir le Conseil municipal régulièrement informé du degré de réalisation des conditions énumérées dans la résolution R-141.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: Le conseiller administratif:
Jacques Moret *Manuel Tornare*

17. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation du 28 avril 2010 de Mme Christiane Olivier, développée le 24 novembre 2010, intitulée: «Parc des Charmilles: Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir?» (I-211)[1].

RÉSUMÉ DE L'INTERPELLATION

Concernant le parc des Charmilles, en 1998, un échange de terrains a été fait entre les CFF, l'Etat, la Ville et la Fondation Hippomène pour permettre la construction du futur Stade de Genève. Lors de cet échange de terrains, la Fondation Hippomène avait promis la dation du stade des Charmilles à la Ville de Genève, en contrepartie d'un siège au conseil de fondation du futur stade.

En 2002, je faisais une interpellation ici en demandant où en était le dossier. Pas de réponse! En 2003, M. Ferrazino, magistrat en charge du département des constructions, me disait que la Fondation Hippomène avait proposé de faire elle-même les travaux et de remettre à la Ville le parc entièrement aménagé, ce qui diminuait les coûts du réaménagement de 1 à 2 millions de francs.

En 2008, c'est-à-dire dix ans après la fameuse cession des terrains, le Conseil administratif propose au Conseil municipal une modification de la zone sportive en zone à bâtir, pour que la Fondation Hippomène – respectivement son président M. Hentsch – puisse faire des logements HBM (habitation à bon marché). Le Conseil municipal unanime, conscient des besoins en matière de logements HBM, octroie cette modification de zone.

Nous voilà en 2010, et toujours pas de parc: rien que des gradins qui se destroyent, de l'herbe qui ne verdoie pas et du sable qui poudroie… Au mois de juin, nous apprenons que la Fondation Hippomène a fait une demande de modification de la zone sportive en zone verte pour pouvoir aménager ce parc.

Comme je le demandais le 5 novembre 2008, pourquoi la dation promise par la Fondation Hippomène n'a-t-elle pas été entérinée en 1998? Pourquoi le Conseil municipal n'a-t-il pas eu connaissance du protocole d'accord signé entre l'Etat, la Fondation Hippomène et les autres partenaires le 5 mai 2008? Troisièmement, où en est ce fameux parc, que l'on promet à la population et qui est propriété de la Ville de Genève? Quand la population pourra-t-elle bénéficier de ce parc aux Charmilles?

---

[1] Développée, 3531.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'interpellation de Mme Christiane Olivier soulève plusieurs aspects, mis en évidence en italique, auxquels le Conseil administratif répond de la manière suivante:

Modification des limites de zones

Tout d'abord, il convient de préciser que les modifications des limites de zones de ce périmètre ont fait l'objet d'une seule procédure. La loi 10114 du 30 novembre 2007 a rectifié les limites des zones existantes en créant, d'une part, une zone de développement 3 correspondant à l'assiette des bâtiments existants et, d'autre part, en agrandissant la zone de verdure existante. Le Conseil municipal a préavisé favorablement ce projet le 26 juin 2007. Aucune autre procédure de modification de zone n'est donc nécessaire pour la réalisation du parc public.

Pourquoi la dation promise par la Fondation Hippomène n'a-t-elle pas été entérinée en 1998?

Les échanges de terrains effectués en décembre 1999 concernaient uniquement des échanges de terrains entre l'Etat et la Ville de Genève pour permettre la construction du stade de la Praille. La dation de la parcelle du stade des Charmilles était conditionnée à la fin de la construction du stade de la Praille. La Fondation Hippomène n'était en outre pas signataire du protocole d'accord signé entre l'Etat et la Ville de Genève le 17 septembre 1997.

Pourquoi le Conseil municipal n'a-t-il pas eu connaissance du protocole d'accord signé entre l'Etat, la Fondation Hippomène et les autres partenaires le 5 mai 2008?

L'article 2 de l'arrêté du Conseil municipal relatif à la modification de zone précitée chargeait le Conseil administratif de «poursuivre les négociations en vue d'établir une convention entre la Ville de Genève et la Fondation Hippomène afin qu'une servitude, garantissant qu'au moins 50% des logements prévus dans la future zone de développement 3 soient au bénéfice de la loi générale sur le logement et la protection des locataires et dont la moitié doit être affectée à des logements sociaux pérennes (HBM), soit inscrite». Le protocole d'accord entre la Fondation Hippomène, la SI du Servette Football-Club, M. Bénédict Hentsch, l'Etat et la Ville de Genève, ratifié en juin 2008, respecte cette invite, dans la mesure où les logements coopératifs sont assimilables à du logement

social pérenne. En effet, la moitié des logements prévus dans le futur bâtiment sis au chemin des Sports seront au bénéfice du régime HM (habitation mixte), soit 40 logements selon la DP 18 139 autorisée en juin 2009. En outre, quatre allées d'immeubles sur six seront aux mains de la Société coopérative d'habitation Genève (SCHG). Compte tenu du fait que la convention respecte la volonté du Conseil municipal, le Conseil administratif n'a pas estimé nécessaire de faire une information à ce propos.

Où en est ce fameux parc, que l'on promet à la population et qui est propriété de la Ville de Genève? Quand la population pourra-t-elle bénéficier de ce parc aux Charmilles?

Le protocole d'accord susmentionné stipule que la cession du parc interviendra «au plus tard lorsque les travaux relatifs aux divers bâtiments et ceux d'aménagement du parc auront été réalisés».

Les requêtes en autorisation de construire pour la démolition/reconstruction du bâtiment Pic-Pic extension (DD 103 972) et la construction du garage souterrain (DD 103 973) sont en cours d'instruction. Dans le cadre de son préavis, la Ville de Genève a demandé qu'une requête relative à l'aménagement du parc public soit déposée et instruite parallèlement, afin d'avoir une vision d'ensemble du projet et accélérer ainsi la concrétisation du parc.

Le planning intentionnel fourni par le bureau d'architectes paysagistes Hüsler & Associés chargé de la réalisation du parc annonce le début des travaux d'aménagement et plantation en juin 2012 pour la partie le long de la Voie verte et aux abords des bâtiments Pic-Pic, et juin 2013 pour la partie centrale, la mise à disposition du parc étant prévue au printemps 2014.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: *Jacques Moret*

Le conseiller administratif: *Rémy Pagani*

Mme Christiane Olivier (S). Ma sœur Anne, d'après la réponse apportée par le Conseil administratif, voit donc que la mise à disposition du parc des Charmilles est prévue au printemps 2014! Autant dire qu'il aura fallu beaucoup de patience avant que la population de la Ville de Genève puisse profiter de ce parc, seize ans après l'échange de terrains! Sans revenir sur tout l'historique, je voudrais relever deux petites erreurs dans la réponse du Conseil administratif. D'une part, on avait accordé effectivement un changement de zone pour la construction

de bâtiments. Il est dit en bas de page 1: «Aucune autre procédure de modification de zone n'est donc nécessaire pour la réalisation du parc public». Or c'est faux, puisqu'en juin 2010 dans la *Feuille d'avis officielle* est parue la modification de zone sportive en zone verte.

Deuxièmement, il est dit que la dation de la parcelle du stade des Charmilles était conditionnée à la fin de la construction du stade de la Praille: juste pour rappel, le stade a été inauguré en 2003! Donc, même si la dation avait été faite en 2003, il aurait fallu onze ans pour que la population puisse profiter de ce parc qui est, je le répète, propriété de la Ville de Genève!

18. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 19 janvier 2011, sur la pétition intitulée: «Sauvons un espace vert aux Délices» (P-248)[1].

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-248 au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Considérant le fait que le Département des constructions et des technologies de l'information a autorisé le dossier DP 18147 sans prendre en compte les conditions du préavis de la Ville de Genève, et compte tenu du caractère manifestement exagéré de la proposition de construction dans un quartier déjà densément bâti, le Conseil administratif a décidé d'entreprendre l'élaboration d'une proposition d'aménagement alternative au projet contesté.

Dans un premier temps, en vue de définir les principes à respecter pour intervenir dans le site en tenant compte des qualités de ses espaces extérieurs et en garantissant des conditions d'habitabilité des logements actuels et futurs, un mandat a été donné à un bureau d'architectes, pour établir un avant-projet. Ces principes seront ensuite traduits en termes réglementaires sur le périmètre de l'îlot, sous la forme d'un avant-projet de plan d'utilisation du sol localisé portant sur

[1] Rapport, 4936.

le périmètre compris entre les rues des Délices, Madame-De-Staël, de l'Encyclopédie et Samuel-Constant, qui pourra être présenté au Conseil municipal cet automne.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: *Jacques Moret*

Le conseiller administratif: *Rémy Pagani*

M. Alexandre Wisard (Ve). Mesdames et Messieurs, je voudrais juste rappeler que nous avons voté deux fois sur la motion d'ordre concernant le projet d'arrêté PA-109, pour un plan localisé d'utilisation du sol appliqué au quartier des Délices. Ce n'était peut-être pas très heureux, voire peu élégant, de la part de nos collègues d'A gauche toute!, de vous demander de voter deux fois l'urgence dans ce parlement. Mais vous pourrez lire dans cette réponse que, d'abord, le Conseil administratif estime que le projet prévu par l'Etat de Genève s'inscrit dans une logique de surdensification, alors que le quartier est déjà bien dense. Et, toujours dans cette réponse, le Conseil administratif nous dit que les principes sur lesquels la Ville entend travailler seront «traduits en termes réglementaires sur le périmètre de l'îlot sous la forme d'un avant-projet de plan d'utilisation du sol localisé». Alors, à nouveau, je ne peux que déplorer le fait qu'une majorité ne se soit pas faite hier et aujourd'hui sur ce dossier, car nous aurions pu gagner un peu de temps et soutenir le Conseil administratif dans ces démarches.

19. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 13 octobre 2010 de Mme Corinne Goehner-Da Cruz, intitulée: «Poubelles du parc de l'Ancien-Palais» (QE-337)[1].

TEXTE DE LA QUESTION

Les habitants des environs du parc de l'Ancien-Palais ont questionné les nettoyeurs du dimanche matin du service Pro sur l'efficacité des nouvelles poubelles. Leurs réponses ont été que les poubelles vertes à capuchon sont trop grandes, que les poubelles en fer n'ont pas de sac et que les grilles, trop écartées, laissent passer les corneilles.

[1] Annoncée, 2844.

Avez-vous pensé à remédier à cette difficulté de nettoyage en faisant mettre des sacs-poubelles et en resserrant les grilles, afin que la tâche des nettoyeurs soit moins ingrate?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif, après avoir pris tous les renseignements nécessaires auprès du Service des espaces verts (SEVE), est en mesure d'apporter les éléments de réponse suivants:

La Ville de Genève a utilisé, durant de longues années, des corbeilles à déchets en grillage métallique dont la contenance et la solidité répondait pleinement aux attentes. Afin de réduire la pénibilité du travail des collaborateurs chargés de leur vidange, les modèles les plus lourds ont été équipés de sacs-poubelles. Toutefois, il s'avère que ce système, plus coûteux, augmente le volume des déchets et ralentit le travail.

Ces dernières années, face à l'augmentation de la quantité de déchets, de leur volume et afin de limiter l'accès des corneilles, le SEV a équipé de nombreux parcs avec des bidons métalliques munis d'un capuchon de protection. Ce modèle, utilisé dans de nombreuses villes de Suisse romande, est équipé de sacs de grande contenance et a rencontré un vif succès auprès des collaborateurs du SEV en raison de son confort d'utilisation. Ce modèle est temporaire et permet, dans l'attente d'un nouveau modèle fixe destiné à l'ensemble des parcs de la Ville, de répondre rapidement aux demandes des usagers toujours plus nombreux dans les parcs.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: Le conseiller administratif:
Jacques Moret *Manuel Tornare*

20. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 19 janvier 2011 de M. Marc Dalphin, intitulée: «L'esplanade Théodore-de-Bèze dans le prolongement de la promenade Saint-Antoine» (QE-349)[1].

TEXTE DE LA QUESTION

Voici fort longtemps que cette esplanade est barricadée et fermée aux badauds à cause du danger de chute d'arbres, de branches et/ou d'affaissement de terrain.

Voici fort longtemps que rien n'a été entrepris pour rendre cet endroit à la population.

Lorsque le printemps viendra (2011), pensez-vous que cette esplanade sera rouverte? Sinon, quand le sera-t-elle?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif, après avoir pris tous les renseignements nécessaires auprès du Service des espaces verts (SEV), précise que la fermeture de cette esplanade a été décidée, début mai 2010, pour des questions de sécurité liées à l'état sanitaire des arbres.

Une requête en autorisation de construire a été déposée par le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, le 8 octobre 2010, auprès du Département des constructions et des technologies de l'information afin de procéder à l'aménagement complet de cet espace dans le prolongement de l'espace déjà réalisé sur le parking de Saint-Antoine.

C'est pourquoi ce projet implique l'abattage de l'ensemble des 43 robiniers qui sont dépérissants et dangereux.

Afin de répondre aux normes de sécurité, ce projet prévoit également l'abaissement du niveau de cette place d'environ 50 centimètres.

Par ailleurs, le SEV rappelle que cette essence, le robinier faux acacias, figure sur la liste officielle des plantes envahissantes à éradiquer sur le territoire genevois.

De plus, 33 tilleuls à petites feuilles seront plantés dans le cadre de ce nouvel aménagement. Ce projet prévoit également la création de trois clairières et la mise en place de banquettes et de chaises en bois.

---

[1] Annoncée, 4964.

La proposition PR-861 a été déposée le 2 février 2011 auprès du Conseil municipal afin de permettre le financement de cette opération.

Cet espace restera fermé jusqu'à la réalisation de l'aménagement par le Service du génie civil.

Ces travaux devraient commencer dans le courant du printemps 2012.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: *Jacques Moret*

Le conseiller administratif: *Manuel Tornare*

21. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 16 février 2011 de Mme Corinne Goehner-Da Cruz, intitulée: «Consultation fédérale sur les trois projets de centrales nucléaires» (QE-352)[1].

TEXTE DE LA QUESTION

Dans le cadre de la consultation fédérale où la Ville de Genève est concernée dans le délai de la fin mars 2011, qu'avez-vous répondu ou comment allez-vous le faire?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Cette consultation est lancée dans le cadre de la loi fédérale sur l'énergie nucléaire, qui en fixe les modalités. En l'occurrence, ces dernières prévoient, dans une première étape, de ne consulter que les cantons, entre le 7 janvier et le 8 avril 2011. Ainsi, la Ville de Genève n'a pour le moment pas été invitée à s'exprimer sur le sujet.

Suite à la catastrophe nucléaire intervenue au Japon, Doris Leuthard a suspendu cette procédure. Vous trouverez en annexe le communiqué de presse y relatif.

---

[1] Annoncée, 5516.

Le Canton avait préparé sa réponse, qui n'a pas eu le temps d'être adoptée.

Le moment venu, le cas échéant, les communes seront consultées dans un deuxième temps.

S'agissant de la Ville comme du Canton, leurs prises de positions devront bien sûr respecter l'article 160E, alinéas 5 et 6, de la Constitution, qui prévoit que:

«[5] Les autorités cantonales s'opposent par tous les moyens juridiques et politiques à leur disposition à l'installation de centrales nucléaires, de dépôts de déchets hautement et moyennement radioactifs et d'usines de retraitement sur le territoire du canton et au voisinage de celui-ci. Pour les installations ne répondant pas à ces conditions de localisation, le préavis du Canton est donné par le Grand Conseil sous forme de loi.

»[6] Les investissements énergétiques des collectivités publiques s'inscrivent dans les objectifs du présent article. Les établissements publics sont liés par ces objectifs dans l'utilisation de leurs droits sociaux.»

Dans ce contexte, cette décision d'inscrire son opposition au nucléaire dans sa Constitution, prise il y a vingt-cinq ans, distingue tout particulièrement Genève et lui confère un caractère tout à fait visionnaire.

Les événements intervenus au Japon devraient ainsi:

– d'une part, inciter Genève et ses politiciens à réaffirmer leur opposition au nucléaire, et ce par différentes démarches:
  1. en faisant évoluer le projet de la Constituante (qui prévoit de supprimer l'article y relatif) en ce sens;
  2. en exprimant, par anticipation, son opposition aux deux demandes d'autorisations générales auprès de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) pour le remplacement des centrales nucléaires de Beznau I et II, ainsi que de celle de Mühleberg. Les nouvelles centrales nucléaires, d'une puissance maximale de 1600 MW chacune, doivent être construites sur les sites des centrales actuelles à Beznau (canton d'Argovie) et à Mühleberg (canton de Berne). Ces deux demandes faisant l'objet de la consultation fédérale interrompue.

  Rappelons également que la Ville de Genève n'a pas attendu cet accident pour se mobiliser. Le Conseil administratif a exprimé sa solidarité avec la démarche de l'association genevoise Contratom et a décidé de lui apporter son soutien politique et financier. Le Conseil a adhéré en février 2010 au Comité Mühleberg-illimité-non. Il lui a versé, en mai 2010, 25 000 francs à titre de soutien dans la procédure en cours, pris sur les comptes du Conseil administratif. Le Conseil municipal a également décidé, en novembre 2010,

de lui octroyer une subvention de 120 000 francs au cas où une contre-expertise serait nécessaire à la poursuite de la procédure;

– d'autre part, valoriser cette prise de position avant-gardiste, qui fait terriblement sens dans ce contexte qui met clairement en évidence que nos civilisations se développent tels des colosses aux pieds d'argile;

– et, enfin, conforter la Ville dans son volontarisme, illustré par la stratégie «100% renouvelable en 2050» et ses premières concrétisations de plus en plus nombreuses (la crèche de Saint-Jean, l'école de Saint-Jean, les Conservatoire et Jardin botaniques, les bâtiments du Foyer de Sécheron, le Musée d'ethnographie, l'immeuble Cité-de-la-Corderie 10). D'importants projets en cours respecteront également cet objectif: l'écoquartier Jonction (Carré-Vert), le centre funéraire de Saint-Georges, le site des Vernets, les ensembles immobiliers des Minoteries et de la Jonction, la salle polyvalente des Cropettes, les immeubles Lissignol 8-10, Industrie 8-11-12 et bien d'autres encore.

Tout cela met clairement en évidence que cet objectif est réaliste.

Cette première stratégie sera prochainement complétée par une seconde, justement en matière d'électricité, intitulée «Consommer moins et produire mieux», avec un plan d'actions et des investissements. Ainsi, des propositions concrètes seront prochainement faites au Conseil municipal de la Ville de Genève, en espérant que ce dernier continuera de prendre des décisions ambitieuses à ce sujet.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: *Jacques Moret*

Le conseiller administratif: *Rémy Pagani*

Annexe: communiqué de presse

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Doris Leuthard: «La sécurité a la priorité absolue»

Berne, 14.03.2011 - Lundi matin, à l'issue d'une réunion avec des représentants de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et de l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN), la conseillère fédérale Doris Leuthard a décidé de suspendre les procédures en cours concernant les demandes d'autorisation générale pour les centrales nucléaires de remplacement. L'IFSN a été chargée d'anticiper le réexamen de la sécurité des centrales nucléaires existantes. Un tel réexamen est déjà en cours à la centrale de Mühleberg. Doris Leuthard: «La sécurité a la priorité absolue.»

La cheffe du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) reçoit régulièrement des informations des services compétents sur l'évolution au Japon et tient le Conseil fédéral au courant de la situation. La conseillère fédérale Doris Leuthard a reçu aujourd'hui le directeur de l'OFEN Walter Steinmann et le directeur de l'IFSN Hans Wanner, ainsi que d'autres représentants des autorités compétentes. Suite aux derniers développements et aux discussions internes, elle a décidé de suspendre les procédures concernant les trois demandes d'autorisation générale pour les centrales nucléaires de remplacement jusqu'à ce que les normes de sécurité aient été soigneusement réexaminées et, si nécessaire, adaptées.

La conseillère fédérale Doris Leuthard a chargé l'IFSN d'analyser les causes exactes de l'accident survenu au Japon et d'en tirer les conclusions s'agissant de l'élaboration éventuelle de nouvelles normes plus strictes, notamment en matière de sécurité sismique et de refroidissement. Les conclusions de ces examens devront être prises en compte dans l'évaluation de la situation pour les centrales existantes ainsi que pour les nouvelles centrales prévues. Les demandes d'autorisation générale pour le remplacement des centrales nucléaires existantes ne pourront être évaluées qu'à la lumière de ces conclusions. Pour la cheffe du DETEC, la «sécurité et le bien-être de la population ont la priorité absolue».

Les experts de la Confédération sont en contact permanent avec des experts au niveau international, notamment avec ceux de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de l'OCDE et de l'UE. La conseillère fédérale Doris Leuthard est tenue en permanence au courant de l'évolution au Japon. Elle a chargé l'IFSN de fournir à la population des informations régulières. Selon la dernière évaluation de la situation de l'IFSN, il n'existe toujours aucun danger immédiat pour la population suisse.

Adresse pour l'envoi de questions:

DETEC, Service de presse, Palais fédéral Nord, 3003 Berne, +41.31.322.55.11

Auteur:

Secrétariat général DETEC
Internet: http://www.uvek.admin.ch/index.html?lang=fr& (1)

Tous les liens de cette(s) page(s)

1. http://www.uvek.admin.ch/index.html?lang=fr&

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
info@gs-uvek.admin.ch | Informations juridiques

http://www.uvek.admin.ch/dokumentation/00474/00492/index.html?lang=fr

22. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 19 janvier 2011 de M. Pierre Rumo, intitulée: «Kiosque du boulevard des Tranchées» (QE-350)[1].

TEXTE DE LA QUESTION

Il y a plusieurs années, la Ville de Genève a remis à une association combattant la pédophilie le kiosque situé au boulevard des Tranchées.

Cette association en a-t-elle toujours besoin?

Cette place ne mériterait-elle pas d'être requalifiée?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Ville de Genève soutient depuis 2004 l'association Terre des femmes, Terre des enfants tous respectés, présidée par Mme Geneviève Piret. Le but de cette association est de lutter contre la violence familiale, l'inceste et la pédophilie. Pour ce faire, elle utilise notamment comme lieu d'accueil le kiosque situé au boulevard des Tranchées. L'action que mène Mme Geneviève Piret sort des sentiers battus et est peu conventionnelle. Elle sert cependant une cause juste avec sensibilité.

En outre, son caractère original justifie le modeste appui que lui accorde la Ville de Genève: 21 500 francs de subventions accordés entre 2004 et 2010, en sus de la jouissance du kiosque. Il serait contre-productif que toutes les associations visant le même but utilisent des stratégies identiques, mais Terre des femmes, Terre des enfants tous respectés complète de façon intéressante le dispositif de prévention et de soutien aux enfants victimes de violences.

Les fleurs et autres dazibaos que dispose régulièrement Mme Geneviève Piret sur la statue *Clémentine*, sise au Bourg-de-Four, illustrent d'ailleurs à merveille le caractère aussi original qu'apprécié de son action. Le Conseil administratif entend donc poursuivre son soutien à Mme Geneviève Piret, qui a su s'inscrire de manière délicate dans le paysage associatif genevois. Pour toutes ces raisons, retirer la jouissance du kiosque à cette association constituerait une mesure injustifiée, que l'actuel Conseil administratif ne saurait cautionner.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: *Jacques Moret*

Le conseiller administratif: *Manuel Tornare*

---

[1] Annoncée, 4964.

M. Pierre Rumo (AGT). J'avais posé une question sur le kiosque situé au boulevard des Tranchées, et les trois quarts, pour ne pas dire les 90% de la réponse concernent l'association de Mme Geneviève Piret. Or ce n'était pas tout à fait ma question: cette place située au boulevard des Tranchées, dont j'ignore le nom… *(Remarque.)* Oui, la place Emile-Guyénot ne mériterait-elle pas d'être requalifiée? A cet égard, je n'ai reçu aucune réponse de la part du Conseil administratif et de M. Manuel Tornare. On me parle notamment de la statue Clémentine au Bourg-de-Four, mais ma question portait, non pas sur la place du Bourg-de-Four, mais bien sur la place Emile-Guyénot. Je reviendrai donc à l'occasion sur ce sujet.

23. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 16 février 2011 de Mmes Claudia Heberlein Simonett, Sandrine Burger, Marie-Pierre Theubet, Ariane Arlotti, Maria Casares et M. Mathias Buschbeck, intitulée: «Le hockey féminin dans Genève Futur Hockey» (QE-353)[1].

TEXTE DE LA QUESTION

La Ville de Genève soutient fortement le développement du hockey sur glace chez les jeunes, par le biais d'une subvention à hauteur d'un demi-million à l'association Genève Futur Hockey. Lors du vote du budget 2011 de la Ville de Genève, une subvention extraordinaire de 500 000 francs a été prévue pour le développement de Genève Futur Hockey une fois que certains points administratifs seront réglés. Cela permettra de poursuivre le développement de ce sport et, comme l'écrit le club, «de promouvoir les magnifiques valeurs qu'il véhicule et qui sont inculquées aux jeunes filles et garçons». La Ville de Genève s'engage depuis plusieurs années dans la promotion du sport féminin. Dans ce cadre, nous posons les questions suivantes:

– Combien y a-t-il de filles au sein du mouvement junior des Aigles? Quel est le pourcentage de filles sur le total de jeunes soutenus?
– Des filles ont-elles été refusées? Le cas échéant, combien et pour quelle raison?
– Qu'est-ce que la Ville entend faire pour inciter les responsables de l'association à promouvoir activement le hockey féminin?

[1] Annoncée, 5516.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Genève Futur Hockey n'est pas, à proprement parler, le mouvement junior des Aigles. Genève Futur Hockey est une association qui regroupe les équipes juniors (A, top et élite, catégorie d'âge 17-20 ans) des associations suivantes: Genève-Servette HC Mouvement juniors, CP Meyrin et HC Trois-Chêne.

A l'heure actuelle, deux équipes féminines évoluent à Genève. L'une au CP Meyrin, l'autre au HC Trois-Chêne. Chacune regroupe 15 joueuses. S'y ajoute une quinzaine de jeunes filles évoluant dans les mouvements de jeunes de ces deux associations. Au total, quelque 45 joueuses genevoises sont donc répertoriées, sans compter celles pratiquant leur sport sur les patinoires extérieures du canton, pour lesquelles Genève Futur Hockey fournit un encadrement.

Aujourd'hui, Genève Futur Hockey, dont l'un des buts est la promotion du hockey féminin, soutient financièrement ces joueuses. L'association verse 10 000 francs par année au CP Meyrin pour leur programme féminin, ainsi qu'une contribution non reconductible de 4000 francs pour l'achat des maillots. Un accord du même type a été conclu avec le HC Trois-Chêne. Il a cependant été gelé vu les relations compliquées qu'entretiennent ces deux entités, mais Genève Futur Hockey indique sa volonté de relancer cet accord. En outre, l'association se dit disposée à offrir, en sus de la contribution susmentionnée, un encadrement des coaches si le CP Meyrin et le HC Trois-Chêne le désirent.

Genève Futur Hockey entend en outre intégrer à son *business plan*, dès la saison 2012-2013, un cours d'initiation féminin. La mise sur pied d'une équipe féminine lui paraît en revanche irréalisable pour l'heure, vu l'absence de temps de glace disponible. Ce cours d'initiation se déroulerait donc sur l'une des patinoires extérieures.

A notre connaissance, aucune des associations du canton n'a refusé l'inscription de filles.

Enfin, la Ville de Genève, en collaboration avec l'Etat, a intégré le développement du hockey féminin dans le projet de contrat de prestations qui devrait lier dans un futur proche ces deux entités avec l'association Genève Futur Hockey. L'objectif «développer le hockey féminin» est l'un de ceux faisant partie de la troisième prestation que devra fournir Genève Futur Hockey: «proposer une offre suffisante et adaptée à chaque enfant désireux de pratiquer le hockey à Genève». La valeur cible arrêtée pour l'heure est la suivante: au moins une équipe féminine par club.

Ce faisant, la Ville incite fortement les responsables de Genève Futur Hockey à promouvoir activement le hockey féminin. En effet, le non-respect d'un objectif risquerait d'induire une baisse de la subvention attachée à ce contrat de presta-

tions, qui se monte à 1 million de francs par an, 500 000 francs versés par la Ville, et la même somme fournie par l'Etat.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: *Jacques Moret*

Le conseiller administratif: *Manuel Tornare*

Mme Claudia Heberlein Simonett (Ve). Je suis très déçue de cette réponse, parce qu'elle fait état de suppositions, du genre: «A notre connaissance, aucune des associations du canton n'a refusé l'inscription de filles.» De même, il n'y a pas de réponses aux questions: «Combien y a-t-il de filles au sein du mouvement juniors des Aigles?» ou: «Quel est le pourcentage de filles sur le total de jeunes soutenus?» Pour ma part, je sais qu'une fille a été refusée: c'était ma fille! Et elle a été refusée pour des raisons un peu farfelues, au prétexte qu'il n'y avait pas de vestiaires pour les filles… Je trouve cette réponse quand même un peu louche. Je souhaiterais que M. Tornare creuse un peu plus et demande au Genève Futur Hockey – auquel nous avons quand même donné beaucoup d'argent pour soutenir le développement du hockey pour tous les jeunes – de nous fournir des réponses un peu plus précises.

Mme Maria Casares (AGT). Notre groupe n'est pas satisfait non plus de cette réponse. A mon avis, il y a une certaine légèreté dans ce qui a été écrit. S'agissant des vestiaires évoqués par Mme Heberlein Simonett, je pense que ce n'est pas le seul sujet de préoccupation et qu'il y en a d'autres. Des alternatives devraient être proposées par le Conseil administratif. Nous nous associons donc à notre collègue pour demander au magistrat qu'il approfondisse la question, lui-même ou sa successrice ou son successeur. Pour notre groupe A gauche toute!, le soutien au sport féminin est en effet une question importante.

La présidente. Nous avons été saisis d'une motion d'ordre du groupe des Verts demandant de traiter en urgence les rapports sur la résolution R-121 et les propositions PR-787 et PR-792, concernant la stratégie de piétonnisation.

Mme Claudia Heberlein Simonett (Ve). Nous demandons de traiter ces objets en urgence parce que cela fait très longtemps qu'ils traînent en commission. Nous aimerions vraiment que cette résolution et ces propositions soient votées rapidement.

(La présidence est reprise par Mme Frédérique Perler-Isaaz, présidente.)

La présidente. Je donne la parole à M. Jean-Charles Lathion, pour les démocrates-chrétiens…

M. Jean-Charles Lathion (DC). Madame la présidente, vous avez eu raison de parler des «démocrates-chrétiens», car dans le PDC il y a le sens de la démocratie. Mesdames et Messieurs, je trouve vraiment lassant et agaçant de vivre en continu ces pressions, ces urgences que vous nous assénez au gré de vos fantaisies, uniquement pour empêcher le développement souhaité ici à Genève. Le Parti démocrate-chrétien refusera cette urgence et vous invite tous à faire de même.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 31 non contre 26 oui (3 abstentions).

24. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 3 novembre 2010 en vue de l'ouverture de trois crédits d'un total de 14 309 000 francs (variante de l'arrêté IIa) ou d'un total de 13 284 000 francs (variante de l'arrêté IIb) pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais :

– arrêté I: un crédit de 9 254 000 francs destiné à la création de sky loges;

– arrêté IIa: un crédit de 3 754 000 francs destiné à la création de la zone lounge et au reprofilage du gradin sponsors;

ou

– arrêté IIb: variante sur arrêté IIa d'un crédit de 2 729 000 francs destiné à la création de la zone lounge (réduite) et au reprofilage du gradin sponsors;

– arrêté III: un crédit de 1 301 000 francs destiné à la rénovation des vestiaires (PR-835 A)[1].

Suite du premier débat

Mme Annina Pfund (S). Madame la présidente, je voudrais faire une petite parenthèse liée à une affirmation entendue tout à l'heure: mon magistrat M. Manuel Tornare m'a demandé de préciser qu'une place de crèche coûte en fait 28 000 francs et accueille 1,5 enfant!

M. Alexandre Wisard (Ve). Mesdames et Messieurs, tout à l'heure je suis intervenu en tant que président de la commission des travaux et des constructions. Maintenant, je me propose d'intervenir en tant que Vert et chef de groupe. Et je pose la question: à quoi servent les commissions? C'est un objet qui était relativement consensuel, qui a été traité durant cinq séances en commission, où tout le monde était d'accord sauf les deux commissaires de l'Union démocratique du centre… Ce soir, je vois que le débat part dans tous les sens et je ne peux que le regretter. D'ailleurs, je regrette aussi de ne pas avoir pu participer à la séance de samedi sur le règlement du Conseil municipal, car j'aurais proposé de supprimer la commission des travaux et des constructions! Cela nous permettrait de gagner du temps…

[1] Rapport, 6567.

La commission a fait son travail et, depuis 17 h, on en est à deux heures de débat. Nos collègues et amis d'A gauche toute! sont intervenus à quatre, des fois qu'une seule personne aurait eu de la peine à s'exprimer… A cet égard, M. Hämmerli nous parlait hier de ce joli film, *Le Président*, avec Jean Gabin. Aujourd'hui, on joue un autre film, un remake, *Le Bal des faux culs… (Exclamations et applaudissements.)* Nos amis d'A gauche toute! essaient de nous expliquer pourquoi, entre avant et après les élections, ils ont retourné leur veste sur cet objet… *(Applaudissements.)* C'est un fameux maire socialiste de la Ville de Genève, Claude Ketterer, qui avait sorti cette phrase: «Il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis.» Moi, je n'ai aucun problème avec le fait qu'on change d'avis entre les séances de commission et la séance plénière. Mais, dans ce cas, il y a eu les élections entre temps, et je ne vous cache pas que je trouve cela limite saumâtre! Je trouve même carrément rance de présenter ce soir un amendement populiste, démagogique, qui fait monter la proposition à 9 millions, pour assurer la gratuité de la patinoire. Chers collègues, là, vous poussez le bouchon trop loin, c'est un pêcheur qui vous le dit… *(Remarque.)* J'étais tout aussi énervé avant la pause, le repas n'y fait rien!

Les Verts refuseront cet amendement et le dénoncent. Je vais terminer mon intervention, car il y a quand même, dans notre ordre du jour, deux ou trois objets assez importants à traiter: la surélévation de la crèche de Châteaubriand, la rénovation du 27, rue de Lausanne… Je sais bien que cela n'intéresse pas certains, que ce sont des objets repoussés depuis deux mois! Mais pour nous, les Verts, les crèches et le logement, c'est important. Nous ne le mettons pas forcément assez en avant sur nos affiches pour gagner les élections. Mais, en tout cas, quand nous perdons les élections, nous avons au moins notre ligne et notre honnêteté pour nous…

Je terminerai donc en relevant un point que les radicaux n'ont pas évoqué. Sur ce dossier de la patinoire, M. Brandt a été un homme fort, il a tenu une ligne, il n'a pas magouillé; il a été attaqué ce soir, certes pas très méchamment, et je voulais lui rendre hommage. Ce qu'il nous a proposé depuis plusieurs mois va être voté ce soir, et je l'en félicite! *(Applaudissements.)*

Mme Salika Wenger (AGT). Je suis ravie d'entendre qu'il y a des objets plus importants que celui-ci! Je veux bien qu'on nous fasse la leçon et que quelqu'un, ou qu'un groupe ait l'intention de rendre ce débat moins complet qu'il ne doit l'être… Mais, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas seulement de la patinoire que nous sommes en train de parler. Nous sommes en train de parler de la manière dont nous entendons utiliser l'argent des collectivités publiques et, partant, l'argent des contribuables.

Quand cet argent est utilisé de manière à profiter à toute la population, je n'y vois aucun inconvénient, bien au contraire: je soutiens ce genre de dépenses

qui profite à chacun d'entre nous. En revanche, ici il s'agit de dépenser l'argent des contribuables pour un minigroupe de personnes, qui sont d'ailleurs des fantasmes. En effet, nous savons que ces VIP – pour *very important person*, sous-entendu qu'il y aurait des personnes plus importantes que d'autres – ne sont pas obligatoirement les meilleurs spectateurs de ce sport aussi populaire que le prétend M. le radical Brandt. De plus, s'agissant des priorités, il en est d'autres. Je vous rappelle que pour l'athlétisme la subvention n'est que de 25 000 francs. Alors, je suis toujours un peu étonnée qu'on puisse défendre une dépense de 9 ou 10 millions pour des loges VIP…

J'ai bien compris qu'on a envie de faire un cadeau au club, mais c'est mettre un doigt dans l'engrenage. Nous ouvrons une boîte de Pandore en sachant que nous aurons énormément de mal à la refermer, puisque, d'après les mots mêmes des dirigeants du club, le déficit est structurel. Un déficit conjoncturel est lié au moment vécu, mais un déficit structurel, cela signifie que, dans la structure de leur organisation, ils ont un déficit de 3 millions. Alors, je ne voudrais pas que, l'année prochaine, on vienne nous inventer une autre histoire, un autre investissement permettant de couvrir le déficit.

Par ailleurs, Madame la présidente, lors de la séance précédente, j'ai été mise en cause par une représentante de je ne sais quel groupe, puisqu'elle n'est plus chez les libéraux et que le MCG ne siège pas encore dans cette enceinte… J'aimerais dire à cette dame qu'elle ne connaît pas sa géographie et que, contrairement à ce qu'elle pense, là d'où je viens il y a non seulement de la neige, mais aussi de la glace, puisque je suis née dans l'Atlas, qui est une montagne tout aussi honorable que ne le sont les Alpes. Alors, la prochaine fois, qu'elle réfléchisse avant de dire une sottise! D'ailleurs, après une sottise de cette taille-là, j'ai envie de dire qu'elle n'avait pas besoin de se teindre en blonde, qu'elle aurait pu rester brune… *(Exclamations et huées.)*

Mesdames et Messieurs, je regrette infiniment, mais il est des discours racistes que je ne supporte pas et que personne ne supporte dans cette enceinte! S'il faut commencer à faire de l'esprit sur l'origine des uns et des autres, croyez-moi, nous en sommes tous capables… *(Protestations.)*

La présidente. Revenez au sujet, Madame Wenger, s'il vous plaît!

Mme Salika Wenger. J'étais dans le sujet, celui de la glace, Madame la présidente, et j'ai terminé!

M. Jacques Baud (HP). Pour ma part, j'aimerais simplement rappeler qu'à Roland Garros il n'y a pas de sièges VIP à 9 millions de dollars, que cela n'existe

dans aucun grand stade, qu'au Barça ou au Real il n'y a pas de sièges VIP à 9 millions! Pourtant, les sponsors sont présents et ils donnent des sous. Alors, je ne vois pas pourquoi à Genève on voudrait faire différemment. Qu'on restaure les vestiaires, c'est indispensable. Pour le reste, non!

Mme Danièle Magnin (HP). J'ai vraiment trouvé la réaction de Mme Salika Wenger inappropriée. En effet, il n'est pas connu que les petits enfants en Algérie patinent! Cela dit, si elle cessait de teindre ses cheveux blancs en noir, cela lui irait certainement… *(Protestations.)*

La présidente. S'il vous plaît, Madame Magnin, nous sommes dans une enceinte politique!

Mme Danièle Magnin. Je suis désolée, cela ne la regarde pas que je sois blonde ou brune, cela suffit! Je lui fais l'honneur de lui répondre…

La présidente. Vous vous prêtez au jeu, Madame…

Mme Danièle Magnin. Je suis d'accord, mais il ne fallait pas la laisser dire, Madame la présidente! Vous n'êtes pas censée laisser faire ce genre de commentaire stupide, d'autant que Mme Wenger m'a agressée au restaurant encore tout à l'heure!

M. Gilbert Schreyer (UDC). Je ne voulais pas prendre la parole, mais je vais intervenir pour soutenir mon ami Julius Kubik. En tant que membre de l'Union démocratique du centre, je me suis trouvé très mal à l'aise devant cette proposition. Le conseiller fédéral en charge des sports, c'est Ueli Maurer, membre de l'Union démocratique du centre et nous sommes en phase avec ce qu'il pense. Nous sommes totalement favorables au sport, mais le sport amateur, le sport des juniors, le sport que tout le monde peut pratiquer, quelle que soit sa condition sociale.

A l'époque, nous avons voté la rénovation de la patinoire des Vernets et nous avons été très contents de le faire. Le hockey, comme sport amateur, j'en ai fait et j'étais enthousiaste. Mais, ici, on nous propose un gadget, du n'importe quoi qui n'a rien à voir avec le sport amateur! Nous, Union démocratique du centre, nous

sommes des tenants de l'économie libérale, nous défendons l'économie libérale, mais nous ne défendons pas les sociétés anonymes. S'agissant du Genève-Servette Hockey Club, la société anonyme a voulu investir dans ce sport, elle a choisi de diriger cette équipe en tant qu'équipe professionnelle. Les responsables du club sont des indépendants qui doivent faire leur boulot pour trouver de l'argent. Pour ma part, je suis indépendant depuis trente ans et personne ne m'a aidé dans la vie professionnelle. Je ne vois pas pourquoi je demanderais une aide de l'Etat quand j'ai des difficultés. C'est incroyable!

Maintenant, je voudrais m'adresser à la gauche. C'est bien, vous aurez des vestiaires rénovés. Mais, comme M. Kubik l'a bien dit, ce seront des vestiaires pour deux équipes. Or le Genève-Servette Hockey Club ne veut pas quatre équipes, il en veut deux et, dans cinq ans, il partira. On va donc faire des travaux et dans cinq ans on devra tout refaire, parce que les juniors ne pourront pas jouer, parce qu'on ne pourra pas organiser des tournois, rien! Mesdames et Messieurs, il faut savoir ce que vous voulez! Ce n'est surtout pas ce crédit-ci qu'il faut voter! Si j'ai bien lu, à la fin juin, on nous indiquera le lieu où se construira la nouvelle patinoire. C'est le Genève-Servette Hockey Club qui devra être le sponsor, qui devra trouver les sponsors. Nous accorderons le terrain en droit de superficie et les propriétaires du club bâtiront eux-mêmes ce qu'ils veulent. Ce n'est pas à nous de construire: nous, nous continuerons à entretenir les Vernets. J'ai dit!

M. Georges Queloz (L). Je n'avais pas du tout l'intention d'intervenir, mais je dois le faire après un tel débat où on a entendu tout et n'importe quoi, et surtout un mélange des genres. A quel problème sommes-nous confrontés aujourd'hui? Quelle est la mission de la Ville par rapport à la pratique d'un sport tel que le hockey sur glace, par rapport au rôle que le hockey joue dans notre société? Chacun sait que la Ville trouve son intérêt dans le spectacle que les hockeyeurs offrent au public, sur le plan social, sur le plan humain, avec ce mélange des spectateurs provenant de toutes les classes sociales – c'est un aspect qui devrait vous préoccuper, Mesdames et Messieurs.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire lors de l'entrée en matière sur cette proposition, une ville comme Genève se doit de mettre à disposition un outil qui permette de pratiquer le hockey comme il se pratique aujourd'hui et dans les conditions économiques qui sont celles que l'on connaît. La gestion du club, quant à elle, demain sera peut-être différente de la gestion d'aujourd'hui, et il ne s'agit pas de mélanger les genres. Bien entendu, il est clair pour tout le monde que l'idéal serait d'avoir une nouvelle patinoire, et ceci dans un délai très bref. Mais c'est une chose qui me paraît totalement utopique, sachant comment cela se passe à Genève lorsqu'on veut construire quelque chose. Il y a déjà quatre endroits recensés, sur lesquels personne ne se mettra d'accord. Pourtant, j'en vois un qui serait idéal, mais ce n'est pas le débat de ce soir…

Toujours est-il que, compte tenu du délai pour avoir une nouvelle patinoire, il est raisonnable et sage d'accepter cette proposition. Je ne suis pas persuadé qu'on verra une patinoire à Genève avant 2025, voire 2030, moment où les acteurs d'aujourd'hui seront retraités depuis longtemps. Voilà les raisons pour lesquelles nous devons aujourd'hui cesser de tergiverser et accepter cette proposition, qui est devenue plus ou moins raisonnable, mais qui ne sera jamais qu'un emplâtre sur une jambe de bois, en attendant que Genève ait une nouvelle patinoire. J'espère que ce sera le plus tôt possible. La patinoire des Vernets continuera, elle, à être occupée aussi bien par le hockey sur glace que par d'autres activités. Voilà les raisons pour lesquelles je vous invite à cesser ce débat et à voter raisonnablement, comme l'a fait la commission.

Mme Renate Cornu (L). Argent public versus argent privé. L'argent public se décide ici et on voit avec quelle peine les groupes aboutissent à un consensus. L'argent privé, c'est celui d'entreprises, de privés, convaincus ou amateurs d'un sport. Que les deux puissent cohabiter sans soulever autant de passion, s'il vous plaît! Nous ne sommes pas des sponsors, mais simplement des élus pour l'intérêt général, c'est-à-dire pour ceux qui suivent ce qui se passe au Genève-Servette Hockey Club, pour ceux qui aiment que des sportifs soient une élite. Il ne s'agit pas de mettre de notre propre poche, mais de reconnaître l'effort des privés. Nous devons, de notre côté, bâtir un outil pour ces privés qui mettent de l'argent, du sponsoring.

M. Gilbert Schreyer (UDC). C'est Pierre Rumo qui disait tout à l'heure que les caucus servent à discuter et à changer d'avis. Eh bien, chez nous aussi. Nous étions deux commissaires à avoir dit non, mais nous n'avons pas choisi pour autant de dire oui: nous avons décidé de laisser le libre choix aux conseillers municipaux de l'Union démocratique du centre. Voilà ce que je voulais préciser.

M. Georges Queloz (L). Je voudrais juste compléter mon intervention de tout à l'heure. Bien sûr, nous voterons cette proposition, mais nous attendons aussi une réponse à la motion que nous avions déposée, demandant de mettre à disposition cet outil au juste prix. A cet égard, je me réjouis déjà de voir la proposition du Conseil administratif.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je me garderai d'intervenir sur les aspects qui relèvent du dicastère de mon collègue Manuel Tornare. Je regrette son absence. C'est lui qui est responsable des sports

et qui aurait dû s'exprimer sur le fond. Moi, je me limiterai à ma responsabilité, qui est la mise à niveau et l'entretien des infrastructures de la Ville.

En préambule, j'aimerais revenir sur certaines réactions dont je pourrais prendre ombrage. Je pense au site web du Genève-Servette Hockey Club où figure encore, de la part des supporters, voire des responsables, puisque le site est dirigé par des responsables du club, des invectives contre mon collègue Manuel Tornare et moi-même. Je pense au tract qui a circulé dans les rangs, ici, au fait qu'on appelle à venir à la tribune du public ce soir. Bon, heureusement, ou malheureusement, il n'y a pas beaucoup de monde à tribune… Enfin, je pense au fait qu'on ait lancé une liste électorale intitulée «Pour un nouveau stade». Je renvoie les électeurs et les électrices au nombre de suffrages que cette liste a recueilli… Je pourrais donc en prendre ombrage et décider qu'en définitive ce dossier m'importe peu…

Cela étant, j'aimerais revenir sur certaines évidences. Celles et ceux qui ont des problèmes avec cette infrastructure des Vernets, qui a été construite et entretenue par des générations de citoyennes et de citoyens, ont moins de problèmes quand il s'agit d'entretenir le Grand Théâtre – dans lequel nous mettons, je n'ose pas dire des millions par année, mais presque – ou d'autres infrastructures comme les salles communales, les musées, les bibliothèques… Ainsi, nous devrons rénover dans quelques années la Bibliothèque de Genève ou celle du Jardin botanique. Cela fait partie de nos responsabilités et j'entends les assumer.

S'agissant de la patinoire, depuis le début, dès le premier soir où j'ai siégé ici, j'ai assumé cette responsabilité, en affirmant que cette infrastructure n'était plus adaptée, parce qu'elle n'avait pas été entretenue comme il se doit. En effet, on devrait mettre environ 10 millions par année dans cette infrastructure pour qu'elle corresponde aux besoins de la population qui évoluent.

La deuxième chose sur laquelle je voudrais insister, c'est qu'à chaque fois, à chaque rénovation, à chaque mise à niveau de la patinoire, nous avons signé un accord avec les dirigeants du club. Alors, je veux bien qu'on dise que le travail a été mal fait ou que cela ne correspondait pas aux besoins. Toujours est-il que nous avons signé un accord quand il s'est agi de mettre les deux tribunes de chaque côté, et que nous avons signé un nouvel accord quand nous avons installé les loges dites VIP du côté Voirie.

S'agissant de l'avant-dernier épisode et du crédit de 14 millions, je tiens à souligner que nous avons suivi, là encore, les demandes du club. C'est le club qui voulait ces *sky boxes* en haut de la grande tribune du côté parking et nous avons signé les plans tous ensemble, car cela fait partie des processus et des méthodes de travail que j'ai adoptés depuis que je siège ici et que le Conseil administratif a validés. Ensuite, lorsque le club a décidé de ne plus soutenir cette proposition de 14 millions, nous avons signé pour une intervention recalibrée, objet de la

présente proposition. En effet, à un moment donné, il est aussi de ma responsabilité, non pas de changer d'avis comme une girouette, mais de prendre acte de la réalité.

Cette intervention recalibrée porte sur les loges VIP côté Voirie, sur un restaurant qui viendra s'accoler contre la façade côté Voirie, plus la rénovation des vestiaires. Voilà ce que nous avons signé. Sauf que, Mesdames et Messieurs, il faut être lucides: depuis qu'il a été repris, le club fait 3 millions de déficit structurel! Il y a des valeurs dans le sport qui sont notamment le respect et la transparence et je trouve, pour le moins, que M. Brandt aurait dû dire la vérité. Le déficit n'est pas dû à un manque au niveau des infrastructures: le club fait structurellement 3 millions de déficit, voire plus cette saison parce que de nouveaux joueurs ont été achetés. Quand nous avons signé ce nouvel accord, que vous allez sans doute ratifier ce soir, le club nous a dit qu'il y aurait 1,5 million de rentrées supplémentaires et qu'il lui resterait à trouver 1,5 million de francs. J'attends donc de voir, à la prochaine saison, si ce million et demi viendra des sponsors, ou s'il viendra de la poche de la collectivité d'une manière ou d'une autre…

C'est une question de lucidité, Mesdames et Messieurs, et j'espère que, comme moi, vous ne voterez pas cette proposition la tête dans le sac. Il est nécessaire de faire ces travaux pour adapter cette infrastructure des Vernets, car il est vrai qu'il y a besoin d'un deuxième restaurant; on le voit, cela couine de tous les côtés… Il est aussi nécessaire de rénover les vestiaires. Quant aux loges VIP, qui empiéteront sur un tiers de la glace et qui coûteront 2 677 000 francs, c'est le seul risque que vous prenez ce soir. Investir pour six ou sept ans, le temps que se construise la nouvelle patinoire, investir pour que cette infrastructure des Vernets soit rentabilisée, quitte à enlever ces loges à terme pour redonner à la patinoire sa polyvalence, c'est le seul risque que vous prenez ce soir.

Je le dis pour que ce soit inscrit au *Mémorial,* pour celles et ceux qui, dans deux ou trois ans, pourraient dire qu'ils ne voulaient pas de ces travaux, que Pagani aurait mal agi… *(Exclamations.)* En l'occurrence, ce n'est pas moi qui serai en cause, puisque ce sont les architectes du Genève-Servette Hockey Club qui ont proposé les plans. Nous nous sommes calés sur ces plans et on ne pourra donc pas dire que la collectivité a mal travaillé!

Voilà, j'en ai terminé. J'espère que, par gain de paix et parce que vous êtes gens de consensus, vous voterez ce crédit. Et puis nous verrons bien, car la vie est toujours plus belle que ce qu'on en dit… *(Exclamations.)*

La présidente. Monsieur Brandt, je suppose que vous vous sentez mis en cause?

M. Simon Brandt (R). Madame la présidente, on le serait à moins! *(Protestations.)* Je vous rassure cependant, je ne vais pas allonger inutilement, mais la liberté de parole veut qu'on puisse donner sa position, n'est-ce pas?

M. Pagani dit que je suis menteur ou malhonnête, je n'ai pas bien compris, mais une nouvelle fois, Monsieur Pagani, vous m'attaquez, car vous ne supportez pas que l'on vous mette face à vos responsabilités.

Une voix. Il n'a pas dit cela!

M. Simon Brandt. Il l'a dit! Monsieur Pagani, si tout avait été bien fait jusqu'à maintenant, pourquoi en parlerait-on ce soir? Ce n'est pas une honte de reconnaître qu'on a fait des erreurs. Au contraire, en reconnaissant ses erreurs, on montre qu'on est un bon homme politique, et en les corrigeant on montre qu'on est un bon magistrat! Monsieur Pagani, si vous reconnaissiez que des erreurs ont été commises, si vous disiez que vous commencez à les réparer ce soir, je vous applaudirais.

Vous parlez du déficit en disant que le club a été repris. C'est exact, mais pourquoi a-t-il été repris? A l'époque, l'ancien propriétaire du club avait demandé à la Ville un terrain pour que le club construise une nouvelle patinoire. Réponse de la Ville: non! A Londres, quand on a voulu construire une nouvelle patinoire, le maire a reçu les représentants du groupe Anschutz. Il leur a demandé où ils voulaient la construire et, en trois semaines, les autorisations étaient accordées! Pour en revenir au déficit, auparavant, il était fonctionnel et cela regardait entièrement le club. Depuis la rénovation de 2009, le déficit est devenu structurel: là, c'est parce que les travaux ont été mal faits, et la responsabilité de la collectivité publique est en cause.

Monsieur Pagani, ce soir vous avez reconnu une partie de vos erreurs… *(Protestations.)* Je ne veux pas poursuivre une querelle stérile, mais je répète qu'il n'y a pas de honte, qu'on fait tous des erreurs et qu'en les reconnaissant on en sort grandi! *(Applaudissements.)*

Deuxième débat

La présidente. Je mets aux voix l'amendement de Mme Figurek et de M. Holenweg modifiant l'arrêté I: *«Article premier*. – Il est ouvert un crédit de 9 254 000 francs pour la gratuité totale d'accès du public à la patinoire des Vernets.»

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 53 non contre 9 oui (1 abstention).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I amendé par la commission est accepté par 52 oui contre 10 non.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II amendé par la commission est accepté par 51 oui contre 10 non.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté III amendé par la commission est accepté à l'unanimité (63 oui).

(Applaudissements à l'annonce du résultat.)

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 677 000 francs destiné à l'aménagement de tribunes provisoires pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 677 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2016.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 319 000 francs destiné à la création de la zone lounge pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 319 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 69 352 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 218 000 francs du crédit d'étude voté le 28 juin 2010, soit un total de 3 537 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2032.

ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 468 000 francs destiné à la rénovation des vestiaires pour la patinoire intérieure

des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 468 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2021.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.

25. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 16 septembre 2009 de Mmes Salika Wenger, Maria Pérez, Charlotte Meierhofer, M. Christian Zaugg, Mmes Marie-Pierre Theubet, Sarah Klopmann, Frédérique Perler-Isaaz, Renate Cornu, MM. Jean-Charles Lathion, Adrien Genecand et Jacques Baud, renvoyée en commission le 14 octobre 2009, intitulée: «Un coup de pouce pour les arts électroniques» (M-882 A)[1].

Rapport de M. Pascal Holenweg.

La commission des arts et de la culture a traité de la motion M-882 les 29 avril, 24 juin, 2 septembre, 16 septembre, 4 novembre et 18 novembre 2010, sous les présidences de Mme Christiane Olivier, puis de Mme Marie-Pierre Theubet. Les notes de séances ont été prises par Mme Consuelo Frauenfelder et, pour la séance du 18 novembre, par Mme Nathalie Bianchini. La commission, in corpore, et le rapporteur, *in pectore*, les remercient pour la qualité de leur travail.

Rappel de la motion

Considérant:

– que Genève est une ville pionnière dans les arts électroniques;

[1] «Mémorial 167e année»: Développée, 2043.

– que les arts électroniques et les nouveaux médias artistiques ont été transférés au Centre d'art contemporain et au Fonds municipal d'art contemporain;
– que l'espace dévolu à l'image prend une grande importance au Bâtiment d'art contemporain;
– qu'il n'y a plus, dans ce champ, de pôle de production prépondérant à Genève;
– que les arts électroniques ont un coût important pour les jeunes artistes;
– qu'il convient de prendre en compte les arts émergents,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

– à affecter tous les ans un budget spécifique de 100 000 francs pour l'aide à la production dans les arts électroniques et les nouveaux médias artistiques;
– à attribuer chaque année, dans le cadre de la distribution des différentes bourses, un prix à un artiste local choisi par un jury de professionnels nommé à cet effet;
– à s'engager à faire part aux conseillers municipaux, lors de la reddition des comptes, de la répartition de cette somme.

Présupposé

Qu'entendre par «arts électroniques»?

Au sens que la motion donne à ces termes, les «arts électroniques» se caractérisent par les dispositifs, installations et présentations faisant usage d'images produites ou traitées par des équipements électroniques de toute nature, des téléphones portables aux ordinateurs en passant par les caméras de surveillance. Cette définition est restrictive, dans la mesure où elle fait référence à l'image alors que la musique, notamment, fait désormais également appel à l'instrumentalité électronique, et que les arts électroniques brouillent les limites entre champs artistiques, comme entre art et design. Pour la majorité des membres de la commission, il convient de s'en tenir à cette restriction aux arts de l'image, compte tenu de la modicité de la somme proposée par la motion, et afin que celle-ci ait un sens concret.

Traitement de la motion, auditions

La commission a entamé le traitement de la motion lors de sa séance du 29 avril, en désignant Mme Véronique Paris pour en faire le rapport (Mme Paris ayant ensuite été remplacée par le présent rapporteur) et en auditionnant plusieurs motionnaires, membres de la commission. Lors des séances suivantes, elle a auditionné Mme Michèle Freiburghaus-Lens pour le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC), Mme Justine Beaujouan et Mmes Benoît et Amoudruz

pour l'association Mapping Festival, M. Jean-Pierre Greff, directeur de la Haute Ecole d'art et de design (HEAD), Mmes Marie-Eve Knoerle et Sandrine Jolissaint, pour le Bureau culturel. Elle a amendé la motion et a accepté, à l'unanimité, le 18 novembre, la motion amendée.

Séance du 29 avril 2010

Présentation de la motion par des motionnaires

Les motionnaires, représentés par plusieurs membres de la commission (Mmes Cornu, Theubet et Wenger, M. Lathion) expliquent leur démarche et leurs intentions en les situant dans le prolongement de la dissolution du Centre pour l'image contemporaine (CIC) et du transfert d'une partie de ses activités et collections au Centre d'art contemporain (CAC). Ce transfert n'a cependant pas concerné l'aide à la production artistique, le CAC ne disposant pas du matériel nécessaire. Quant au FMAC, il lui est assigné la tâche d'enrichir le Fonds Iten, non d'apporter aux artistes une aide à la production. Enfin, la HEAD apporte une aide à ses élèves et à ses anciens élèves, mais pour un temps limité. La motion suggère d'accorder 100 000 francs à une aide aux artistes, par exemple par un soutien direct à la production d'une œuvre, par l'attribution d'une bourse ou d'un prix à un-e artiste local-e et/ou par la commande d'une œuvre à un-e artiste. Ce faisant, il ne s'agirait pas de subventionner une œuvre, mais bien de subventionner un-e artiste.

Les motionnaires relèvent que Genève bénéficie d'un rayonnement international dans le domaine des arts électroniques, et que les artistes suisses jouissent dans ce champ artistique d'une reconnaissance incontestable, acquis qu'il convient de défendre. Cette défense passe par un engagement matériel et un soutien à la production des premières œuvres de jeunes artistes. La disparition du CIC, de ce point de vue, laisse un manque, ce qui pourrait conduire des artistes «émergents» à quitter Genève pour pouvoir travailler, si les moyens de travailler ne leur étaient pas accordés à Genève.

Il est en outre relevé par les motionnaires que les arts électroniques ont investi tous les champs artistiques et que les spectacles sont de plus en plus nombreux, dans tous les domaines, qui y font appel.

Il est enfin rappelé que ni le FMAC ni le CAC ne produisent des œuvres. Or il s'agit de soutenir la création, la production d'œuvres nouvelles, que le CAC pourrait ensuite présenter et valoriser, et le FMAC, le cas échéant, acquérir.

Questions et remarques des commissaires

L'aide apportée le serait-elle directement aux artistes? Les motionnaires répondent par l'affirmative, les artistes en bénéficiant étant choisis sur dossier.

Le matériel dont disposait le CIC est-il récupérable? Une motionnaire répond que ce matériel est désormais obsolète et qu'il n'est plus guère utile aux artistes.

La somme proposée correspond-elle à une analyse des besoins? Une motionnaire répond qu'une somme de 15 000 francs permet la réalisation d'une œuvre.

Qu'en est-il du matériel dont dispose la HEAD? Une motionnaire répond que l'école est fermée le soir et le week-end, c'est-à-dire précisément lorsque les artistes qui ont des obligations professionnelles auraient besoin d'avoir accès au matériel, performant, dont la HEAD dispose. En outre, la HEAD ne prête son matériel qu'à ses élèves.

La mise à disposition d'un lieu de travail serait-elle utile aux artistes? Une motionnaire répond que non, la pratique créative ayant changé et les artistes faisant désormais appel à des studios ou à leurs réseaux, en fonction de leurs besoins.

La mise à disposition de matériel est-elle envisageable comme forme de soutien? Les motionnaires répondent que l'aide financière à la création est plus utile et plus efficace, dans la mesure où le matériel utilisé dans le champ des arts électroniques est rapidement frappé d'obsolescence, et où il vaut mieux donner aux artistes les moyens de payer les services des institutions ou des entreprises qui disposent du matériel le plus récent.

Séance du 24 juin 2010

Audition de Mme Michèle Freiburghaus-Lens, conseillère culturelle en art contemporain, FMAC, département de la culture

Mme Freiburghaus fait un état de la situation: certaines missions du CIC n'ont pas été reprises, notamment l'aide à la production d'œuvres nouvelles. Par ailleurs, le matériel du CIC était obsolète et les artistes ne l'utilisaient plus. Du matériel récent est disponible à la HEAD, mais pour les étudiants et les diplômés de l'école. Pour sa part, le FMAC apporte un certain soutien à la création et à la réalisation de projets, mais ce soutien est modeste (autour de 10 000 francs), et il est apporté sans distinction entre les formes des projets (installations, vidéo, etc.), le critère étant la qualité du projet. Une aide spécifique à la réalisation d'œuvres d'imagerie serait donc bienvenue. Les dossiers de requête d'aide pourraient être soumis à une commission spécifique. On pourrait créer une bourse d'aide à la réalisation d'une œuvre, à hauteur de 50 000 francs, l'œuvre entrant ensuite à la médiathèque.

Questions et remarques des commissaires

La création d'une nouvelle instance ne court-circuiterait-elle pas le fonctionnement du FMAC? Mme Freiburghaus répond que non, les missions du

FMAC étant claires, ainsi que les montants d'aide alloués (généralement 10 000 francs, ce qui est largement insuffisant pour couvrir les besoins des artistes) et les critères de cette allocation. Par ailleurs, le Fonds cantonal va également disposer d'un budget destiné à l'aide à la création numérique, mais cette aide n'ira pas aux artistes et le projet doit être lié à une exposition ou à une galerie.

Quel est, dans le budget du FMAC, le montant attribué à la production d'œuvres? Mme Freiburghaus répond qu'il n'y a pas de ligne budgétaire affectée à cela, et que les aides sont prises sur le compte de bilan, qui regroupe les commandes publiques, les subventions pour la réalisation de projets et les acquisitions, le tout pour 150 000 francs. En revanche, le FMAC ne subventionne pas le Mapping Festival, qui est subventionné directement par le département de la culture.

Quelle est la composition de la commission d'attribution? Elle est composée de neuf personnes, au titre de représentant-e-s fixes du département de la culture, du FMAC, de la HEAD, ou de représentants temporaires de la scène artistique genevoise (dont la conservatrice du Mamco et le directeur de la Villa du Parc).

Séance du 2 septembre 2010

Audition de l'association Mapping Festival (Mmes Beaujouan, Benoît et Amoudruz)

Mme Justine Beaujouan présente le Mapping Festival, dédié au Vjing (le mixage d'images et de sons en temps réel, grâce à un logiciel spécifique). Le festival existe depuis 2005 et inclut des installations, une exposition (au BAC depuis 2007), des performances audiovisuelles, des soirées DJ's, des conférences, des spectacles vivants, qui ont tous pour point commun d'exploiter l'image en direct. Il se déroule actuellement sur une dizaine de lieux, et a attiré en 2010 10 000 spectateurs. Le festival fonctionne par appel ouvert à des projets, ce qui n'exclut pas de «recruter» des artistes dans d'autres festivals et de faire appel à des artistes locaux. Les artistes participants sont défrayés (trajet, logement), et parfois (mais pas toujours) rémunérés. En 2010, tous ont reçu un cachet. L'association organisatrice salarie trois personnes, pour un temps de travail total équivalant à un poste plein. Un comité de sélection assume les choix artistiques. L'association reçoit 40 000 francs du département de la culture (sur le fonds général), 70 000 francs du FMAC, 10 000 francs du Département de l'instruction publique, 5000 francs de la Migros, 12 000 francs de la Loterie romande et 10 000 francs de la Fondation Goehner. Des sponsors apportent 10 000 francs. Le budget du festival (400 000 francs) est extrêmement serré, car les recettes propres sont faibles, compte tenu du caractère très spécifique des événements proposés. L'association Mapping Festival accueille favorablement la motion.

Questions et remarques des commissaires

Dans quel champ l'aide proposée par la motion serait-elle la plus judicieuse? Mme Beaujouan relève que, faute de moyens, mais aussi faute de lieux de travail, voire de logement, les artistes locaux partent de plus en plus souvent à l'étranger (notamment à Bruxelles ou Berlin). Le soutien à la production est donc indispensable, car les coûts de production des créations électroniques sont élevés, notamment en ce qui concerne le matériel (caméras, appareils photo, ordinateurs). S'agissant du Mapping Festival, chaque artiste crée son propre matériel, spécifique à sa création artistique, ce qui rend inutile une aide qui passerait par le prêt d'un matériel dont disposerait une institution ou un service, comme le Bureau culturel.

Le festival collabore-t-il avec la HEAD? Mme Beaujouan répond qu'une telle collaboration s'est établie en 2008, mais qu'elle a été décevante et qu'elle n'a pas été renouvelée.

Pour plus d'informations: www.mappingfestival.com

Séance du 16 septembre 2010

Audition de M. Jean-Pierre Greff, directeur de la Haute Ecole d'art et de design (HEAD)

M. Greff salue le projet des motionnaires, les artistes ayant besoin d'aide, surtout les premières années de leur activité. Certes, les aides existantes à Genève sont nombreuses et de qualité, ce qui contribue à expliquer la qualité de la scène artistique genevoise, mais une aide supplémentaire dans le champ des arts électroniques ne serait pas superflue, la disparition du CIC la rendant particulièrement pertinente. Les activités du CIC ont en effet été redéployées au BAC, mais pas l'aide à la production. Un manque a donc été créé, que la seule mise à disposition de matériel ne saurait combler.

Questions et remarques des commissaires

Quels sont les besoins des artistes? M. Greff répond que les besoins varient selon la nature des projets: la question du matériel peut se régler soit par une acquisition personnelle (un kit de travail peut s'obtenir pour 20 000 francs), soit par le recours aux structures ou aux entreprises spécialisées. Les artistes peuvent avoir besoin d'une contribution pour l'achat, la location, ou pour les déplacements ou les coûts de production.

Quelles sont les villes de référence dans le domaine des arts électroniques? Pour M. Greff, la ville de référence est Linz (Autriche), qui a su renouveler son éco-

nomie à travers un projet culturel, une biennale qui a fécondé une scène locale de grande qualité et suscité l'émergence de galeries. Genève peut également être considérée comme un centre important, grâce notamment à ses biennales. Bâle et Karlsruhe sont également reconnues comme des villes de référence.

Qu'entendre par «art électronique»? M. Greff estime que l'art électronique correspond à un quart de la production artistique de la HEAD. La HEAD propose une option de formation «Art/Média» qui accueille de nombreux étudiants, dont la majorité utilisent l'image comme medium principal.

Séance du 4 novembre 2010

La séance est consacrée à une discussion entre commissaires sur la suite à donner à la motion et les conditions à remplir pour qu'elle soit acceptée par le plénum et concrétisée par le Conseil administratif.

Une commissaire d'A gauche toute!, une commissaire libérale et une commissaire socialiste proposent que les fonds supplémentaires proposés par la motion soient alloués au Bureau culturel plutôt qu'au FMAC, la mission du Bureau culturel correspondant mieux aux intentions de la motion, et le bureau ayant même été créé spécialement pour répondre aux besoins que cible la motion. En outre, la diversification des sources de financement est avantageuse pour les artistes, car elle est une garantie de pluralisme. Une commissaire Verte exprime cependant des doutes sur la capacité du Bureau culturel de fournir par exemple du matériel, compte tenu du coût élevé et de l'obsolescence rapide du matériel utilisé par les créateurs en arts électroniques.

Un commissaire socialiste insiste sur la nécessité de garantir que le soutien financier supplémentaire que propose la motion soit réellement accordé et aboutisse réellement aux artistes et ne finisse pas par s'ajouter au financement d'une institution et de son fonctionnement, qu'il s'agisse du Bureau culturel ou du FMAC.

La commission s'accorde à estimer qu'il est nécessaire d'entendre des représentant-e-s du Bureau culturel avant que de décider de l'impliquer dans un soutien matériel aux créateurs en arts électroniques. Il est en outre rappelé par un commissaire de l'Union démocratique du centre que, dans l'hypothèse où la motion serait acceptée par le Conseil municipal et suivie d'effets concrets, c'est-à-dire de l'inscription d'une autorisation de dépense au budget, cette autorisation ne vaudrait que pour l'exercice budgétaire annuel et ne pourrait être reportée sur l'exercice suivant. Il est donc nécessaire de s'assurer que les bénéficiaires éventuels de l'autorisation de dépense, en l'occurrence le Bureau culturel, sauront quoi en faire conformément aux vœux exprimés par la motion. Un commissaire socialiste précise que, si l'audition du Bureau culturel est une condition préalable

évidente à toute proposition de l'impliquer dans la concrétisation de la motion, elle n'affecte pas la décision de principe d'allouer ou non une aide supplémentaire à la création en arts électroniques.

Séance du 18 novembre 2010

Audition du Bureau culturel

Mme Marie-Eve Knoerle, responsable du Bureau culturel, en présente la genèse, l'organisation, le public, les missions et les activités. Le Bureau culturel est né d'un projet qui a débuté en 1998 à Zurich: il s'agissait, et il s'agit toujours, d'apporter aux artistes et aux acteurs culturels un soutien logistique matérialisé notamment par la location à bas prix de matériel audiovisuel. Le public du Bureau culturel est large, constitué de professionnels comme de débutants et d'amateurs, avec de nombreux jeunes artistes, et une moyenne d'âge d'environ 30 ans.

Le Bureau culturel reçoit beaucoup de demandes pour la location de caméras ou de matériel de montage. Il assure l'aide logistique, l'assistance technique et la mise à disposition du matériel, les caméras vidéo étant le matériel le plus demandé – le bureau en disposant de six, pouvant être louées deux semaines à 25-35 francs par jour (soit quatre ou cinq fois moins que dans le privé), voire plus longtemps, un mois ou deux si le projet le justifie. Le bureau dispose également de bancs de montage d'images, et de matériel pour la production d'œuvres musicales (mais pas pour le mixage, le mastering et le traitement du son). Par ailleurs, le bureau propose une petite formation sur les logiciels et le matériel à disposition, ainsi que des rencontres entre artistes et responsables des institutions (notamment des fondations) et des collectivités publiques (Ville et Canton) qui soutiennent la création culturelle.

Questions et remarques des commissaires

Quel est le budget du Bureau culturel? Mme Knorle répond qu'il se situe à environ 260 000 francs.

Quel est le processus de décision sur une demande de soutien? L'inscription est gratuite. Les inscrits et les utilisateurs sont répertoriés dans une base de données, mais il n'y a pas de dépôt de dossier pour l'utilisation du matériel. Cette location se fait par un contrat. Le bureau traite la demande pour une durée déterminée, au terme de laquelle le matériel prêté doit être rendu. Les demandeurs sollicitent également des conseils sur le choix du type de matériel à utiliser pour la réalisation de leurs projets.

Le Bureau culturel est-il compétent pour traiter des demandes d'aide financière ou les renvoie-t-il à d'autres instances? Le bureau dispose d'une liste des différentes possibilités de subventionnement, mais pas du personnel qualifié pour conseiller les demandeurs selon le type de projet. Enfin, le bureau n'a pas de commission d'attribution de subventions, puisqu'il n'en attribue pas.

Le Bureau culturel reçoit-il des demandes d'aide auxquelles il ne peut répondre? Mme Knoerle répond que, en effet, le bureau reçoit des demandes qu'il ne peut satisfaire, par manque de matériel. Il manque par exemple le matériel nécessaire pour traiter les anciens formats vidéo, qui pouvaient être traités au CIC.

Le Bureau culturel a-t-il besoin d'espaces de travail pour les artistes? Il y a en effet une demande pour une salle de montage et un espace de travail de postproduction. Il se pose en outre un problème d'horaire d'ouverture: au CIC, les artistes pouvaient avoir accès tous les jours, et vingt-quatre heures sur vingt-quatre, à un espace de travail, alors que le Bureau culturel n'est ouvert que l'après-midi et le samedi, et ne dispose ni des espaces ni du matériel suffisants pour élargir son offre horaire. Le bureau n'a d'ailleurs pas d'espace spécifique, indépendant, qui pourrait être un espace de travail pour les artistes.

Comment le Bureau culturel gérerait-il une augmentation de la subvention que lui accorde la Ville, cette augmentation étant affectée aux arts électroniques et se matérialisant par un soutien financier ou le développement de l'offre de matériel? Mme Knoerle répond que le cahier des charges du Bureau culturel ne lui attribue pas la compétence de gérer l'attribution de subventions et que, pour qu'il le fasse, il faudrait mettre en place une structure ou une commission d'attribution, à moins de n'attribuer le soutien financier supplémentaire qu'au renforcement de l'offre de matériel.

Discussion et amendement de la motion

Dans sa formulation initiale, la motion propose au Conseil administratif d'affecter annuellement un budget de 100 000 francs à l'aide à la production dans les arts électroniques et les nouveaux medias artistiques, et à la création d'un prix annuel dans ces mêmes domaines.

Les motionnaires considèrent qu'il ne faut pas laisser au FMAC le soin de répartir les aides proposées: l'intention de la motion étant d'aider les artistes à la production d'une œuvre dans le champ des arts électroniques, au sens restrictif des arts de l'imagerie, cette aide doit être la plus directe possible.

Les motionnaires divergent en revanche sur le rapport à établir avec le FMAC: une motionnaire libérale estime que l'œuvre à la création de laquelle

une aide a été apportée devrait être susceptible d'être intégrée à la médiathèque du FMAC; une motionnaire d'A gauche toute! estime au contraire que les œuvres créées grâce à cette aide spécifique ne doivent pas revenir au FMAC, à moins que leur auteur lui en fasse don. La commission renonce à trancher sur ce point.

Plusieurs commissaires se sont demandé si, plutôt que créer une ligne budgétaire nouvelle, comme le demande la motion, il ne vaudrait pas mieux augmenter la subvention accordée par la Ville au Bureau culturel, en affectant cette augmentation aux arts électroniques et en demandant au Bureau culturel de se doter d'une instance d'attribution. L'audition du Bureau culturel a clarifié la situation: le bureau n'a ni la mission (la convention tripartite Ville/Canton/Migros qui définit les missions du Bureau culturel ne l'autorise pas à distribuer des subventions), ni les moyens, ni les locaux, ni, a-t-il semblé à la majorité de la commission, le désir de se charger d'attribuer l'aide spécifique proposée par la motion. La commission renonce donc à proposer l'attribution au Bureau culturel de tout ou partie des ressources proposées par la motion. Cela étant, le Conseil administratif peut parfaitement, si la motion est acceptée par le Conseil municipal et qu'il lui donne suite, reprendre contact avec le Bureau culturel, par exemple pour lui permettre d'élargir les espaces dont il dispose à un véritable espace de travail pour les artistes.

Une motionnaire libérale estime qu'il est indispensable de créer une commission indépendante à la fois du département de la culture et du FMAC, d'attribution des aides et/ou de conseil aux artistes. Cette commission fonctionnerait comme un jury, qui déterminerait sur dossier le montant des aides. Cette proposition ne recueille pas l'assentiment de la majorité des commissaires, compte tenu du nombre déjà important de commissions d'attribution existantes dans tous les domaines artistiques et du risque de «doublon» avec le Centre d'art contemporain.

Il est en outre rappelé par plusieurs commissaires que l'intention de la motion est d'aider les artistes, non de financer le fonctionnement d'institutions existantes ou l'engagement de personnel au département de la culture. Quant à créer une nouvelle structure, un commissaire socialiste et une commissaire d'A gauche toute! estiment que la modicité de la somme proposée par la motion est telle que cette nouvelle structure risquerait de l'absorber tout entière pour son propre fonctionnement, sans rien laisser, ou presque, pour le soutien aux artistes. Il est enfin rappelé l'impossibilité de créer un fonds spécifique, le cadre législatif cantonal l'interdisant aux communes.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre propose d'amender la motion initiale en supprimant à la première invite la référence à un budget annuel et en ne gardant que l'invite à se doter d'un budget spécifique se traduisant par

une ligne budgétaire permettant des subventions, et en allégeant à la deuxième invite l'obligation d'attribuer «chaque année» un prix à un artiste local, par l'introduction de la nuance «si possible». Il est rappelé par une motionnaire d'A gauche toute! et un commissaire socialiste que, s'agissant d'une motion, il ne s'agit que d'une demande faite au Conseil administratif d'attribuer des moyens et qu'il n'est effectivement pas utile de fixer une somme, le Conseil administratif en étant chargé par la suite s'il accepte la proposition faite par la motion, celle-ci étant, une fois amendée, rédigée de façon suffisamment large pour que le Conseil administratif puisse l'interpréter en fonction des besoins réels.

Un commissaire socialiste propose un sous-amendement à l'amendement précédent, spécifiant à la première invite que l'aide accordée le soit à la production émergente, afin d'éviter que cette aide soit accordée à des artistes déjà reconnus et ayant donc moins besoin d'aide, ou ayant déjà bénéficié d'une aide telle que celle proposée par la motion.

L'amendement et le sous-amendement sont acceptés à l'unanimité des commissaires présents, et la motion ainsi amendée est acceptée à l'unanimité des commissaires présents.

La commission propose donc au Conseil municipal d'accepter la motion suivante:

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

– à affecter un budget spécifique de 100 000 francs pour l'aide à la production émergente dans les arts électroniques et les nouveaux médias artistiques;
– à attribuer, si possible chaque année, dans le cadre de la distribution des différentes bourses, un prix à un artiste local;
– à s'engager à faire part aux conseillers municipaux, lors de la reddition des comptes, de la répartition de cette somme.

Annexe: Errata

M-882 A
ERRATA

Le rapporteur de commission ayant rapporté plus vite que son ombre, une version non définitive de son rapport est partie à l'impression avant corrections. Quelques erreurs ont donc subsisté dans le rapport qui vous a été communiqué. Vous trouverez les corrections nécessaires ci-dessous. Il convient d'insister sur le fait la motion telle que proposée par la commission ne comprend plus mention d'une somme précise à affecter à la production émergente dans les arts électroniques et les nouveaux media artistiques (la motion initiale proposait une somme de 100'000 francs, la commission, proposition non retenue par la commission.

correction 1
Traitement de la motion, auditions
La Commission a entamé le traitement de la motion lors de sa séance du 29 avril, en désignant Mme Véronique Paris pour en faire le rapport (Mme Paris ayant ensuite été remplacée par le présent rapporteur) et en auditionnant plusieurs motionnaires, membres de la commission. Elle a auditionné lors des séances suivantes Mme Michèle Freuburghaus-Lens pour le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC); Mme Justine Beaujouan et Mmes Benoît et Amoudruz pour l'association MappingFestival; M. Jean-Pierre Greff, directeur de la Haute école d'art et de design (HEAD)accompagné de Mme Joëlle Comé, directrice du Service cantonal de la culture; Mme Marie-Eve Knoerle pour le Bureau Culturel. Elle a amendé la motion et a accepté, à l'unanimité, le 18 novembre, la motion amendée.

correction 2
Séance du 29 avril 2010
Présentation de la motion par des motionnaires
Les motionnaires, représentés par plusieurs membres de la commission (Mmes Cornu, Theubet et Wenger, M. Lathion) expliquent leur démarche et leurs intentions, en les situant dans le prolongement de la dissolution du CIC et du transfert d'une partie de ses activités et collections au BAC, respectivement au Centre d'art contemporain (CAC) et au Fonds municipal d'art contemporain (FMAC). Ce transfert n'a cependant pas concerné l'aide à la production artistique, le CAC ne disposant pas du matériel nécessaire. Quant au Fonds municipal d'art contemporain (FMAC), il lui est assigné la tâche d'enrichir le Fonds André Iten, non d'apporter aux artistes une aide à la production. Enfin, la HEAD apporte une aide à ses élèves et à ses anciens élèves, mais pour un temps limité. La motion suggère d'accorder 100'000 francs à une aide aux artistes, par exemple par un soutien direct à la production d'une œuvre, par l'attribution d'une bourse ou d'un prix à un-e artiste local-e et/ou par la commande d'une oeuvre à un-e artiste. Ce faisant, il ne s'agirait pas de subventionner une œuvre, mais bien de subventionner un-e artiste.

correction 3 (vote final)
L'amendement et le sous-amendement sont acceptés à l'unanimité des commissaires présents, et la motion ainsi amendée est acceptée à l'unanimité des commissaires présents, soit 2 UDC, 1 L, 1 R. 2 PDC. 3 Ve, 1 S, 2 AGT
La commission propose donc au Conseil Municipal d'accepter la motion suivante :

Considérant :
que Genève est une ville pionnière dans les arts électroniques;
que les arts électroniques et les nouveaux médias artistiques ont été transférés au Centre d'art contemporain et au Fonds municipal d'art contemporain;
que l'espace dévolu à l'image prend une grande importance au Bâtiment d'art contemporain;
qu'il n'y a plus, dans ce champ, de pôle de production prépondérant à Genève;
que les arts électroniques ont un coût important pour les jeunes artistes;
qu'il convient de prendre en compte les arts émergents,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif :
- à affecter un budget spécifique pour l'aide à la production émergente dans les arts électroniques et les nouveaux media artistiques.
- à attribuer, si possible chaque année, dans le cadre de la distribution des différentes bourses, un prix à un artiste local.
- à s'engager à faire part aux conseillers municipaux, lors de la reddition des comptes, de la répartition de cette somme.

M. Pascal Holenweg, rapporteur (S). Mesdames et Messieurs, le rapporteur a des excuses à présenter sur bien des choses, mais en particulier, pour cet objet, sur le fait d'avoir envoyé par erreur et par précipitation un brouillon, au lieu d'envoyer le texte définitif du rapport. Cela explique que vous ayez reçu une feuille d'errata corrigeant le rapport imprimé.

J'ai pris ce rapport en cours de route, en entrant à la commission des arts et de la culture, ce qui fait qu'un certain nombre de notes étaient incomplètes. Toujours est-il que j'ai envoyé un brouillon à l'impression, avant de me raviser et d'envoyer le rapport définitif. La feuille d'errata comporte donc quelques précisions et notamment le détail du vote final. Il ne me paraissait pas indispensable de l'indiquer puisque le vote avait été unanime, mais il paraît utile de savoir qui composait cette unanimité.

Enfin, j'attire votre attention sur le fait que, par rapport à la motion initiale, l'invite a été changée: la somme de 100 000 francs a été supprimée du texte voté, sur la base d'un amendement présenté par un commissaire de l'Union démocratique du centre et voté à l'unanimité de la commission. Au final, la commission invite le Conseil administratif à affecter un budget spécifique pour l'aide à la production émergente dans les arts électroniques et les nouveaux medias artistiques, mais ne chiffre plus ce budget.

Premier débat

M. Salvatore Vitanza (R). Tout d'abord, Madame la présidente, vous transmettrez à Mme Salika Wenger: pour quelqu'un qui nous reproche de ne jamais accepter les projets culturels, ce soir, elle aura vu le vote de deux projets culturels, voire de trois projets, si on arrive au point 31 de l'ordre du jour…

Le Parti libéral-radical va accepter cette motion pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il est important de donner des moyens à des jeunes artistes, compte tenu du coût des arts électroniques. Ensuite – faut-il le rappeler? – Genève demeure une ville pionnière en matière d'arts électroniques et il faut qu'elle continue à l'être. Le matériel existant étant devenu obsolète, il convient dès lors de le remplacer et de l'actualiser aux nouvelles techniques. En outre, ce type d'art a trop longtemps été ignoré par la Ville. Genève possède de jeunes artistes – ce qui veut dire qu'on n'a pas besoin d'aller les chercher ailleurs – et il convient de les faire travailler. Enfin, une fois n'est pas coutume, nous pouvons souligner la transparence de cette subvention. Au vu de ce qui précède, je vous invite à voter cette motion.

Mme Anne Carron-Cescato (DC). En complément à ce que vient de dire M. Vitanza, j'aimerais ajouter, pour le groupe démocrate-chrétien, que nous avi-

ons défendu le transfert de la subvention du Centre pour l'image contemporaine (CIC) au BAC (Bâtiment d'art contemporain), parce que nous étions persuadés que la situation qui prévalait dans l'institution à cette époque n'était satisfaisante pour personne. Le CIC, qui avait connu des jours heureux à Saint-Gervais, manquait de vigueur et avait besoin d'un souffle nouveau. Ce renouveau, justement, il pouvait le trouver en s'installant dans le quartier des Bains, haut lieu de l'art contemporain à Genève.

En défendant le transfert de la subvention du Centre pour l'image contemporaine au BAC, nous avions conscience qu'une structure active dans le domaine des arts électroniques avait un rôle prépondérant à y jouer. On le sait, les arts électroniques sont très présents dans l'art contemporain et il nous paraissait tout à fait intéressant d'avoir au BAC des compétences en la matière, ce qui n'était pas vraiment le cas jusqu'alors.

La motion qui nous est présentée ici répond aux engagements que nous avions pris en votant le transfert de la subvention du CIC. Pour mémoire, on nous accusait à l'époque de vouloir démanteler l'institution, alors que, pour notre part, nous étions convaincus que les missions du CIC pouvaient être préservées sous une forme un peu différente. Les invites de cette motion comblent la carence en matière d'aide à la production, consécutive au transfert de la subvention, et nous ne pouvons que nous en réjouir.

En conclusion, nous espérons que, dans la mise en œuvre de cette motion, le Conseil administratif saura répondre aux attentes, non seulement du Conseil municipal dans son ensemble, mais aussi de toute une génération d'artistes émergents, débordants de créativité, créativité qu'ils ont de la peine à concrétiser faute de moyens financiers et matériels. Pour toutes ces raisons, nous accepterons cette motion.

Mme Renate Cornu (L). Mesdames et Messieurs, avec cette motion, il nous semble intéressant de continuer à apporter un appui dans un domaine où Genève s'est illustrée depuis longtemps. En effet, Genève fait partie des villes pionnières dans le développement des arts électroniques. Dès les années 1970, l'atelier de Chérif et Silvie Defraoui a formé de jeunes artistes dans cette discipline, dont plusieurs font référence aujourd'hui. Saint-Gervais, avec le Centre pour l'image contemporaine, a suivi dix ans plus tard, avec des biennales internationalement reconnues.

Grâce à des moyens considérables, le CIC a même créé un studio d'aide à la production avec un équipement très coûteux. Mais les techniques ont rapidement évolué et il était absolument inutile d'imaginer remplacer le matériel, celui-ci devenant très vite obsolète. En fait, les artistes utilisent aujourd'hui des relais

dans des écoles d'art ou chez des professionnels, pour des productions techniquement plus pointues.

L'objectif de la motion vise clairement une aide à la production pour des projets sélectionnés, afin de maintenir le niveau élevé des arts électroniques à Genève. Avec cette motion, nous voudrions fixer les modalités financières de l'aide aux artistes, mais il faudrait aussi penser à un accompagnement pour garantir leur visibilité et créer les conditions permettant de faire circuler les œuvres. Nous pensons qu'un relais institutionnel, par exemple, serait la meilleure assurance à cet égard.

Le Centre d'art contemporain CAC a repris l'an dernier les activités du Centre pour l'image contemporaine. Il a pour mission de maintenir le projet à la hauteur de sa réputation, avec les biennales des arts électroniques. Parallèlement, la Haute Ecole d'art et de design forme le creuset d'artistes indispensable pour poursuivre dans cette voie. Dès lors, il nous semble absolument logique que ce coup de pouce aux arts électroniques soit placé sous la houlette d'un lieu ou d'un responsable faisant déjà référence. Ce dernier aura pour tâche d'accompagner un ou plusieurs artistes pour une production qui sera montrée au public lors des bourses d'automne. D'ailleurs, si on voulait être cohérent, il faudrait penser à créer en même temps une bourse spécifique.

Ce soir, nous déposons donc un amendement visant à revenir au libellé initial de la première invite:

Projet d'amendement

«– à affecter tous les ans un budget spécifique de 100 000 francs pour l'aide à la production dans les arts électroniques et les nouveaux médias artistiques».

En effet, la motion demandait clairement un budget de 100 000 francs, budget grâce auquel on peut imaginer atteindre un résultat tel que nous l'avions espéré quand nous avons déposé la motion.

M. Sylvain Clavel (UDC). Chers collègues, nous ne reviendrons pas sur les notions de besoin ou sur les arguments d'ordre artistique, l'unanimité s'étant finalement manifestée en faveur de cette motion. Pour l'Union démocratique du centre, il était important d'introduire des éléments moins contraignants concernant le budget demandé. Cela a été fait et accepté unanimement. En conséquence, notre groupe acceptera la motion telle qu'elle est formulée dans le rapport M-882 A.

Mme Salika Wenger (AGT). Mesdames et Messieurs, je suis effectivement enchantée de voir que, ce soir, on a moins de problèmes que d'habitude envers les arts…

Cette motion, vous l'aurez tous compris, est la conséquence de la disparition du pôle de production qui existait au Centre pour l'image contemporaine. On a transféré les œuvres, donc la collection, et les budgets à deux entités différentes, c'est-à-dire au CAC et au FMAC (Fonds municipal d'art contemporain). Or nous nous sommes rendu compte qu'un volet n'avait pas été pris en compte, qui faisait à notre avis la richesse du Centre pour l'image contemporaine, je parle de l'aide à la création. Avec la disparition du CIC, cette aide à la création a tout simplement disparu! C'est ainsi que nous avons pensé à la réintroduire.

Ce soir, je dois dire que nous sommes un peu embarrassés devant l'amendement que Mme Cornu vient de présenter. J'entends bien que ce montant de 100 000 francs, quand on sait ce que coûte une heure de studio par exemple, c'est très peu d'argent. Néanmoins, lors du transfert des compétences et des œuvres du Centre pour l'image contemporaine dans les deux autres institutions, nous avions aussi transféré les budgets, c'est-à-dire 700 000 francs au CAC et 300 000 francs au FMAC. Alors, mettre 100 000 francs à la disposition des artistes part d'un bon sentiment, néanmoins nous attendons du CAC qu'il assume sa fonction. Un centre d'art contemporain n'est ni une galerie ni un musée, il est censé promouvoir les arts contemporains locaux, les jeunes artistes. C'est sa fonction.

Certes, ces 100 000 francs pourraient peut-être être gérés par le Centre d'art contemporain, mais il semble que ce soit un peu difficile, puisqu'il y a des changements au niveau de la direction du CAC… Nous avons aussi pensé à demander au département de mettre cette somme à la disposition du FMAC. Mais, encore une fois, nous avons déjà fait un transfert de budgets. Cet argent a servi, d'une part, à faire l'inventaire des œuvres du Centre pour l'image contemporaine, et a permis, d'autre part, de payer un curateur qui a organisé une exposition pour montrer une partie de la collection Iten, du nom de la personne qui avait initié cet aspect des arts.

Je vois qu'il n'y a aucun conseiller administratif intéressé par le sujet, mais j'espère qu'ils liront le *Mémorial*… Aujourd'hui, nous pensons, au sein de mon groupe, qu'il conviendrait peut-être de resserrer la collaboration avec le Musée d'art contemporain et de lui permettre d'ouvrir un espace de production. Cela donnerait une dimension supplémentaire, cela créerait un lien entre les artistes déjà reconnus, qui sont exposés au musée, et les jeunes artistes en train de produire, qui seront pour certains les sommités de demain.

Il y a donc plusieurs possibilités et les 100 000 francs qui ont été demandés partent d'un bon sentiment. L'important est de donner un signe, de dire que Genève veut continuer à être une ville de création dans les arts électroniques.

Nous attendons du magistrat ou de la magistrate qui prendra en charge le département de la culture qu'il ou elle donne un signe fort à cet égard. Pour le moment, il n'y a pas de pôle de production dans les arts électroniques, nous ne savons pas réellement ce que cela peut coûter et nous attendons donc du département qu'il nous fasse une proposition. Cette proposition devra être suffisamment étoffée pour permettre une véritable création, compte tenu des coûts importants que représente la production d'une œuvre électronique.

Nous sommes satisfaits de voir que chacun des groupes à la commission des arts et de la culture s'est préoccupé de cet aspect des choses et que nous avons voté ce projet à l'unanimité. J'ai même trouvé cette unanimité assez émouvante, dès lors que certains d'entre nous ne sont pas vraiment de la génération des arts électroniques et que ceux-ci nous semblent parfois un peu difficiles d'accès… Il n'empêche que nous comprenons bien que la création a changé, que la forme et les supports ont changé, et que ce n'est pas un luxe de donner à notre ville la possibilité de voir émerger des artistes dans ce domaine.

Nous voterons donc la motion telle qu'elle est sortie de commission, en espérant que le magistrat ou la magistrate qui prendra en charge la culture tiendra compte de l'amendement présenté par les libéraux. Pour nous, il va de soi que les 100 000 francs proposés sont un minimum, puisque, comme je l'ai expliqué et comme l'a expliqué Mme Cornu, la production d'œuvres électroniques est très coûteuse. Donc, nous souhaitons qu'on en tienne compte!

Mme Marie-Pierre Theubet, présidente de la commission des arts et de la culture (Ve). Je découvre donc qu'il y a un amendement… Je n'avais pas compris qu'on en avait parlé en commission, mais on en apprend tous les jours… En l'occurrence, il faut quand même expliquer pourquoi nous avons supprimé la mention de ces 100 000 francs en commission, après avoir tourné les choses dans tous les sens. Ainsi, nous avons auditionné le Bureau culturel Migros, en pensant que ce dernier pourrait distribuer cet argent aux artistes, mais après avoir entendu les responsables nous avons compris que ce n'était pas possible. Ensuite, comme l'ont expliqué mes préopinantes, nous savons que de l'argent a été transféré au CAC et au FMAC, mais les cahiers des charges ne prévoient pas de donner directement de l'aide aux artistes – le FMAC en donne un peu, mais pas plus de 10 000 francs…

En outre, notre préoccupation était que l'argent soit donné pour produire une œuvre. Dans le domaine de l'image contemporaine, il ne suffit pas d'avoir un Mac puissant avec des programmes formidables pour réaliser une œuvre de l'image en mouvement. Dorénavant, il faut des studios, voire des lieux en plein air, il faut engager des comédiens, des chorégraphes… On constate que l'image

en mouvement a pris sa place sur les plateaux tant de l'art chorégraphique que de l'art théâtral, voire dans l'art lyrique. Ces productions d'œuvres coûtent pas mal d'argent et nous voulions – c'était le sens même du vote de la commission – que cet argent aille directement aux artistes, sans passer par une institution. Voilà pourquoi nous en sommes arrivés à supprimer la mention des 100 000 francs et à voter unanimement le projet de motion amendée, telle qu'elle est libellée dans l'errata qui a été distribué avec le rapport.

Par conséquent, même si j'ai bien entendu ma préopinante Mme Cornu, les Verts n'adhéreront pas à son amendement. Encore une fois, nous voulons que cet argent aille directement aux artistes, sans intermédiaire, et pas à n'importe quel artiste: nous le répétons, il doit s'agir de jeunes artistes, qui sortent des écoles d'art, qui n'ont pas de moyens, qui n'ont pas de studio ni de matériel puissant… Nous voulons qu'ils puissent produire sans quitter Genève, leur lieu de vie, voire leur lieu de formation, qu'ils puissent créer dans notre ville grâce au soutien qui leur sera octroyé.

Nous espérons que cette motion recevra un bon écho de la part du futur ou de la future magistrate chargée du département de la culture et, pour l'heure, un bon écho de la part Conseil administratif auquel nous renverrons avec plaisir cette motion.

M. Pascal Holenweg (S). Cette fois et à titre exceptionnel, j'interviens au nom du groupe socialiste… *(Exclamations.)* Le groupe socialiste votera la motion telle qu'elle est sortie des travaux de la commission et refusera – sous réserve d'une acceptable dissidence – l'amendement proposé par les libéraux.

Ici, je donne quelques raisons au fait que nous voterons la motion amendée par la commission. A la fois la motion initiale et la motion qui sort de commission évoquent «un coup de pouce» et il s'agit bien de cela. L'ambition des motionnaires et de la commission au sortir de ses travaux est relativement modeste: il s'agit de donner un coup de pouce aux arts électroniques. Si on s'aperçoit qu'il est nécessaire de faire plus, de faire mieux, de faire plus large, il conviendra alors de revenir avec une nouvelle proposition chiffrée et précisée, le cas échéant sous forme de subvention à une institution. Mais la motion qui vous est proposée ne prévoit vraiment qu'un coup de pouce.

S'agissant de l'amendement, nous avons, sur la suggestion d'un commissaire de l'Union démocratique du centre, supprimé la référence à une somme dans la motion, premièrement parce que cette somme était largement insuffisante pour représenter autre chose qu'un acte symbolique. Or nous voudrions tout de même aller au-delà de l'acte symbolique. 100 000 francs de subvention pour l'ensemble des arts électroniques, c'est tout de même un peu ridicule et il faut lais-

ser au Conseil administratif la possibilité d'aller plus loin. Si nous inscrivons 100 000 francs, nous ne lui laissons pas cette possibilité.

Deuxièmement, nous voudrions aussi que cette somme soit affectée, comme l'a rappelé Mme Theubet tout à l'heure, directement aux artistes et qu'elle ne soit pas consommée, ou consumée dans le fonctionnement des institutions. Nous voudrions que la Ville accorde un soutien aux artistes et aux créateurs émergents, et non aux institutions que la Ville subventionne déjà. Ou alors, il ne faut pas demander un coup de pouce aux arts électroniques: il faut proposer une subvention additionnelle aux institutions existantes.

Enfin, troisième raison, c'est qu'il s'agit d'une motion et qu'il faut laisser au Conseil administratif la possibilité de l'interpréter en fonction des besoins. On ne propose pas là un projet d'arrêté et il est absurde, à notre sens, de fixer une somme dans une motion, puisque de toute façon le Conseil administratif pourra faire ce qu'il veut. Il est beaucoup plus intéressant de fixer des principes, des orientations, de dire que nous voulons un soutien à la production d'œuvres d'artistes émergents, mais pas forcément un soutien de 100 000 francs. Ce sera peut-être un soutien de 200 000 ou de 500 000 francs…

Fixer une somme dans une motion et laisser le Conseil administratif en faire ce qu'il veut, c'est un acte relativement inutile, qui n'a pas d'autre effet que nous faire plaisir. C'est la raison pour laquelle je vous invite à voter la motion amendée, telle qu'elle est sortie de la commission et telle qu'elle figure dans le texte des errata.

Mme Renate Cornu (L). Quand nous avons rédigé et signé cette motion, nous avions quand même une idée très précise, qui était d'aider les artistes dans le domaine des arts électroniques, de les aider à produire ou à coproduire, et nous avions pensé qu'il fallait mentionner un montant. Aujourd'hui, les préopinants parlent d'une somme dont on ne sait pas du tout à combien elle s'élèvera, dont on ne sait pas du tout par qui elle sera attribuée aux artistes émergents. Est-ce que ce sera un guichet unique, des fonctionnaires? Je regrette, on est vraiment dans le flou le plus total, alors qu'au départ nous avions une idée claire.

Nous pensons qu'avec 100 000 francs il est possible d'avoir une institution qui offre cette visibilité et le professionnalisme nécessaire pour savoir qui peut faire une production artistique électronique, ou qui ne le peut pas. A cet égard, il faut des experts. Sinon, je crains que ce soit n'importe quoi et qu'on vote une motion qui tombera simplement dans la première corbeille à papier! Je regrette, je trouve qu'il faut voter un montant et un principe. Le principe, c'est d'offrir une fois par an de l'argent à tel ou tel artiste pour un projet précis, sur dossier, sur dessin, sur un numérique déjà existant.

Ensuite, si l'artiste propose un œuvre sortant de l'ordinaire, celle-ci pourra être mise au concours pour recevoir une bourse. Car, finalement, ce sont les bourses annuelles qui nous offrent une vue d'ensemble sur les forces vives dans le domaine artistique à Genève. Nous aurions sans doute intérêt à instaurer un prix spécifique pour les arts électroniques. Sans cela, Mesdames et Messieurs, je ne vois pas du tout pourquoi nous voterions cette motion. Je trouve qu'il faut rester cohérents et s'en tenir aux invites initiales.

M. Pascal Holenweg, rapporteur (S). Là, je parle en tant que rapporteur. J'invite Mme Cornu à lire les invites de la motion: ce qu'elle demande y figure déjà. Nous demandons «d'attribuer, si possible chaque année, dans le cadre de la distribution des différentes bourses, un prix à un artiste local». Nous demandons aussi «d'affecter un budget spécifique pour l'aide à la production émergente dans les arts électroniques et les nouveaux médias artistiques». Limiter ce budget spécifique à 100 000 francs et, en plus, admettre que ces 100 000 francs puissent être affectés à des institutions, c'est un exercice absurde. Dépenser 100 000 francs pour payer des experts afin de savoir à qui donner les 100 000 francs qu'on aura dépensés dans l'expertise, c'est de l'autoallumage administratif et bureaucratique!

En acceptant l'amendement présenté par un commissaire de l'Union démocratique du centre, la commission a voulu que l'argent soit affecté aux artistes et aux créateurs, en principe émergents, et non pas au fonctionnement administratif des institutions existantes. On ne va pas inscrire 100 000 francs de plus au budget d'une institution pour que celle-ci sache à quoi elle aurait pu consacrer ces 100 000 francs si elle ne les avait pas consacrés à chercher à qui les donner… Nous voulons accorder une aide matérielle concrète aux artistes, aux créateurs émergents, et non pas à la bureaucratie déjà existante!

M. Robert Pattaroni (DC). J'interviens uniquement en tant que lecteur des textes. M. Holenweg a relu la motion qui a été votée. Quant à moi, dans le texte que j'ai reçu, je constate que c'est mot pour mot l'équivalent de la première motion, à la différence près qu'il n'y a plus mention de la somme d'argent. On nous dit qu'on souhaite allouer un budget plus important, mais ce soir, Madame la présidente, quand nous sortirons d'ici il n'y aura pas un sou, alors qu'avant il y avait au moins 100 000 francs! D'autre part, il n'est pas écrit que cela doit passer par une fondation ou par des experts. Dans le texte que j'ai reçu – il est signé de M. Pascal Holenweg, cela tombe bien, je suis sûr qu'il est précis – on ne parle pas d'une institution, d'un comité…

Mesdames et Messieurs, avant, on voulait donner au moins 100 000 francs; ce soir, avec cette motion amendée, on ne donne plus rien. Si c'était nous qui avions supprimé ce montant, je n'ose imaginer vos invectives…

Mme Renate Cornu (L). J'aimerais simplement préciser que les experts, dans le domaine artistique, ne sont pas des élus qui touchent des jetons de présence. Qu'on soit clair: ce sont des professeurs de la Haute Ecole d'art et de design, des enseignants, des artistes… Ce ne sont pas du tout des gens qui ont besoin d'être payés grassement, comme vous avez l'air de le dire. Je trouve d'ailleurs cela insultant.

M. Pascal Holenweg (S). Je le répète, dans la motion telle qu'elle est sortie de la commission, «le Conseil municipal invite le Conseil administratif à affecter un budget spécifique pour l'aide à la production émergente dans les arts électroniques et les nouveaux médias artistiques». Un budget spécifique comporte forcément de l'argent, à moins que vous envisagiez la possibilité d'inscrire un budget de zéro franc!

En l'occurrence, 100 000 francs nous paraissent une somme purement symbolique. On n'aide pas suffisamment de gens, on n'aide pas de façon assez claire avec une somme aussi ridicule. Nous proposons donc que le Conseil administratif évalue les besoins et présente un budget spécifique en fonction de ces besoins. Je ne sais pas d'où les motionnaires ont sorti ces 100 000 francs dans le texte initial, mais la commission, après pas mal de discussion, a convenu qu'il était absurde de fixer un montant dans une motion.

Cela a un sens dans un arrêté, cela n'en a pas dans une motion, puisque le Conseil administratif, de toute façon, inscrit ensuite la somme qu'il estime nécessaire dans un projet d'arrêté. Alors, autant lui donner tout de suite la mission d'affecter un budget spécifique, sans le limiter à la somme de 100 000 francs. Ce d'autant que c'est là une somme très insuffisante pour que les intentions initiales des motionnaires soient prises au sérieux. En fait, la commission a voulu prendre la motion au sérieux et il est assez surprenant de voir que ce sont des motionnaires qui, aujourd'hui, dévaluent leur propre motion en proposant de réintroduire cette somme ridicule.

M. Robert Pattaroni (DC). C'est la différence entre une intervention de la commission des arts et de la culture dans le domaine financier et une intervention de la commission des finances dans laquelle je siège… Avec le texte de M. Holenweg, il y aura peut-être un budget, éventuellement un budget de 1 million… En revanche, avec l'amendement proposé, les artistes sauront ce soir qu'il y aura en tout cas 100 000 francs. Alors, entre un hypothétique budget de 1 million et la certitude qu'on allouera 100 000 francs, il y a une différence. 100 000 francs, cela compte, surtout pour des gens qui manquent de moyens. Ils ne peuvent se contenter d'une pétition de principe. Il faut être concret et je m'étonne de la position de l'Alternative.

M. Pascal Holenweg (S). Effectivement, soyons concrets! Ce soir si on vote la motion de la commission, on aura un budget. Et si on vote l'amendement, on aura éventuellement la possibilité, si le Conseil administratif est d'accord, d'avoir 100 000 francs, c'est-à-dire pas grand-chose. Alors, pour être concrets, il faut demander au Conseil administratif d'établir un budget et ne pas se contenter de la pétition de principe que constituent ces 100 000 francs. Je répète que cette somme ne paiera pas grand-chose, qu'on aura satisfait à notre envie de donner, mais qu'on aura juste fait semblant et qu'on n'aura rien demandé de précis au Conseil administratif.

Nous, nous voulons demander un budget pour l'aide aux artistes émergents dans le domaine des arts électroniques. Mesdames et Messieurs, je vous invite, encore une fois, à voter la motion telle qu'elle a été votée à l'unanimité de la commission des arts et de la culture et à refuser l'amendement qui réduit cette motion à une pétition de principe, respectivement à une somme qui servira à financer les institutions auxquelles on demandera de sélectionner les artistes.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, au Parti démocrate-chrétien nous sommes toujours attentifs au débat qui se déroule et si les arguments présentés nous prouvent qu'il faut réajuster le tir, par rapport au vote de la commission, nous sommes prêts à le faire. Comme mon collègue Pattaroni vous l'expliquait tout à l'heure, avant il n'y avait rien et, maintenant, on propose 100 000 francs. Alors, j'aime bien entendre dans la bouche de M. Holenweg que ces 100 000 francs sont insignifiants. Mais, pour notre part, nous estimons que 100 000 francs par rapport à zéro, c'est quand même important. Nous vous proposons donc d'accepter l'amendement de Mme Cornu et d'aller de l'avant. Ce d'autant, Monsieur Holenweg, que je vous rassure: dans la mesure où le Conseil administratif sera obligé d'activer ce projet, si les 100 000 francs ne sont pas suffisantes, il reviendra avec d'autres propositions. Mais partons déjà de quelque chose, plutôt que de ne partir de rien!

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de Mme Cornu est refusé par 31 non contre 26 oui (2 abstentions).

Mise aux voix, la motion amendée par la commission est acceptée par 58 oui contre 1 non.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

– à affecter un budget spécifique pour l'aide à la production émergente dans les arts électroniques et les nouveaux médias artistiques;
– à attribuer, si possible chaque année, dans le cadre de la distribution des différentes bourses, un prix à un artiste local;
– à s'engager à faire part aux conseillers municipaux, lors de la reddition des comptes, de la répartition de cette somme.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

26. a) Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour des espaces publics autogérés sur le futur site d'Artamis!» (P-244 A)[1].

Rapport de Mme Sarah Klopmann.

Cette pétition a été annoncée en séance plénière le 17 février 2010 et étudiée à la commission des pétitions les 15 et 22 mars, 21 juin, 20 septembre et 18 octobre 2010, sous les présidences successives de M. Burri et de Mme Machado.

Les notes de séances ont été prises par Mmes Nathalie Bianchini, Tamara Saggini et Carol Köll, que la rapporteuse remercie.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

[1] «Mémorial 167e année»: Commission, 5027.

Séance du 15 mars 2010

Audition des pétitionnaires, représentés par Mme Albane Schlechten, cocoordinatrice de l'Union des espaces culturels autogérés (UECA), MM. Yann Roschi, cocoordinateur de l'UECA, et Alain Vaucher, de «Pour que pousse coquelicot», collectif membre de l'UECA

Mme Schlechten explique que l'UECA s'est formée en 2007, suite à la fermeture des squats, et en vue de celle du site d'Artamis. L'UECA a lancé en 2008 la pétition «Donnons des espaces à la culture», qui récolta 18 000 signatures et demandait que soit respectée la diversité culturelle dans le canton et que les acteurs culturels soient associés aux travaux sur les plans d'aménagement des nouveaux quartiers à Genève. La nouvelle pétition les conduit devant cette commission avec un exemple très concret de cette deuxième revendication, puisqu'elle concerne le projet de salle dans le futur écoquartier de la Jonction, l'ancien site d'Artamis.

L'association «Pour que pousse coquelicot» travaille depuis un certain temps sur la future affectation du quartier et trouve que, dans le programme du concours, il manque d'espaces, surtout publics, réservés aux activités culturelles. L'ouverture de nouveaux lieux publics est une revendication principale de l'UECA.

Un dossier nommé «Revendications de l'UECA et recommandations aux partis et aux élu-e-s pour le soutien de la culture autogérée», rédigé en 2009 par cette union, relate une série de besoins qui ont émergé suite à la fermeture de tous ces lieux. La salle de concerts sous le futur quartier serait un élément de réponse. Il y a pénurie de salles, notamment de capacité moyenne, pour accueillir la scène locale ou pour des styles de musique moins «grand public». Ce site, présenté comme un quartier exemplaire, pourrait être la scène d'une concertation exemplaire avec les acteurs culturels. Cette concertation serait utile notamment pour éviter certains problèmes liés aux nuisances sonores, que subit par exemple l'Usine. Le fait d'intégrer les acteurs culturels en amont dans les travaux de ces plans de quartier permettrait de réfléchir à tout ce qui touche à ces problématiques. Une des volontés de l'UECA serait que la salle de concerts soit construite en sous-sol avec une réelle réflexion sur les questions liées au déplacement du public, en évitant de prévoir une entrée ou sortie au milieu des habitations mais de la planifier, par exemple, sur la rue des Gazomètres ou sur le quai, et de prévoir une structure pour accueillir les fumeurs à l'extérieur.

La participation au processus de mise en place de cet écoquartier reste très faible, mis à part au sein de la Codha, coopérative de l'habitat associatif. Il y a seulement quelques acteurs, à savoir la Coopérative d'habitation des Rois, la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, la Codha et la Fondation des parkings, qui pour l'instant font partie du processus.

Cependant, des groupements se sont formés, et l'association des habitants et la Maison de quartier de la Jonction se sont déjà rencontrés à plusieurs reprises

pour discuter de l'avenir de ce site. L'UECA les a aussi rencontrées; ce sont des démarches spontanées d'acteurs associatifs déjà présents dans le quartier.

Les auditionnés rappellent que, depuis le lancement de cette pétition, le résultat du concours a été publié. Le projet lauréat a prévu une salle semi-enterrée qui s'ajoute à celle prévue pour le forum du quartier, ce qui est très bien. Reste à voir ce que deviendra cette salle et si les propriétaires du terrain accepteront qu'elle soit réalisée. Ce projet leur a montré qu'il est possible d'ajouter une salle à ce plan, malgré ce qui leur avait été dit précédemment.

M. Roschi rappelle que cette salle est une proposition de l'architecte; il suppose que le département de la culture l'a découverte en même temps que l'UECA. Ils ne sont donc pas encore en voie de discussion. On voit clairement que l'architecte aimerait qu'il y ait un théâtre.

La pétition demande une salle d'environ 400 m² pouvant accueillir entre 200 et 500 personnes. Cette surface comprend aussi les locaux de stockage et les bureaux de l'association qui la gère, en plus de l'espace accessible au public.

L'UECA a eu un contact avec M. Pagani à l'occasion de son discours pour la remise de prix du concours. Il l'a alors, suite à sa venue et lors de cette remise de prix, invitée à participer au processus. L'UECA suit donc la situation et imagine que cela ira plus loin avec elle, certainement via le groupe de pilotage de MM. Muller et Pagani. La décision d'installer une salle de spectacle à cet endroit est avant tout politique.

Mme Schlechten précise que l'UECA ne s'oppose pas aux dépôts prévus pour les collections des musées. Vu la surface à disposition, il y a de la place pour tout le monde.

M. Vaucher remarque que cette pétition est importante pour montrer que l'UECA ne défend pas des idées en l'air, et qu'il existe une véritable demande de la population pour ce type d'espaces. Mme Schlechten ajoute que cette pétition est bien d'actualité, car si la salle de spectacle prévue par l'architecte n'est pas soutenue, aucun maître d'ouvrage ne voudra l'assumer. Comme elle est hors programme, elle peut tout aussi bien disparaître du jour au lendemain. Par ailleurs, en vue des activités que l'UECA voudrait pouvoir organiser à l'intérieur, celle-ci souhaiterait avoir une salle de concerts ou, à la limite, une salle polyvalente qui serait adaptée pour le théâtre et les concerts. Concernant l'éventuelle participation future de l'UECA au processus, il n'y a pour le moment eu pour tout engagement qu'une phrase lancée durant la présentation du résultat au concours d'aménagement. Il y a encore très peu d'écoute de la part du groupe de pilotage.

M. Vaucher sent une certaine urgence à être partie prenante du processus, notamment car les problèmes de nuisances doivent être gérés en amont pour évi-

ter d'y être confrontés plus tard. C'est donc maintenant que les solutions doivent être intégrées au plan d'ensemble.

Concernant le projet PAV (Praille-Acacias-Vernets), Mme Schlechten explique que l'UECA a transmis les besoins de locaux. Celle-ci a été en contact avec M. Mark Muller, mais tout prend du temps et il est dur de savoir comment et à qui s'adresser. Il y a beaucoup de convoitises pour ce secteur du PAV. Des projets pour des lieux culturels sont en cours pour la zone industrielle de la Praille.

Une commissaire explique que, dans la convention signée pour le PAV suite à l'aboutissement du référendum, toute discussion sur les équipements peut se faire; le processus repart en procédure.

Discussion

Plusieurs commissaires souhaitent auditionner M. Pagani, pour savoir si l'image du quartier dessinée par le lauréat du concours sera reprise telle quelle et si elle vaudra un plan localisé de quartier. Cela pourrait apporter une réponse au fait de savoir si cette nouvelle salle sera intégrée ou pas. Il est souligné l'intérêt que cette audition représenterait pour voir comment les différents acteurs seront intégrés à ces réflexions et pour être sûrs que les projets correspondent aux besoins.

Vote de l'audition de M. Rémy Pagani, magistrat chargé du département des constructions et de l'aménagement: audition approuvée à l'unanimité des membres présent-e-s.

De plus, il est proposé l'audition, ou l'envoi d'un courrier, au magistrat chargé de la culture pour savoir s'il y aurait un programme pour ce type de salle. Ce point sera finalement discuté ultérieurement.

Séance du 22 mars 2010

Audition de M. Rémy Pagani, magistrat chargé du département des constructions et de l'aménagement

M. Pagani explique que, au début du processus de réaménagement d'Artamis, les personnes concernées ont été contactées. Beaucoup d'artistes et artisans anciennement sur ce site ont été relogés par la Ville au Vélodrome. Le bâtiment Database reste en place le temps de la décontamination, car il n'est pas concerné par la pollution. Mais, avec le projet d'aménagement, il disparaîtra aussi. En ce qui concerne le Piment-Rouge et le Galpon, il y a eu un accord de principe pour essayer de trouver des surfaces publiques de remplacement. M. Pagani dit avoir proposé au Piment-Rouge les réservoirs sous la butte du bois de la Bâtie,

qui comporte une surface de presque trois terrains de football. Le problème est qu'il faut investir 15 millions, que le Piment-Rouge n'a pas, même en collaboration avec la Fondation Wilsdorf. *(Depuis, il a été décidé que la Ville devait mettre ce lieu en état pour y réalisé un espace public culturel autogéré, ndlr.)* La Ville essaie de devenir propriétaire du chemin des Saules, qui appartient à l'Office du tourisme. Pour le Galpon, M. Pagani essaie encore de trouver une solution.

Parallèlement, 3000 m^2 ont été mis à disposition pour les artistes et artisans dans le programme d'Artamis, de même qu'une salle pour le forum. Les lauréats du concours ont encore ajouté une salle. La pétition précédait le résultat du concours.

M. Pagani ajoute qu'il a promis que les artistes qui menaient une activité intéressante seraient relogés. A tous ceux qui sont venus le voir, il a dit qu'il fera en sorte de trouver une solution. C'est un grand travail, mais il faut trouver les moyens et cela se fera. En Suisse, on ne reconnaît pas assez la culture, alors qu'elle crée le même nombre d'emplois que l'horlogerie.

Pour répondre à des questions, M. Pagani précise qu'aucun lieu culturel public n'est prévu dans le projet. Il doit recevoir prochainement les personnes de l'UECA, à leur demande.

Il est demandé si le projet primé va être réalisé ainsi et s'il aura valeur de plan localisé de quartier (PLQ). M. Pagani explique que la Ville, l'Etat et les trois maîtres d'œuvre Codha, Coopérative des Rois et Fondation pour le logement social de Genève ont monté une société simple. Elle a été constituée pour se répartir les droits à bâtir; il n'y aura donc pas besoin d'un PLQ. Pour le moment, la volumétrie et l'implantation ont été validées. Ils doivent déterminer qui va faire quoi et pourront alors décider de quoi la Ville a besoin et comment elle pourra s'impliquer.

Dans ce cadre, il a été dit qu'une place serait réservée pour un processus participatif. Il rappelle que le collectif «Pour que pousse coquelicot» est sorti de ce processus pour des raisons qui lui sont propres. Maintenant, il va falloir entrer l'UECA et l'Association des habitants de la Jonction dans l'organigramme des différents acteurs de cette reconstruction. Les travaux commenceront directement à la suite de la décontamination. Le projet lauréat va évoluer pendant les deux ans de la décontamination. M. Pagani précise que, si le plan financier ne tient pas la route, il n'y aura pas de théâtre.

Une commissaire regrette que la salle prévue dans le projet ne soit pas garantie. De plus, elle demande si le magistrat se souvient que le Conseil municipal avait accepté une motion qui comprenait une invite demandant de mettre une salle ouverte au public pour un lieu culturel alternatif dans les sous-sols d'Artamis.

M. Pagani s'en rappelle, mais souligne que cela pourrait allonger la facture et que, selon lui, tout l'espace est déjà occupé. Il ajoute tout de même que tout est à venir, mais fait remarquer qu'il faut réfléchir, pour ne pas devoir fermer une salle peu de temps après l'avoir construite.

Un autre membre de la commission a, lui, visité le site et remarque qu'actuellement la majorité est excavée à 3 m de profondeur seulement. Il remarque qu'il ne sera pas possible de tenir le programme déjà prévu en sous-sol (parking et dépôts). Il s'en étonne. M. Pagani répond que cette excavation devrait être de 6 m sur une partie du périmètre et de 8 m sur le reste. Il vérifiera.

Séance du 21 juin 2010

Discussion

Une commissaire Verte rappelle que son groupe avait amendé il y a plusieurs années une motion s'intitulant «Artamis, ça se précise», invitant le Conseil administratif à étudier la même chose que demande la pétition, à savoir la possibilité d'installer une salle pour la culture autogérée et publique dans les sous-sols du site d'Artamis. Il est bien clair que la demande de cette pétition, tout comme celle de la motion, n'allait absolument pas dans le sens de pénaliser ni les projets de dépôts ni ceux de parking. Ils avaient par la suite encore soulevé ce point, lors de la proposition du Conseil administratif pour l'octroi des droits de superficie sur le terrain. A l'heure de cette discussion, la Ville n'étudie toujours pas sérieusement cette proposition. Les Verts accepteront évidemment cette pétition, qui demande la même chose qu'eux, depuis déjà très longtemps.

Elle tient en outre à souligner que ce projet prend en compte les problèmes de bruit et de voisinage, parce que l'entrée pourrait très bien se faire là où il n'y a pas d'habitations, donc ce n'est pas du tout un déni des problèmes de voisinage que de songer à faire une salle en cet endroit. C'est au contraire une proposition très réfléchie, pour recréer un espace culturel au centre-ville, tout en préservant les habitants. Le but des acteurs de la culture autogérée n'est en aucun cas de se brouiller avec les voisins de leurs espaces.

Une commissaire socialiste trouve que ce serait bien d'entendre maintenant M. Mugny, par rapport à l'ensemble des salles à mettre en place et aux divers questionnements qui subsistent encore à propos de ce site.

Les Verts avouent être dubitatifs face à cette proposition d'audition, car ce problème concerne M. Pagani. M. Mugny pourra seulement leur dire qu'il ne veut pas perdre une partie de ses dépôts. De plus, sa politique sur les espaces culturels autogérés a maintes fois été exposée dans cette commission. Il serait plutôt souhaitable de passer au vote, pour avoir une chance d'intervenir sur le projet avant que le site ne soit reconstruit. Cela uniquement par souci d'efficacité.

Une membre du Parti démocrate-chrétien assure que son parti a tout à fait conscience qu'il manque à Genève des salles pour la culture alternative et elle affirme que c'est un des soucis de son groupe. Cependant, M. Mugny a un besoin considérable de dépôts pour les musées et M. Pagani leur avait expliqué que, malgré toutes les mesures qui pourraient être prises, une telle salle serait inévitablement cause de nuisances sonores. Son groupe est donc extrêmement réticent à cette idée de salle sur le site d'Artamis et irait plutôt dans le sens d'un classement.

Le groupe de l'Union démocratique du centre soutient la proposition d'entendre M. Mugny et rappelle que ce dernier cherche des solutions. Il prend en exemple le cas de Cave 12, qui va prochainement être relogée.

Le commissaire radical aurait pu voter tout de suite, mais il soutient l'audition de M. Mugny, car c'est une bonne occasion pour lui demander combien il y a déjà de lieux et d'agents de culture.

Vote de l'audition de M. Mugny, magistrat chargé du département de la culture: audition acceptée.

Séance du 20 septembre 2010

Audition M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département de la culture

M. Mugny attire l'attention de la commission sur un élément général, qui est la demande constamment faite à la Ville de Genève de résoudre tous les problèmes du canton. Pour ce problème de lieux, il faut tenir compte du nombre de salles existant en ville, ainsi que des agrandissements et développements de ces dernières années.

Il avait proposé aux autres communes de faire un grand bâtiment pour la culture autogérée, pour lequel la Ville était prête à payer une part importante. Mais aucune commune n'a voulu d'installation sur son territoire. Il a également été proposé d'intégrer des lieux pour cela au projet Praille-Acacias-Vernets.

Tout est concentré dans un hypercentre et, à son avis, cela doit à un moment donné s'arrêter; il faut que d'autres prennent leur part de responsabilité.

M. Mugny entretient de bonnes relations avec les autres communes. Un groupe de concertation culturelle d'une vingtaine de communes se réunit toutes les cinq à six semaines. La Ville ne subventionne plus autant qu'avant des structures artistiques et culturelles sur le territoire d'autres communes, mais continue de les soutenir, indirectement, en aidant des artistes ou des spectacles qui y sont représentés. Certaines communes font un travail commun, et il y a aussi des collaborations au coup par coup; ça se développe.

Aujourd'hui, la Ville participe à un grand groupe de recherche de locaux, au niveau cantonal; c'est une plateforme de concertation sur les lieux culturels. Mais aucune autre commune ne veut prendre un espace sur son terrain.

Puis M. Mugny explique, lui aussi, que la plupart des artistes d'Artamis ont été relogés et que le Galpon (pour sa salle de répétition, et non de spectacle) a été placé au Vélodrome. Par la suite, ce théâtre sera relogé ailleurs. Par contre, toujours aucune solution pour le Piment-Rouge. Il y aurait éventuellement un espoir avec l'actuel lieu d'entraînement des pompiers. Pour Letage, le K-Bar, le Shark et le Kinetik, M. Mugny n'a pas de nouvelles précises. Il répond ensuite par écrit que le K-Bar est devenu le «Broom», situé au 1er étage de la Database (activités de jour telles qu'expositions, conférences et projections), que le Shark, le Kinetik et Letage n'ont plus d'activités, de même que le Piment-Rouge qui recherche toujours un autre lieu.

Par ailleurs, il annonce que l'Arquebuse devrait avoir un local prochainement.

Concernant le Carré-Vert, M. Mugny rappelle que la commission, et le Conseil municipal, ont voté favorablement un grand dépôt (avec conditions d'hydrométrie et de sécurité adéquates) pour l'ensemble des œuvres d'art des musées genevois (Musée d'art et d'histoire, Musée d'ethnographie, Bibliothèque de Genève). Il reparle aussi du parking.

Pour les lieux culturels, un appel d'offres a été lancé par la Codha. Celle-ci a proposé éventuellement de mettre une salle de spectacle dans sa partie de sous-sol. Cela sera examiné quand les projets seront rentrés. De toute façon, la Ville de Genève s'était déjà engagée à ce qu'il y ait à peu près 5000 m^2 à disposition pour les artistes et artisans au rez-de-chaussée.

Une commissaire relève néanmoins que ce sont des projets de la Codha et que cela ne suffira pas à répondre ni aux besoins ni aux demandes de la pétition. Il est répondu que la Ville doit néanmoins préaviser cela.

Pour répondre à une question, M. Mugny dit que le projet de reloger des lieux dans les réservoirs de la Bâtie n'est pas absurde, bien que cela coûterait très cher.

Discussion

Suite à certaines interrogations, il est précisé par une commissaire que les entités culturelles ayant leur nom en bas de la pétition ne se battent pas que pour elles-mêmes, mais bien pour un projet, pour retrouver plus de lieux publics autogérés à Genève et pour une salle sous Artamis.

La commission décide d'attendre les réponses écrites que le magistrat doit envoyer.

Séance du 18 octobre 2010

Discussion, prises de position et vote

Une commissaire écologiste rappelle que cette pétition demande que soit prévue une salle publique pour la culture autogérée sur le site d'Artamis. Le premier constat des Verts tend vers la déception, car cette salle devrait déjà être incluse formellement dans le projet, puisqu'une motion amendée en ce sens avait été acceptée par le Conseil municipal. Il est clair que son groupe soutient l'aménagement de cette salle, d'autant plus vu la pénurie de lieux de sorties à Genève.

Elle précise que cette salle ne rentre absolument pas en concurrence avec les dépôts prévus pour les collections des musées. Concernant le bruit, il a été bien précisé que l'isolation, tant au niveau du bruit que des vibrations, doit être faite de manière adéquate et que les accès ne doivent pas se retrouver au milieu des logements. Il y aurait par exemple le quai ou la rue des Gazomètres. Cela doit être étudié. Le but n'est pas de nuire à la qualité de vie des habitant-e-s. La Ville doit discuter avec les autres maîtres d'œuvre de la création de ce lieu pour décider comment cette salle pourra être intégrée dans le projet.

La demande de la pétition, tout comme celle des amendements Verts précédemment déposés, est de créer un lieu public autogéré de taille moyenne. Les Verts soutiennent donc le renvoi de cette pétition au Conseil administratif. Ils veulent que soient aménagés des lieux publics aussi au centre-ville; il n'est pas acceptable que l'Usine soit le seul lieu pour ce type de sorties au centre-ville. Elle est totalement saturée.

Les socialistes soutiennent aussi le renvoi de cette pétition au Conseil administratif. Cette pétition va dans le même sens que la motion M-939, déposée par les socialistes et les Verts, demandant notamment une salle pluridisciplinaire dans l'écoquartier Jonction. Il existe un véritable problème de pénurie qui concerne l'ensemble du territoire. La commissaire rappelle que le Grand Conseil s'en est également rendu compte et qu'il faut tenir compte des solutions trouvées, ne serait-ce que pour ne pas augmenter les nuisances liées à l'Usine, déjà saturée suite à la fermeture de nombreux lieux. D'autre part, il s'agit d'une politique en faveur de la jeunesse. Mais les socialistes sont conscients que la Ville ne peut pas à elle seule répondre à toutes les demandes.

Le groupe de l'Union démocratique du centre annonce qu'il soutiendra la proposition de renvoi au Conseil administratif.

Le commissaire radical remarque que cette pétition est centrée sur le site d'Artamis et souligne que les différentes auditions ont permis de voir que le Conseil administratif est largement sensibilisé à ce manque de lieux. Il trouve en effet que cette pétition fait double emploi avec l'autre *(P-212, ndlr)*, à propos

du même sujet, qui demandait selon lui la même chose, bien que de façon moins ciblée, et qui a été acceptée il y a quelque temps par la majorité. C'est pourquoi le groupe radical et le groupe libéral demandent le classement de cette pétition, quand bien même l'environnement actuel des lieux de rencontre et de sorties n'est effectivement pas idéal.

A gauche toute! donne son soutien à cette pétition et la renverra au Conseil administratif, pour les raisons développées par les collègues de l'Alternative.

Puis, à la fin des prises de position, un commissaire démocrate-chrétien propose de nouvelles auditions. Il explique que, d'après les explications fournies par les services de l'administration, il est bien forcé de constater que la salle qui va être installée a été étudiée et qu'elle devrait correspondre aux besoins de la population, notamment à ceux des différents milieux culturels. Il pense cependant que le contexte est aujourd'hui complètement différent. Son parti souhaiterait répondre à la problématique de la fermeture des lieux et de la surcharge de l'Usine, dans le sens des actions menées par la Ville et par le Canton. Ce commissaire démocrate-chrétien propose donc de réentendre MM. Mugny et Pagani, en lien avec la situation actuelle, pour savoir s'ils doivent aller dans le sens prévu par l'administration. Compte tenu du contexte qui a évolué durant ces trois derniers mois, il aimerait savoir s'il est vraiment possible d'aller dans le sens de la demande de cette pétition.

Les socialistes ne sont pas favorables à cette proposition d'audition. La commission, puis le plénum sont tout à fait à même de prendre position. La position de ce parti est claire: quelle que soit la position du Conseil administratif, cela ne change en rien celle que son groupe a adoptée. De manière plus large, la commissaire pense que, s'il devait y avoir une discussion sur la politique culturelle de la Ville concernant ces lieux, celle-ci devrait plutôt avoir lieu à la commission des arts et de la culture.

Pour l'Union démocratique du centre, les préoccupations du Parti démocrate-chrétien ne sont pas à négliger. Cela dit, le Parti démocrate-chrétien pourra, et avec beaucoup plus d'impact, en faire part en séance plénière, lors du retour de cette pétition devant le Conseil municipal. Il ne peut pas s'empêcher de penser aux événements qui ont agité la République et le Grand Conseil lors de la fermeture de lieux qui ne satisfaisaient apparemment pas aux normes légales en matière de sécurité. Mais c'est bien à l'exécutif de définir des priorités, le Conseil municipal doit délibérer. Pour l'Union démocratique du centre, la délibération sur cet objet est terminée: cette pétition doit retourner aux décideurs; c'est maintenant aux chefs de prendre leurs responsabilités.

Une commissaire Verte rappelle au Parti démocrate-chrétien que, même si la situation est un peu différente, cela fait maintenant bien longtemps que l'UECA

tire la sonnette d'alarme pour le manque de lieux de sortie, autogérés ou non, et les gros problèmes que cela peut engendrer. Cela est actuellement en train d'être confirmé. Finalement, ce qui a changé n'est pas la soudaine pénurie de lieux, mais plutôt le fait que celle-ci ne touche plus seulement les lieux dits «alternatifs». L'urgence n'est, quant à elle, pas du tout nouvelle. Les Verts ne pensent pas entendre un discours des magistrats différent de ce qui a déjà été exposé. Ils proposent donc au Parti démocrate-chrétien d'être cohérent avec ses dernières déclarations publiques en votant.

Un commissaire libéral dit constater que, dès que des salles de spectacle sont projetées, les pétitions pleuvent. Elle parle de favoriser plutôt la zone industrielle pour l'installation de ces lieux et soutient la proposition d'auditions.

Une socialiste précise alors que les zones industrielles ne sont, pour le moment, légalement pas destinées à recevoir des activités culturelles. Le club ayant récemment déferlé la chronique, puisque l'Etat le faisait fermer, était au bénéfice d'une dérogation à la zone, suite à l'acceptation par le vote de la majorité des députés du Grand Conseil. L'enjeu actuel est donc de savoir ce qu'on pourrait faire des zones industrielles et artisanales: si on les modifie, ou si on les appelle autrement.

Vote de nouvelles auditions des magistrats Mugny et Pagani: auditions refusées.

Vote pour le renvoi de la pétition P-244, «Pour des espaces publics autogérés sur le futur site d'Artamis!», au Conseil administratif: accepté par 12 oui (2 AGT, 3 Ve, 3 S, 2 DC, 2 UDC) contre 3 non (1 R, 2 L).

La commission vous invite donc à renvoyer cette pétition au Conseil administratif afin qu'il prenne une mesure ou dépose un projet d'arrêté.

UECA
www.ueca.ch

PÉTITION

POUR DES ESPACES PUBLICS AUTOGÉRÉS SUR LE FUTUR SITE D'ARTAMIS !

Un an après la fermeture d'ARTAMIS et des salles du Piment Rouge, de Letage, du Galpon, du K-Bar, du Shark et du Kinetik, aucun lieu public autogéré n'a vu le jour à Genève.

Les quelques 2'000 personnes qui fréquentaient le site chaque semaine ont perdu une offre culturelle unique, qui n'a pas été remplacée.

Aujourd'hui, les « autorités » de la Ville et de l'Etat sont sur le point de choisir le projet qui prendra place sur l'ancien site d'ARTAMIS.

AUCUN LIEU CULTUREL PUBLIC N'EST PRÉVU DANS LE PROGRAMME DU FUTUR PROJET !

L'énorme trou creusé par les travaux de décontamination donne pourtant l'occasion de construire 15'000 m2 de sous-sol, ce qui permettrait l'implantation de lieux publics souterrains ne générant aucunes nuisances pour le voisinage, avec des accès hors des zones de logement. Au lieu de cela sont prévus uniquement parking et dépôts.

La ville de demain se décide aujourd'hui sans la voix des milieux culturels. Ne laissons pas les décisions se prendre sans nous ! L'esprit et la créativité qui émanaient de ce lieu emblématique de la scène culturelle genevoise doivent pouvoir subsister !

PAR CETTE PÉTITION, NOUS, L'UECA ET LES SIGNATAIRES DE LA PÉTITION, DEMANDONS AUX « AUTORITÉS » QU'ELLES INCLUENT, SUR LE FUTUR SITE D'ARTAMIS, AU MINIMUM UNE SALLE DE SPECTACLE AUTOGÉRÉE POUVANT ACCUEILLIR 200 À 500 PERSONNES, EN PLUS DES SURFACES PRÉVUES POUR DES ATELIERS D'ARTISTES !

Nom	Prénom	Année de naissance	Adresse	Profession	Signature

L'UECA regroupe : ARG (Atelier de recherche géniale), Boîte à musique, Cave 12, Espace Kugler, Espace Temporaire, GUS (Groupement des usagers de la SIP), Kinetik, Klat, Letage, Mottattom, la Parfumerie, le Picto, Pour Que Pousse Coquelicot, Stargazer, l'Usine, Le Vélodrome et le Zoo.

Pétition soutenue par : le Cabinet, Helvet Underground, Les Verts-Ville de Genève, le cinéma Spoutnik, le théâtre de l'Usine.

A renvoyer
dernier délai, le 11 janvier 2010 à
Union des Espaces Culturels Autogérés c/o L'USINE – 4, PLACE DES VOLONTAIRES – 1204 GENEVE

26. b) Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 20 octobre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 570 000 francs destiné à l'organisation d'un concours d'architecture et aux études pour la construction d'une crèche, d'une salle de gymnastique, d'un restaurant scolaire et de locaux parascolaires sur les anciens terrains des SIG à la Jonction, situés boulevard Saint-Georges 21, sur les parcelles N°s 3340 et 4188, feuille 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais (PR-832 A)[1].

Rapport de Mme Sarah Klopmann.

La commission a discuté de cet objet lors de sa séance du 30 novembre 2010, sous la présidence de M. Genecand.

Les notes de séance ont été prises par M. Ozcan Yilmaz, que la rapporteuse remercie vivement.

Séance du 30 novembre 2010

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, de Mme Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, de Mme Isis Payeras, cheffe du Service d'architecture, de Mme Carinne Bachmann, directrice ad interim du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, et de Mme Francine Koch, déléguée à la petite enfance

Mme Charollais présente le projet. Cette proposition concerne uniquement le secteur réservé à l'équipement public qui fait partie du projet de ce quartier. Elle explique que différents scénarios ont été analysés dans le cadre des préétudes. Le premier était de réaffecter l'école des Plantaporrêts en crèche et d'utiliser le site pour construire une nouvelle école. Cette option, qui aurait engendré d'importants travaux, n'a pas été retenue. Il a été décidé de conserver l'école des Plantaporrêts, de la remettre aux normes et de la compléter avec les équipements qui seront réalisés dans l'écoquartier de la Jonction. Pour cette raison, rappelle-t-elle, la première demande de crédit concernant cette école a été retirée.

L'option finalement décidée pour Artamis est d'y construire une crèche, une salle de gymnastique, un restaurant scolaire et des locaux parascolaires. Cela per-

[1] Proposition, 3032.

met de compléter l'équipement scolaire et de proposer un nouvel équipement petite enfance, tout en répondant au manque de locaux de l'école existante et aux besoins du développement du quartier.

La présentation PowerPoint complète est en possession de la rapporteuse, si quelqu'un-e souhaite la voir.

Ce crédit servira à l'organisation d'un concours d'architecture et aux études qui doivent être menées avant le début des travaux.

L'effectif d'enfants prévu est de 70 à 100 enfants. Les transformations de l'école des Plantaporrêts permettront d'absorber l'effectif (160 dossiers sont en attente dans ce quartier, à la fin de 2009). Plusieurs écoles se retrouvent à Plainpalais.

Probablement qu'il y aura aussi, dans ce secteur, des aménagements en sous-sol.

Pour répondre à une question, il est précisé que le parking sera en mains de la Fondation des parkings et que, probablement, nous ne trouverons pas de borne électrique à chaque place.

Une commissaire demande où se trouvera, sur le plan, la salle en sous-sol qui a été acceptée via un projet d'arrêté du Conseil administratif en plénum, en lien avec le renvoi de cette présente proposition en commission. M. Pagani répond qu'il est difficile de dire où il se situera.

Il signale en outre qu'une poche de pollution supplémentaire vient d'être trouvée proche de l'emplacement où il y avait le Piment-Rouge, allant jusqu'au MàD (20 bis, rue du Stand). L'Etat ne souhaite pas dépolluer cette partie à ses frais. Donc, si la Ville souhaite assainir cette partie du site, ce sera très certainement à ses frais. Une demande de crédit sera donc rapidement proposée par le Conseil administratif au Conseil municipal. La fin de ce travail d'assainissement est prévue pour le premier trimestre de l'année prochaine.

Discussion

Une commissaire Verte annonce que son groupe se garde le droit de redéposer en séance plénière des amendements concernant la salle pluridisciplinaire, publique et autogérée. Cela dépendra de l'avancement du dossier d'ici là, notamment sous l'angle des discussions que le Conseil administratif aura ou non avec les acteurs culturels au sujet de cette salle et de la proposition y relative votée en séance plénière au même moment que le renvoi de cette présente proposition en commission. Pour l'instant, les Verts votent le projet.

Les Verts sont par ailleurs surpris de devoir autant interroger le magistrat pour pouvoir finalement avoir connaissance de cette poche supplémentaire de pollu-

tion. Sur ce point, une commissaire socialise pense que la commission a intérêt à appuyer le Conseil administratif sur ce dossier. En effet, si l'Etat se désengage en ce qui concerne la répartition des coûts, la Ville, qui a refusé d'acheter le terrain avant sa décontamination, se trouvera dans une situation très difficile. Une commissaire Verte répond que son groupe également souhaite soutenir le Conseil administratif, mais que, pour cela, il est plus efficace d'être tenu au courant. A gauche toute! défend son magistrat qui aurait joué la transparence en parlant des frais supplémentaires qui, pense-t-il, auront peut-être une influence sur le prix des loyers futurs.

Le Parti socialiste votera ce projet, qui correspond aux besoins du quartier existant et à ceux du quartier futur en ce qui concerne, notamment, les cuisines scolaires, la salle de gym et de la petite enfance.

L'Union démocratique du centre soutiendra cette proposition pour les mêmes raisons que les socialistes. Cependant, un de ses commissaires signale déjà que son groupe ne voterait pas les amendements des Verts s'ils étaient reproposés.

A gauche toute! votera le crédit proposé par le Conseil administratif.

Vote sur la proposition PR-832

La proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents (moins le président, qui ne prend pas part au vote).

En conséquence, la commission de l'aménagement vous invite à accepter cette demande de crédit. *(Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté en deuxième débat.)*

Premier débat

Mme Sarah Klopmann (Ve). Ces deux objets sont donc liés, puisque l'essentiel du débat sur la proposition PR-832 en commission a porté sur la demande de la pétition P-244. De plus, nous parlons ici du même petit carré sur l'ancien site d'Artamis.

La proposition PR-832 vise à ce que l'on puisse lancer le concours d'architecture et les études pour la partie équipements publics du futur écoquartier Jonction. Cette zone d'activités doit encore être étudiée. Pour l'instant, il y a déjà eu un concours d'architecture sur toutes les autres parties du site… *(Brouhaha.)* J'attendrai que le caucus socialo-radical se termine… Le concours d'architecture a déjà été mené sur les autres parties, notamment en ce qui concerne le logement… *(Brouhaha.)* Je vous vois agacée, Madame la présidente, et comme cela m'agace aussi, je me tais et j'attends le silence…

La présidente. Il paraît que c'est la pleine lune… Mesdames et Messieurs, veuillez tenir vos caucus ailleurs que dans cette salle!

Mme Sarah Klopmann. La commission de l'aménagement étudie en ce moment le plan localisé de quartier pour cet écoquartier Jonction – dénommé, dans l'enquête publique, plan localisé de quartier du Moulin à Danses, comme nous l'avons déjà souligné. La seule chose à relever par rapport à ce PLQ en lien avec la zone d'activités dont nous discutons aujourd'hui, c'est que cette zone se verra attribuer un degré II de sensibilité au bruit, alors que la partie logements aura un degré III, c'est-à-dire qu'on pourra faire plus de bruit dans la zone logements que dans la zone activités! Cela nous a forcément étonnés, mais nous y reviendrons lorsque nous voterons le plan localisé de quartier.

Cette proposition PR-832 concerne la construction d'une crèche, d'une salle de gymnastique, d'un restaurant scolaire et de locaux parascolaires, et nous sommes enchantés de la voter. Il y a eu beaucoup de discussions sur les infrastructures adéquates pour ce quartier et celles-ci répondent à un réel besoin. Néanmoins, d'autres besoins se sont fait sentir en ville de Genève ces temps, en termes de lieux de culture et de sortie autogérés, de lieux d'évasion, de lieux festifs, qui sont de plus en plus rares à Genève. Le rapport que l'Association de la reconversion des Vernets (ARV) a rédigé, à la demande de la Ville, sur la vie culturelle alternative à Genève a montré que les utilisateurs de ces lieux n'étaient pas qu'une bande de marginaux attardés, comme certains ici tentent de le faire croire régulièrement, mais que ces lieux correspondaient à une réelle demande dans la tranche des 18-35 ans. Ce message est, me semble-t-il, dorénavant entendu au sein de ce Conseil municipal.

S'agissant de la pétition P-244, elle demande donc qu'on prévoie une salle sur le site d'Artamis. L'Union des espaces culturels autogérés (UECA) qui a lancé cette pétition avait, quelques années auparavant, lancé une autre pétition P-212 pour demander des nouveaux lieux de culture autogérés à Genève, dont beaucoup avaient disparu. Je ne reviendrai pas sur les raisons de ces disparitions. Je rappellerai juste que cette pétition avait récolté 18 000 signatures, preuve du besoin en la matière. D'ailleurs, si nous avons besoin de ces lieux, c'est non seulement pour le public, mais aussi pour les artistes… *(Brouhaha.)* Mais ce n'est pas possible, Madame la présidente, ils le font exprès…

La présidente. Restez concentrée, Madame Klopmann, ils n'arriveront pas à faire silence!

Mme Sarah Klopmann. En effet, à Genève, sur le plan local, il y a beaucoup d'artistes qui souhaiteraient pouvoir se produire. De même, nous avons aussi

besoin de lieux accessibles, où on n'empêche pas les gens peu fortunés d'entrer, des lieux qui ont une programmation musicale de pointe, qui n'ont pas pour seul objectif de faire du profit et qui programment des artistes de qualité, même s'ils sont un peu plus controversés.

Au moment du dépôt par le Conseil administratif de la proposition PR-832, les Verts avaient déposé un amendement qui avait débouché sur un nouveau projet prévoyant un crédit d'étude pour une salle pluridisciplinaire à Artamis. C'est exactement ce que nous voulions et nous avions été ravis que le Conseil municipal accepte cette proposition PR-834 le 3 novembre 2010. Les Verts demandaient cette salle depuis 2007 et le Conseil municipal a eu plusieurs fois l'occasion de se prononcer en sa faveur. Nous attendons donc maintenant que ce projet se concrétise réellement.

Ce que nous voulons, c'est un lieu public autogéré et de taille moyenne. Je précise ici que nous ne parlons pas de faire une Usine bis, ni même un nouvel Artamis dans ce nouveau quartier, mais une salle de capacité moyenne – 200 à 500 personnes, selon la demande exacte des pétitionnaires – une salle qui serait au total de 400 m^2 au maximum, coulisses et loges comprises. Cela veut dire que l'espace pour accueillir le public ne sera donc vraiment pas très grand.

Nous souhaitons animer les quartiers de la Ville en créant de petits lieux de culture autogérés. A Artamis, il est possible, en plus, de créer un tel lieu sans qu'il dérange, puisqu'il s'agit d'un nouveau projet de construction. Nous pouvons dès à présent réfléchir à l'isolation et aux accès pour cette salle. Il est possible de prendre des mesures constructives permettant que tout le monde puisse vivre en bonne harmonie et que chacun et chacune y trouve son compte. Finalement, il s'agit d'aménager ce quartier en bonne intelligence, en permettant aux différentes personnalités de s'exprimer et en laissant toute la population participer aux différents projets.

L'UECA, depuis plusieurs années, tire la sonnette d'alarme sur le manque de lieux festifs et je sais que tout le monde ici est d'accord avec le fait qu'il y a un manque en la matière, car nous en avons parlé plusieurs fois. C'est pourquoi l'Alternative dans son ensemble dépose un amendement à la proposition PR-832. Je souligne que cet amendement n'est pas le même que celui que les Verts avaient déposé initialement. Nous l'avons allégé pour qu'il corresponde exactement à ce qui avait été demandé et accepté en novembre 2010, et aussi pour qu'il reprenne exactement la demande de la pétition P-244. Cette pétition a été acceptée en commission par quasiment tous les partis. Seul le Parti libéral-radical l'a refusée.

Nous espérons donc connaître aujourd'hui le même succès avec cet amendement, qui reprend uniquement la demande de la pétition, en ajoutant la phrase suivante à la fin de l'article premier:

Projet d'amendement

«*Article premier.* – (…) Le concours d'architecture doit prendre en compte la salle polyvalente et de concert, dont le crédit d'étude a été voté le 3 novembre 2010 via la proposition PR-834.»

C'est faire preuve de bon sens que de voter cet amendement puisque le principe de la salle a déjà été accepté par notre Conseil. Il ne faudrait pas lancer les études sur cette partie du futur écoquartier Jonction sans la prendre en compte, puisque nous savons déjà qu'elle se créera dans cette partie du quartier. D'ailleurs, je souligne au passage que les souterrains des autres parties du futur quartier seront dévolus, malheureusement, à un parking, mais aussi, heureusement, à des dépôts pour les musées. Ceux-ci nous enchantent et nous ne voulons en aucun cas contrer ce projet de dépôts.

En résumé, les études sur ce périmètre doivent inclure cette salle. Nous souhaitons maintenir la vie culturelle au centre-ville et une certaine animation dans les quartiers. Nous pensons que les groupes qui ont accepté la pétition P-244 pourront voter cet amendement. Pour notre part, nous accepterons évidemment la proposition PR-832 et la pétition P-244.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je veux bien qu'on mélange tous les débats, mais je ne peux pas accepter qu'on charge tellement les projets que, pour finir, ils deviennent insupportables, y compris pour organiser les concours dans de bonnes conditions! Madame Klopmann, il existe une motion M-939 de votre Conseil qui demande au Conseil administratif d'évaluer la localisation de cette salle, dont la pertinence est acquise en termes de besoins. Or, par votre amendement, vous nous obligez aujourd'hui à ajouter cette salle au concours portant sur ce périmètre et je m'y oppose, Madame Klopmann. Il faut nous laisser le choix de l'emplacement. Vous le savez très bien, nous avons la possibilité de construire cette salle à côté du parking ou à côté des entrepôts; laissez-nous la possibilité de décider, ne nous imposez pas la localisation dans ce périmètre-ci!

Nous vous l'avons dit depuis le début et je ne sais pas ce qu'il faut pour vous convaincre: nous vous garantissons l'étude de cette salle, dont l'assiette doit encore être définie. Sur ce futur écoquartier, il y a trois investisseurs – des fondations – qui interviennent, plus l'Etat et la Ville de Genève. Vous savez quelles difficultés nous avons déjà pour boucler l'assainissement des terrains. Si vous ajoutez encore un objet, je suis désolé, mais cela deviendra impossible! La réalité technique s'impose à nous, désagréablement j'en conviens, mais elle devrait s'imposer à vous aussi!

Mme Sarah Klopmann (Ve). Je suis très surprise des propos que je viens d'entendre de la bouche du magistrat. D'abord, c'est lui qui avait déposé la proposition PR-834 ouvrant un crédit d'étude pour la salle, proposition dont j'ai parlé tout à l'heure et qui a été acceptée par ce Conseil. Ensuite, en commission, quand nous lui avons demandé où se trouverait la salle, il n'a pas pu nous donner la localisation exacte, mais il a néanmoins affirmé que ce serait dans la zone d'activités. Donc, nous voulons que le concours sur cette zone d'activités inclue la salle.

Par ailleurs, s'il devait se trouver que cette salle doive être construite ailleurs, il faudra de toute façon la localiser et cela n'empêchera en aucun cas de boucler le concours d'architecture sur cette zone d'activités. Cela n'empêchera pas le projet d'avancer. En l'occurrence, nous ne voulons pas qu'on parte sur un concours qui ne mentionne pas la salle, alors que celle-ci est prévue et a été acceptée dans son principe. Vous nous avez dit, Monsieur le magistrat, que vous la souhaitiez également. Aussi, nous devons continuer à avancer en bonne intelligence, comme nous l'avons fait ces derniers mois. Je regretterais que ce ne soit plus le cas.

Mme Linda de Coulon (L). Une fois n'est pas coutume, je dois relever le bon sens des propos qui viennent d'être tenus par M. Pagani… *(Exclamations.)* Les libéraux et radicaux demandent évidemment le classement de cette pétition P-244, parce que tout le site est à l'étude, qu'il existe notamment une commission Artamis qui étudie l'affectation des différents locaux et qu'il ne serait pas bon que le Conseil municipal interfère dans les nombreuses discussions en cours sur les surfaces à disposition. Comme je l'ai dit en début d'intervention, pour une fois je partage tout à fait la position de M. Pagani. Je crois qu'il faut laisser les choses se faire. C'est la raison pour laquelle le groupe libéral-radical votera le classement de la pétition P-244.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Sur ce type de sujet, nous avons souvent été accusés, à tort bien entendu, d'être des girouettes au sein du Parti démocrate-chrétien, ou de voter par électoralisme. Je me souviens de toutes les critiques auxquelles j'ai dû faire face lorsque, finalement, nous avons annoncé clairement dans la presse que nous étions pour plus d'espaces culturels, pour plus d'espaces pour les jeunes, pour plus d'espaces festifs. Mesdames et Messieurs, puisque je parlais tout à l'heure des élections, j'espère que vous vous en êtes rendu compte: le Parti démocrate-chrétien est droit dans ses bottes, il croit en ses valeurs. Le Parti démocrate-chrétien a dit qu'il soutiendrait cette salle: nous accepterons donc cette pétition P-244!

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandait le renvoi de la pétition P-244 au Conseil administratif sont acceptées par 45 oui contre 15 non.

Mis aux voix, l'amendement de Mme Klopmann portant sur l'arrêté PR-832 est refusé par 35 non contre 23 oui.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté sans opposition (48 oui et 11 abstentions).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 570 000 francs destiné à l'organisation d'un concours d'architecture et aux études pour la construction d'une crèche, d'une salle de gymnastique, d'un restaurant scolaire et de locaux parascolaires sur les anciens terrains des SIG à la Jonction, situés boulevard Saint-Georges 21, sur les parcelles Nos 3340 et 4188, feuille 6, du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 570 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 5 annuités.

Mme Sarah Klopmann (Ve). Madame la présidente, nous demandons le troisième débat…

La présidente. Nous votons pour savoir si votre demande est suivie.

Mis aux voix, le troisième débat est accepté par plus du tiers de l'assemblée (23 oui contre 34 non et 2 abstentions).

La présidente. Ce troisième débat aura lieu lors de notre session de mai.

27. Rapport de la commission des finances et de la commission des arts et de la culture chargées d'examiner la proposition du Conseil administratif du 29 septembre 2010 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2009-2010 du Grand Théâtre de Genève (PR-825 A)[1].

Rapport de M. Olivier Fiumelli.

La commission des finances et la commission des arts et de la culture se sont réunies le lundi 8 novembre 2010 sous la présidence de M. Robert Pattaroni et de Mme Marie-Pierre Theubet pour étudier cette proposition et pour réétudier la proposition PR-764 relative au budget de la saison 2010-2011 du Grand Théâtre de Genève. Puis, la commission des finances s'est réunie, seule, le 17 et le 30 novembre 2010 pour approuver la proposition PR-825; la proposition PR-764 a fait l'objet d'un rapport complémentaire de la commission des arts et de la culture.

Les notes de séances ont été prises par Mme Sandrine Vuilleumier, que la commission remercie pour l'excellence de son travail.

Préambule

C'est en vertu de l'article 10, chiffre 6, lettre c), des statuts du Grand Théâtre de Genève que le Conseil administratif présente au Conseil municipal le compte rendu du Grand Théâtre de Genève relatif aux comptes de la saison 2009-2010.

---

[1] Proposition, 2297.

Ces comptes ont été révisés par la société Duchosal Revision Fiscalité Fiduciaire SA. Dans son rapport, l'organe de révision indique que «lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts de la fondation.»[1]

En conséquence, le Conseil administratif invite le Conseil municipal à approuver les comptes de la saison 2009-2010, en votant le projet d'arrêté présenté dans la proposition PR-825.

Audition

Lors de leur séance du 8 novembre 2010, les commissions ont reçu M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département de la culture, accompagné de Mme Martine Koelliker, codirectrice du département, Mme Sophie Heurtault Malherbe, directrice financière du département des finances et du logement, Mme Lorella Bertani, présidente de la Fondation du Grand Théâtre, M. Guy-Olivier Segond, vice-président, M. Tobias Richter, directeur général, et Mme Sylvia Bono, secrétaire générale.

Mme Bertani déclare que les comptes 2009-2010 présentent un déficit qui est néanmoins moins important que celui qui avait été envisagé à la fin de l'année 2009. Elle rappelle que ce déficit est couvert. Elle indique que, du point de vue artistique, c'était encore une période à quatre mains.

M. Richter rappelle que cette première saison sous sa direction avait plusieurs sources d'imagination, mais qu'il y avait tout de même un nombre représentatif de nouvelles productions. Il précise que, sur dix productions, il y a eu huit spectacles lyriques et deux spectacles de danse, que cinq productions et deux ballets ont été réalisés par les ateliers du Grand Théâtre. Il explique qu'en programmant de nouvelles productions autour de productions déjà mises en place on a eu quelques surprises sur les coûts de production, avec aussi un système comptable qui ne donnait les chiffres que sur les factures et pas sur les engagements. Il indique que, grâce à l'arrivée de Mme Bono, il se sent mieux soutenu que lorsqu'il a découvert le «secret» de l'institution. Il explique qu'ils ont été confrontés à deux problèmes avec les nouvelles productions: d'une part, deux projets qui ne se sont pas concrétisés et, d'autre part, un projet de coproduction qui a été reporté

[1] Le rapporteur relève que dans son rapport relatif à l'exercice précédent (proposition PR-763), l'organe de révision indiquait que, selon son appréciation, «la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts de la fondation» et il concluait en recommandant «d'approuver les comptes annuels» arrêtés au 30 juin 2009, ce qu'il ne fait pas pour les comptes arrêtés au 30 juin 2010. Le rapporteur remarque que c'est à la demande expresse du conseiller administratif Rémy Pagani, alors maire, selon son courrier du 25 novembre 2009 annexé à la proposition, que l'organe de révision donne une moins bonne assurance aux destinataires de son rapport sur la qualité et la fiabilité des comptes du Grand Théâtre.

à cette saison. Il indique que l'on est donc resté seul et que l'on n'a pas pu compenser entièrement les coûts de production. Il attire l'attention sur les musiciens supplémentaires: l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) joue par convention huit fois par saison, mais facture des frais supplémentaires qui n'ont pas pu être maîtrisés comme il le souhaitait. Il explique que la convention ne prévoit pas de jouer plus de cinq heures et que pour *Parsifal* le chef a fini après cinq heures et dix-sept minutes, ce qui a impliqué deux quarts d'heure de plus, soit des montants importants. Il ajoute que trois orchestres de scène génèrent aussi des coûts très importants. Il indique que, lorsque l'on a constaté en janvier un prévisionnel négatif, on a mis en place un plan d'économies qui a été respecté mais qui s'est montré insuffisant. Il précise que la plupart de ces problèmes étaient liés à la problématique de cette saison particulière et au changement de direction qui nécessitait aussi d'absorber des coûts de transition (changement de la chartre graphique, papeterie). Il regrette profondément de n'avoir pas pu tenir les chiffres espérés.

Un conseiller municipal constate qu'il y a eu un certain nombre de dysfonctionnements internes, notamment un système comptable déficient et le licenciement de la responsable financière. Cela lui fait d'autant plus souci qu'il avait demandé à la présidente du conseil de fondation quelles mesures de contrôle interne allaient être mises en place et qu'elle lui avait alors ri au nez. Il rappelle qu'une lettre du Conseil administratif déchargeait le conseil de fondation de faire une véritable révision de ses comptes en proposant un contrôle restreint, ce qui implique que l'on n'aura jamais la garantie qu'il y aura un contrôle interne suffisant. Il demande à M. Mugny d'où provient cette décision farfelue.

M. Mugny répond que le Service juridique avait dit que c'était en ordre et que ce n'est pas lui qui a décrété que cela devait se faire de cette manière. Il ajoute qu'un autre modèle de contrôle aurait coûté plus cher et rappelle que l'on a introduit cette année avec Mme Bono un contrôle plus rigoureux.

Le conseiller municipal répond que cela n'a rien à voir avec une vision juridique, mais avec les exigences que la Ville fixe à ses institutions. Il ajoute que le Code des obligations fixe des règles minimales et que rien n'empêche d'aller plus loin.

Le président prend congé de M. Richter.

Un conseiller municipal demande quel accueil le Conseil administratif a fait aux comptes du Grand Théâtre.

M. Mugny répond que le Conseil administratif n'a pas été enthousiaste.

Le conseiller municipal demande si le Conseil administratif les a validés.

M. Mugny répond que le Conseil administratif en a pris acte et les a transmis au Conseil municipal.

Une conseillère municipale considère que, si le Conseil administratif, qui est l'autorité de tutelle, en a pris acte sans les valider, ce n'est pas au Conseil municipal de les voter formellement. Elle trouve problématique que le Conseil municipal vote formellement des comptes dont le Conseil administratif a seulement pris acte, surtout lorsqu'il y a un tel déficit, même comblé. Elle ajoute qu'elle aurait voulu des explications plus précises sur certaines lignes.

Un conseiller municipal s'étonne de la réponse de M. Mugny étant donné qu'il est écrit que le Conseil administratif invite le Conseil municipal à approuver ces comptes.

M. Mugny répond que le Conseil administratif voulait manifester sa désapprobation, non pas sur la tenue des comptes, mais sur le fait qu'il avait été informé hors des délais. Il précise que ce n'est pas le fait du conseil de fondation et ajoute qu'ils ont eu un sentiment de malaise par rapport à la direction du Grand Théâtre. Il regrette que M. Richter ne soit plus là et déclare que, s'il y a beaucoup de questions, il faudrait faire une séance avec lui. Il comprend qu'il ait dû partir, parce qu'il avait une générale, mais estime que c'est à lui de donner des réponses.

Le président propose, pour éviter toute polémique, de voter pour savoir si l'on poursuit l'étude des comptes sans M. Richter, qui est probablement celui qui peut répondre le mieux aux questions.

Un conseiller municipal demande si le Conseil administratif a toujours confiance en M. Richter pour diriger cette institution.

M. Mugny répond que l'on verra dans les mois à venir.

M. Segond attire l'attention sur le fait que c'est le Conseil municipal qui, selon les statuts, doit approuver tous les documents (budget, comptes, rapports, etc.) sur proposition du Conseil administratif.

Une conseillère municipale pense que, comme elle a des questions très précises, il est inutile de continuer sans la présence de M. Richter.

Un conseiller municipal ajoute qu'il faudra cependant le faire assez rapidement avant le vote du budget.

Un autre conseiller municipal est surpris par cette proposition. Il constate que l'on a laissé partir le directeur que l'on a par ailleurs bien ménagé alors que deux commissions se sont réunies avec le conseil de fondation et les représentants du département. Il se demande dans quelle république on peut gaspiller ainsi les deniers publics et se réunir comme dans une république bananière. Il dit son indignation à propos de ce type de proposition et ajoute que l'on est là pour terminer le travail.

Un conseiller municipal comprend cette prise de position sévère mais a aussi entendu M. Mugny qui s'est montré critique. Il ne voit pas que l'on puisse avoir une discussion sur les comptes hors de la présence de la partie en cause, car ce serait violer un devoir essentiel de permettre au moins à M. Richter de s'expliquer et d'apaiser tout le monde, à commencer par le Conseil administratif qui semble extrêmement fragile sur ce point. Il ajoute qu'il en va de la dignité de M. Richter d'arrêter ici les travaux, afin qu'il puisse se défendre.

Un conseiller municipal déclare qu'il n'est pas loin de partager l'avis exprimé précédemment et ajoute qu'il faut aller au bout de la réflexion en faisant revenir aussi M. Blanchard, qui avait pris certains engagements que son successeur a dû assumer, et les représentants des groupes politiques au conseil de fondation. Il répète qu'il n'a qu'un seul discours. Il rappelle que l'on a vu le psychodrame sur le budget examiné le 26 janvier 2010, alors que l'on est le 8 novembre, et considère que ce n'est pas sérieux. Il demande aux commissaires d'avoir le courage de dire qu'ils veulent la peau du Grand Théâtre. Il demande formellement que M. Blanchard et les représentants au conseil de fondation soient aussi convoqués pour venir expliquer ce qu'ils ont fait, ou plutôt ce qu'ils n'ont pas fait.

M. Mugny souhaite faire redescendre la tension. Il indique que le conseil de fondation maîtrise la situation même s'il a été surpris l'an dernier par certains événements. Il précise que l'on a, le 8 novembre, les chiffres de fin octobre, que l'on est dans les clous et que le contrôle est effectué. Il estime qu'il ne faut pas mélanger la confiance que l'on peut avoir aujourd'hui dans le contrôle du Grand Théâtre par sa fondation et le problème d'un directeur qui n'a pas toujours maîtrisé le bateau l'an dernier. Il précise qu'il n'a pas envie de partir en laissant une situation difficile au Grand Théâtre. Il rappelle qu'il a été agacé de ne pas savoir que M. Richter partait à 19 h 30 et qu'il a essayé d'attirer l'attention du président, bien qu'il comprenne la logique de travail. Il déclare que, si l'on veut avoir des réponses précises sur les comptes de l'an dernier, il ne faut pas faire revenir M. Blanchard, parce que la responsabilité incombe au directeur. Il considère que Mme Bono pourrait répondre, mais que ce n'est pas à elle de le faire en l'absence du directeur. Il propose d'auditionner M. Richter dans une seule commission. Il ajoute qu'il ne comprend toujours pas que l'on doive passer devant les deux commissions, alors qu'il y a des représentants qui font leur travail ligne à ligne. Il n'est pas sûr de l'efficacité de l'exercice.

Un conseiller municipal déclare qu'il faudrait savoir si les représentants peuvent transmettre des informations ou s'ils veulent avoir la paix au conseil de fondation.

Le président soumet au vote le fait de poursuivre l'étude des comptes ce soir en l'absence du directeur. La commission des arts et de la culture refuse par 2 oui (DC) contre 9 non (2 AGT, 3 Ve, 1 S, 1 R, 1 L, 1 UDC) et 3 abstentions (1 L, 1 S, 1 UDC). La commission des finances refuse par 4 oui (2 UDC, 2 DC) contre 9 non (2 AGT, 1 Ve, 3 S, 1 R, 2 L). L'arrêt des travaux sur les comptes est décidé.

Un conseiller municipal rappelle que M. Richter a fourni des informations et qu'il a reconnu ses erreurs. Il trouve curieux l'art du fonctionnement de la politique à Genève qui fait que l'on ne veut pas prendre ses responsabilités. Il ajoute que le Conseil municipal va maintenant devoir jouer le rôle de l'inquisition auprès du seul directeur, alors que deux commissions sont réunies ce soir. Il estime que c'est une attitude de petits villageois provinciaux.

Un conseiller municipal déclare qu'il est las d'entendre des critiques qui frisent l'injure. Il rappelle que l'on a décidé dans un vote et que le vote est souverain et n'a pas à être remis en cause. Il estime que la motivation de ceux qui ont voté a été une question d'élégance face au directeur, ce qui est infiniment respectable.

Un conseiller municipal propose que la commission des arts et de la culture délègue à la commission des finances le soin d'examiner seule les comptes. C'est accepté à l'unanimité.

Audition du 17 novembre 2010

La commission des finances accueille Mme Lorella Bertani, présidente de la Fondation du Grand Théâtre, M. Tobias Richter, directeur général, et Mme Silvia Bono, secrétaire générale.

Une conseillère municipale a lu que le Conseil administratif avait demandé un nouveau plan quatriennal.

Mme Bertani répond que, lors d'un séminaire, ils ont discuté du coulissage du plan financier, ce qui est très difficile car il ne faut pas faire un déficit supérieur à 1 million. Elle ajoute qu'en 2015 l'institution sera entièrement hors murs, parce que la Ville entend entreprendre des travaux au Grand Théâtre, que tous les services devront déménager et que tous les spectacles auront lieu ailleurs. Ils ne savent pas s'ils auront des arrangements avec d'autres salles, où mettre les bureaux et les ateliers et combien coûtera le déménagement.

Une conseillère municipale demande si un plan sans déficit est prévu.

Mme Bertani répond qu'il manque toujours 1 million de francs.

Un conseiller municipal aurait aimé comprendre la nature exacte de ce déficit. Il rappelle que M. Richter a parlé des problèmes de gestion que le conseil de fondation a découvert tardivement (comptabilité tenue au jour le jour, manque d'outils de reporting).

M. Richter peut faire un historique, mais il serait plus utile que Mme Bono parle des aspects techniques. Il rappelle qu'il avait évoqué les circonstances de son arrivée en décembre 2007 et que le budget 2009-2010 a commencé à

être préparé dès mars 2008 sur la base des données auxquelles il avait accès. Il ajoute qu'il y avait déjà une nouvelle structure directoriale, mais que la direction administration et finances était vacante. Il indique que la cheffe du service comptable avait refusé de rencontrer le nouveau directeur. Il rappelle qu'il était encore à la direction générale de l'Opéra de Düsseldorf et qu'il venait toutes les semaines pour assister aux réunions, mais qu'il n'y avait pas de direction financière jusqu'au printemps 2008. Il ignorait à ce moment-là que la structure comptable fonctionnait sur une comptabilité établie sur les factures qui rentraient et pas sur les engagements, ce qui était tout à fait inhabituel pour lui. Il rappelle que la saison 2009-2010 pour laquelle il a établi un premier budget était déjà programmée à 60%. Il ajoute que, dans ce contexte, il a fallu assainir la situation en essayant de calmer un peu le jeu.

Mme Bono explique que la situation est difficile à résumer. Quand elle est arrivée, la maison avait fait l'acquisition d'un logiciel budget, mais les budgets n'étaient pas saisis, ce qui rendait impossible la comparaison entre le budget et les comptes. Elle ajoute qu'il n'y avait pas d'engagements dans la comptabilité, mais qu'il est possible de le faire manuellement par le biais d'un logiciel de bons de commande. On a été confronté à un plan comptable qui devait vraisemblablement avoir une certaine cohérence il y a dix ou quinze ans, mais qui est aujourd'hui hybride suite à de nombreux ajouts. Elle précise que le logiciel n'est pas en cause, que la comptabilité analytique donne un coût de chaque spectacle et une autre partie avec une philosophie inverse pour les ballets, que les libellés de comptes sont assez obscurs et que, quand ils sont clairs, on n'y trouve pas toujours ce que l'on pense (il y a par exemple des salaires dans un bon tiers des comptes). Elle indique qu'elle a pratiquement terminé de lister le contenu de tous les comptes, qu'il faut encore mettre à plat le plan comptable et le transformer sur le modèle Ville. Elle a une idée assez précise de tout ce qu'il faudrait faire, mais pas un sou pour le réaliser. Elle ajoute qu'elle a remis les comptes sous la forme habituelle demandée par le Conseil municipal, mais que c'est un travail de bénédictin et qu'elle a mis cinq heures juste pour regrouper les recettes. Elle précise encore qu'il n'y a pas de faux dans les écritures.

Mme Bertani déclare que le problème ne touche pas à des malversations, mais qu'on a un problème de «on a toujours fait comme cela». Elle rappelle qu'en 2007 l'urgence était de gérer le mal-être du personnel et que la Ville avait commandé un «audit» de l'informatique au Grand Théâtre. Elle précise que l'informatique de scène fonctionne bien, mais qu'il y avait énormément à faire pour l'informatique de gestion du temps de travail ou de gestion comptable. On s'est aussi rendu compte que la tenue des comptes et la gestion des bons de commande allaient bien, mais qu'il n'y avait pas d'interactions entre ces deux systèmes. Elle explique que l'on a appris récemment que c'était la responsable qui ne voulait absolument pas que cela se fasse. Elle ajoute que les comptes et les budgets sont

justes, mais qu'il y a de très importantes pertes de temps, parce que tout est saisi à la main.

Mme Bono précise encore que tous les salaires sont ressaisis à la main et qu'il faut attendre le 15 du mois suivant pour voir où on en est à la fin du mois précédent. Elle ajoute qu'il faudrait faire une interface pour les salaires et qu'elle le prévoyait aussi pour les engagements, mais que le programme ne le permettrait pas.

Mme Bertani indique qu'un autre élément a pu grever le budget et rappelle que le Grand Théâtre a toujours fonctionné en services. Elle explique que la convention collective des chœurs prévoit que les quarts d'heure supplémentaires doivent être rémunérés et que cela représente des sommes importantes pour les ouvrages lourds. Elle précise que soit le chœur vient plus vite et il faut le payer, soit on doit engager plus de maquilleuses.

M. Richter constate encore qu'il n'y avait pas de structure ou de budget de transition entre les deux directions, alors qu'il y a toujours des coûts supplémentaires lors d'un changement de direction.

Un conseiller municipal demande quel est le rôle exact du département de la culture dans ces lacunes de gestion et pourquoi il ne s'est pas plus investi. Il rappelle que deux membres du Conseil administratif appartiennent au conseil de fondation. Il lui semble que le département des finances et du logement aurait pu les aider et que le Grand Théâtre aurait peut-être pu travailler avec l'ERP de la Ville, SAP.

Mme Bertani répond que la Ville a payé la mise à plat du système informatique et que le responsable de la Direction des systèmes d'information et de communication, M. Favre, leur a indiqué que SAP était contre-productif et qu'il valait mieux travailler avec les logiciels que l'on avait et qui permettaient d'intégrer l'ensemble des choses. Elle relève qu'il faut néanmoins qu'une personne vienne le faire et que, à 800 francs par jour, ils n'ont pas les moyens de payer le mois de travail nécessaire. Elle rappelle que l'on a découvert à ce moment-là que, si cela n'avait pas été fait, c'était parce que la responsable voulait travailler à sa manière. Elle se félicite des collaborations avec Mme Heurtault Malherbe, ainsi qu'avec Mme Regamey.

Une conseillère municipale demande si on a fait part à M. Richter des deux audits sur le Grand Théâtre.

M. Richter répond qu'on lui a fait part de l'un des deux et qu'il a lu l'autre lorsqu'il est paru sur Internet. Il indique qu'il a trouvé des éléments utiles, alors que d'autres étaient contre-productifs.

Une conseillère municipale demande si ce qui vient d'être dit a été constaté dans l'audit de gestion et si des recommandations avaient été formulées.

Mme Bono répond qu'elle a lu la partie gestion et qu'il y avait un constat, mais pas de l'ampleur de ce qu'elle a découvert.

Mme Bertani rappelle que l'audit s'était plutôt concentré sur la gestion du temps de travail qui aurait dû être centralisée.

Un conseiller municipal déclare qu'il est totalement effaré de ce qu'il entend: le Grand Théâtre, avec son budget de l'ordre de 60 millions, fonctionnait jusqu'à il y a peu comme une association d'amateurs. Il trouve que c'est hallucinant et demande si Mme Bono est seule pour gérer la comptabilité.

Mme Bono répond que le service comptable comprend quatre personnes compétentes à temps partiel.

Mme Bertani déclare que les comptes ont été tenus et sont justes et qu'il n'y a pas d'argent parti dans les limbes. Elle ajoute qu'elle n'est pas là pour régler des comptes avec le passé, même si la gestion était très archaïque, et qu'elle souhaite avoir une vision moderne et différente des choses. Elle ne voudrait pas faire le procès d'une personne qui a pensé bien faire. Elle ajoute qu'il y a du retard dans cette maison.

Une conseillère municipale déclare que c'est tout de même la maison la plus chère.

Mme Bertani répond que les Hôpitaux universitaires de Genève coûtent bien plus cher et qu'ils ont mis 18 millions pour s'informatiser. Elle ajoute que l'informatisation nécessaire n'est pas du même ordre, mais que les besoins, s'ils restent contenus, sont difficiles à dégager dans un budget extrêmement serré.

M. Richter déclare que les audits proposaient comme recommandation de changer la structure directionnelle en mettant en place un comité de direction, ce qu'il a trouvé à son arrivée. Il estime que c'était erroné et ajoute que l'on a heureusement retrouvé la formule binôme. Il rappelle qu'à son arrivée tous les membres du comité de direction n'étaient pas recrutés et qu'il n'y avait pas de transversalité.

Mme Bertani ajoute qu'il faut se rendre compte qu'il faut un an de préparation et que c'est pendant l'exercice 2009-2010 que les gens ont pu prendre leurs marques. Elle ajoute que chacun travaille de manière différente et que tout le monde a travaillé en voulant bien faire, sans que l'on ait la même vision des choses.

Un conseiller municipal trouve ces propos intéressants et rappelle qu'on ne les a jamais entendus. Il déclare qu'il est nécessaire de savoir dans quelles condi-

tions M. Richter s'est trouvé quand il est arrivé à Genève et constate que la situation était loin d'être facile. Il demande quel est le montant qui aurait été nécessaire au changement de direction, ce qui est prévu dans d'autres grandes maisons du même type, et qui aurait dû prévoir cette mesure.

M. Richter donne l'exemple de son successeur dans le théâtre qu'il a quitté et précise qu'un budget de transition de 2,9 millions d'euros était prévu. Il précise que c'est un ordre de grandeur et ajoute qu'il est extrêmement difficile pour lui de dire qui aurait dû mettre à disposition cette mesure, mais qu'il faut savoir que cela coûte cher. Il dirait que, chaque fois qu'il y a un changement, cela modifie l'équilibre et qu'il faut se mettre autour d'une table pour discuter. Il estime que ce facteur a été sous-estimé.

Un conseiller municipal demande s'il y aura un budget transitoire pour la période hors murs.

Mme Bertani répond que c'est difficile, qu'ils le feront parce qu'ils aiment cette institution, mais sans mandat puisqu'ils ne savent pas s'ils seront encore là en 2015. Elle ajoute qu'il y a beaucoup d'inconnues.

M. Richter précise qu'il a fait cet exercice quatre fois dans sa vie.

Une conseillère municipale comprend que Mme Bertani, dans sa position de présidente, ne puisse pas stigmatiser les dysfonctionnements vu les tensions de l'époque au Grand Théâtre, mais pense qu'il est très intéressant d'avoir l'avis des gens en place actuellement pour expliquer la situation. Elle rappelle que, en séance plénière, elle a entendu que la première saison du nouveau directeur présentait un déficit de 3 millions, en mettant toute la responsabilité sur le directeur, et elle estime que c'est inadmissible, parce qu'il y a plein d'éléments qui expliquent cette situation. Elle rappelle que la confidentialité est de mise dans cette commission! Elle rappelle que le fonctionnement décrit est le même que celui qu'elle a connu en 1975 et qui avait rendu possible un détournement important. Elle aimerait savoir quels sont les besoins supplémentaires pour que le Grand Théâtre puisse fonctionner de manière optimale et préférerait que cela ne soit pas pris sur le budget de fonctionnement pour éviter un nouveau déficit. Elle explique que c'est dans cette perspective qu'elle demandait un budget réactualisé et considère que cette séance est très importante. Elle rappelle que c'est à cela qu'aurait dû servir l'audit et que c'est pour cette raison qu'elle est fâchée.

Mme Bono répond que les travaux sont en cours, mais qu'elle s'épuise dans d'autres choses. Elle ajoute qu'ils sont en train de choisir le fournisseur du logiciel de gestion du temps et qu'il reste 110 000 francs dans la réserve informatique, ce qui devrait suffire pour le lancement. Elle aimerait qu'il soit en place en juin prochain, mais ce n'est pas sûr. Elle indique qu'il y a eu très peu de remplacement

d'équipements et que le nouveau directeur technique peine à ouvrir une porte par crainte de ce qu'il risque de trouver derrière. Elle explique qu'ils ont fait un plan quadriennal des investissements qui doit être peaufiné et qui prévoit environ 800 000 à 850 000 francs par an sur quatre ans. Elle indique qu'il y a dans ce qui a été listé des urgences parce qu'il en va de la sécurité des artistes et du personnel, comme le système de communication de scène (Clearcom) pour minimiser les risques d'accident. Elle précise qu'elle a déjà pris contact avec Mme Heurtault Malherbe et qu'il faut que le Grand Théâtre se lance dans une politique d'amortissement des investissements. Elle ajoute qu'il faut du temps pour faire le plan et que dans le budget équilibré qu'il a fallu rendre pour 2011-2012 il n'y a rien de prévu, mais qu'elle ne peut pas entrer en matière pour faire un plan quadriennal avec de jolis chiffres qui vont bien.

Mme Bertani précise que ce sont des investissements que la Ville ne veut pas prendre en charge, estimant qu'ils sont mobiles et ne dépendent pas du propriétaire. Elle ajoute que, en dehors du système Clearcom, il a aussi fallu remplacer en urgence le jeu d'orgues pour un montant de 200 000 francs pris sur le budget du Grand Théâtre, parce que la Ville a estimé que c'était mobile, même si le directeur estime que nulle part au monde un théâtre n'existe sans jeu d'orgues.

Un conseiller municipal relit un extrait du rapport de l'organe de contrôle et constate que la détection des fraudes n'en fait pas partie. Il demande qui contrôle et si, comme c'est indiqué, c'est le conseil de fondation qui effectue ce contrôle. Il ne pense pas que les membres du conseil de fondation épluchent toutes les factures.

Un conseiller municipal, membre du conseil de fondation, explique les difficultés qu'il a eu jusqu'à sa démission en 2004, pour obtenir des informations de la part de l'ancienne direction. Il rappelle qu'il a demandé que M. Blanchard soit là ce soir et n'admet pas que l'on puisse mettre en cause son devoir de vigilance.

Mme Bertani explique que la phrase de l'organe de révision se rapporte à la différence entre le contrôle ordinaire et le contrôle restreint. Elle indique qu'une fondation de droit public n'est, selon elle, pas soumise au Code des obligations et que c'est l'autorité de tutelle qui décide du type de contrôle qui doit être effectué. Elle ajoute qu'un service de contrôle interne au Grand Théâtre coûterait de 200 000 à 300 000 francs par an et qu'on n'en a pas les moyens. Elle répète que, à sa connaissance, ce qui leur pose problème ce sont des pertes de temps et d'efficacité, mais qu'il n'y a pas de fraude. Elle rappelle que Bernard Madoff est passé au travers de tous les filets des systèmes de contrôle interne les plus sophistiqués.

Le président rappelle la tendance actuelle en faveur du contrôle interne.

Un conseiller municipal, membre du conseil de fondation, ajoute que le bureau nuit à la vision. Il rappelle, en relatant un cas particulier, que le bureau peut cacher des choses au conseil de fondation.

Mme Bertani précise que le bureau actuel ne cache rien au conseil de fondation, qui reçoit même tous les procès-verbaux. Elle ne connaît pas plus transparent.

Un conseiller municipal déclare être d'accord avec Mme Bertani pour dire que c'est le Conseil administratif qui doit déterminer à quel type de contrôle doit être soumis le Grand Théâtre. Il déclare qu'il est choqué par la lettre signée par M. Pagani qui a été rédigée par des juristes qui ne savent pas de quoi ils parlent. Il estime que c'est à la Ville de fixer le contrôle qu'elle souhaite mettre en place et ajoute qu'il aimerait que M. Pagani vienne s'expliquer du choix du contrôle minimal. Il précise que c'est pour cette raison que l'organe de contrôle a mis cette phrase type. Il ajoute qu'il n'a pas dit non plus qu'il fallait mettre sur pied un système d'audit interne au Grand Théâtre, mais qu'il a demandé que des procédures de contrôle interne soient documentées en interne. Il indique que, visiblement, il n'y en avait pas, et que c'est manifestement ce que Mme Bono est en train de faire. Il ajoute qu'il ne critique pas Mme Bertani, mais le Conseil administratif, car il estime que le Grand Théâtre a été laissé à l'abandon pendant des années par le département de M. Mugny et par le département des finances.

Mme Bono rappelle qu'il faut élaborer les processus avant de vouloir les contrôler.

Un conseiller municipal demande de combien de membres est composé le bureau.

Mme Bertani répond que le conseil de fondation a accepté un bureau élargi qui comprend M. Segond, M. Lescaze et elle-même, qui ont formellement le droit de vote, de même que M. Mugny et M. Tornare qui ne viennent plus guère au bureau. Elle ajoute que Mme Koelliker assiste aux séances sans avoir le droit de vote, de même que M. Claude Demole, M. François Duchène, M. Richter et Mme Bono. Elle précise qu'il n'y a pas de formalisme sur le vote au sein du bureau et que l'on trouve des solutions ensemble.

Le conseiller municipal constate qu'il n'y a une différence que de cinq personnes entre le bureau et le conseil de fondation. Il considère qu'un bureau doit être plus restreint et se demande si les structures sont actuellement saines pour aller dans la bonne direction.

Mme Bertani rappelle qu'elle travaille à 60 ou 70% pour le Grand Théâtre depuis septembre 2007 et qu'ils ont décidé, dans une période de crise où il fallait négocier avec les syndicats, calmer le personnel, mener des spectacles, rassurer les mécènes, trouver de l'argent, engager des gens, stabiliser des temporaires, etc., de se réunir toutes les semaines. Elle précise que, pour gérer une crise, il faut se mêler de l'opérationnel, ce qui n'est pas le cas d'habitude. Elle ajoute qu'ils sont peut-être nombreux mais qu'ils travaillent tous et qu'ils sont tous délégués pour des tâches précises. Elle pense qu'ils ont fait le bon choix, parce que ça a

bien marché pour beaucoup de choses. Mme Bertani remarque encore qu'il y a un budget global de 59,2 millions avec les salaires versés par la Ville, que 30% est pris en charge par le Grand Théâtre alors que la logique voudrait pour une telle institution que les frais fixes soient entièrement pris en charge par les pouvoirs publics et les frais variables par l'institution elle-même. Elle précise que l'on est 5% au-dessus de ce qui se fait ailleurs.

Une conseillère municipale remarque que les frais d'administration et d'exploitation se montent à 20 millions et que 15 millions sont prévus pour les frais de spectacles. Elle rappelle qu'on a vu une explosion du personnel et demande comment inverser cette tendance. Elle est très inquiète de cette limitation du budget dévolu aux productions.

Mme Bertani répond que le plan comptable est en cause. Elle explique que le chœur, le ballet et la jeune troupe se trouvent dans les frais généraux, alors qu'ils font partie du spectacle. Elle ajoute qu'il faudrait changer le plan comptable et mettre peut-être les artistes dans les frais de production.

M. Richter voit aussi un danger quand la capacité de créer des projets artistiques est restreinte. Il précise que les frais directs de production ont été tenus et qu'on a appliqué un régime très strict partout où l'on a pu intervenir. Il ajoute que l'excédent pour les musiciens supplémentaires est moins important que par le passé. Il estime qu'il faut corriger la structure afin de ne pas réduire la partie artistique pour faire fonctionner la maison.

Un conseiller municipal demande si la décision de donner le spectacle de l'*Etoile* en deux fois (novembre puis reprise pour les fêtes) lui a été imposée, puisque, compte tenu qu'il y a eu un déficit de spectateurs, cela a eu une incidence sur le revenu.

M. Richter convient que c'était une formule inhabituelle, mais que l'idée était de retrouver le spectacle de fin d'année. Il explique que M. Blanchard avait prévu deux opéras en un acte qui ne se vendent pas très bien et qui demandent une longue distribution, tandis que l'*Etoile* était un spectacle léger au niveau de l'effectif artistique. Il précise que le plateau de *Don Juan* était de 100 000 francs et explique qu'il voulait retrouver pour la fin de l'année un spectacle plus gai qui soit aussi plus léger au niveau des coûts, mais que le poids moindre sur l'exercice n'a pas été récompensé par une jauge à 100%. Il rappelle que la production de *Don Juan* était louée au Metropolitan Opera en échange d'une production du Grand Théâtre, ce qui était avantageux, mais que la mise à disposition des décors et des costumes était limitée dans le temps. Il précise que c'est une formule qui n'a pas payé, mais qui n'a pas non plus pesé sur l'exercice, et il ajoute qu'il revient avec la *Veuve joyeuse* sur un spectacle gai en fin d'année.

Un conseiller municipal félicite M. Richter d'avoir réussi à réduire les frais des grands artistes. Il demande s'il poursuit la tradition de trouver des talents,

sans choisir toujours les plus chers. Il voudrait aussi savoir si l'on a la garantie totale que ces sommes sont déclarées au fisc.

M. Richter répond que les règles sont très strictes dans tous les pays européens et qu'il n'y a pas de zone grise. Il rappelle que la qualité artistique est une des principales préoccupations de la maison et que le Grand Théâtre est l'une des premières scènes mondiales qui a aussi fait découvrir de futures stars. Il explique que certains projets étaient seulement amorcés à son arrivée, qu'il a dû en changer une partie et que, pour que le Grand Théâtre n'ait pas à payer des contrats non respectés, il a trouvé des alternatives pour tout le monde.

Mme Bertani rappelle que les chanteurs en résidence engagés pour les seconds rôles (projet jeune troupe financé par un sponsor) réduisent aussi les coûts.

Un conseiller municipal remarque que les frais de musiciens supplémentaires sont couverts par les 280 000 francs prévus pour les anciens.

M. Richter répond que la subvention supplémentaire de 280 000 francs par saison est un peu marginale et qu'il faut renégocier la convention entre le Grand Théâtre et l'OSR. Il indique qu'il n'était pas en mesure de le faire, mais qu'il aimerait renégocier les usages, par exemple la limitation à cinq heures et le paiement de quarts d'heure supplémentaires en cas de dérogation. Il indique que ces conditions n'existent nulle part ailleurs et estime que l'œuvre doit pouvoir être jouée dans la durée imaginée par le compositeur sans frais supplémentaires.

Un conseiller municipal remarque que le fait que le Grand Théâtre soit appelé à se produire hors murs implique l'autre partenaire qui est l'OSR. Il demande comment il sera possible d'organiser les saisons des uns et des autres quand on connaît les prétentions de certains directeurs artistiques.

Mme Bertani répond que cela fait partie des angoisses du futur.

Une conseillère municipale ne parvient pas à comprendre comment les tournées du ballet peuvent faire du déficit, puisque lorsque le ballet est engagé un contrat stipulant une certaine somme est signé.

M. Richter répond que les négociations font que cela deviendra une affaire blanche, mais que les interventions des collaborateurs et le déroulement des voyages peuvent occasionner des coûts supplémentaires. Il ajoute qu'ils ont perdu un peu parce qu'une tournée en Amérique latine a dû être annulée alors que les voyages avaient déjà été réservés.

Une conseillère municipale remarque qu'il y a un déficit de 150 000 francs sur la buvette et demande qu'il y ait une autre répartition des frais pour la buvette et pour le bar, parce qu'on est d'accord de subventionner la buvette pour les employés, mais pas les verres de champagne.

Mme Bertani explique qu'une étude a été menée et qu'on est certain qu'il n'y a pas de coulage. Le déficit est dû au fait que l'on subventionne des plats pour la cantine du personnel. On réfléchit à une externalisation de l'ensemble de l'activité. Elle précise que le personnel devra être municipalisé, puisqu'il s'agit de fonctions techniques et administratives. Elle rappelle que le champagne ne leur coûte rien, puisqu'il est offert par un sponsor.

Discussion

Le représentant du Parti radical déclare qu'il a apprécié la franchise des propos de M. Richter et Mme Bertani, mais qu'il est fâché de ce qui a été découvert trop tardivement et regrette le manque de perspicacité du département. Il rappelle la lettre de M. Pagani qui interdisait quasiment à la fondation de faire un contrôle plus complet. Il annonce que les radicaux voteront les comptes du Grand Théâtre.

Une conseillère municipale d'A gauche toute! rappelle que son groupe ne vote jamais ni les comptes ni le budget, mais qu'il le fera cette année parce qu'il remarque des progrès. Elle n'a pas envie de mettre sous l'eau la tête d'une institution qui essaie si fort de faire plaisir au Conseil municipal. Elle ajoute qu'il y a une bonne volonté dans la gestion.

Une conseillère municipale socialiste déclare que son groupe s'est beaucoup interrogé, en premier lieu sur le fait que le Conseil administratif n'avait pas avalisé ces comptes. Elle note un déficit de 3 millions et remarque que le déficit est récurrent et qu'il pousse à s'interroger. Elle indique qu'elle a été satisfaite des réponses qui ont été fournies ligne par ligne et rappelle qu'il ne faut pas mettre toute la responsabilité sur la nouvelle direction. Elle ajoute que les chiffres sont corrects et que les socialistes approuveront les comptes, mais qu'ils feront néanmoins toutes ces remarques en séance plénière.

La représentante du Parti libéral déclare que l'audition du directeur lui a permis de partager ses soucis avec la commission, mais elle considère qu'il y a aussi des problèmes avec la nouvelle direction et qu'il est regrettable de faire porter la responsabilité à une seule personne. Elle estime que c'est un mensonge et que les problèmes sont structurels au Grand Théâtre. Elle déclare que les libéraux voteront les comptes et suivront avec attention et vigilance cette reprise en main.

Le représentant de l'Union démocratique du centre rappelle qu'il est écrit, à la page 8 de la proposition, que le Conseil administratif invite le Conseil municipal à voter les comptes. Il rappelle que Mme Bono a dit que la comptabilité était archaïque et que c'est une critique objective. Il rappelle que, quand il a quitté le conseil de fondation, M. Mugny et la présidence du conseil de fondation du Grand Théâtre ont dit que les comptes étaient parfaitement tenus. Il déclare que la

politique n'est pas l'art de régler les problèmes, mais celui de faire taire ceux qui en posent. Il ajoute qu'il mettra les points sur les i à ce propos. Il considère que les comptes sont ce qu'ils sont et que le Grand Théâtre a été mal géré sous la direction de M. Blanchard. Il regrette que M. Richter n'ait pas dit que l'interlocuteur principal lors de la préparation du budget est le directeur technique, alors qu'à Genève l'OSR exige le programme et le matériel trois ans en avance. Il indique qu'il a déjà approuvé ces comptes, qu'un mécène éponge la moitié du déficit et qu'il manque structurellement 2 à 2,5 millions de francs.

La représentante des Verts rappelle que son groupe a voté les comptes ces dernières années et qu'il a réitéré sa confiance à la présidence et au conseil de fondation, mais qu'il constate que cette institution est à nouveau en crise, et cela le gêne. Elle ajoute que les comptes sont les comptes, que les additions sont justes et qu'ils seront votés, mais que les Verts s'abstiendront cette fois, toujours dans une confiance lucide.

Le président annonce que le Parti démocrate-chrétien acceptera les comptes, parce que l'on a répondu aux questions posées. Il estime que la nouvelle direction n'a pas à porter la responsabilité de la précédente direction.

Le président soumet au vote la proposition PR-825 portant sur les comptes de la saison 2009-2010 du Grand Théâtre. Celle-ci est acceptée par 11 oui (2 UDC, 2 L, 1 R, 1 DC, 3 S, 2 AGT) et 3 abstentions (Ve). *(Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.)*

Annexe: communiqué de presse du conseil de fondation du 24 juin 2010

FONDATION DU GRAND THEATRE DE GENEVE

La Présidente

Ville de Genève
Secrétariat du Conseil municipal
25 JUIN 2010
A traiter par:
Copies:

Monsieur
Robert Pattaroni
Président de la commission des finances
du Conseil municipal de la Ville de
Genève
Palais Eynard
4, rue de la Croix-Rouge
1211 Genève 3

Genève, 24 juin 2010

Concerne : Grand Théâtre de Genève

Monsieur le Président,
Cher Monsieur,

A l'occasion de la fin de la saison 2009-2010 et d'une expérience de 36 mois au cours desquels deux directeurs se sont succédé, il est apparu au Conseil de fondation qu'il était temps de faire un bilan de ses activités.

C'est pourquoi, par la présente, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le communiqué remis ce jour aux représentants de la presse qui résume lesdites activités.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous souhaite un très bel été.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, cher Monsieur, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Lorella BERTANI
Présidente

Annexe mentionnée.

---

11 Bd du Théâtre – Case postale 5126 – 1211 Genève 11

Tél +4122 328 07 87 – Fax +4122 328 07 88
Email : fondgtg@bluewin.ch

GRAND THEATRE DE GENEVE

COMMUNIQUE DE PRESSE
24.6.2010

---

36 mois après l'audit Sherwood et la nomination du nouveau Conseil de Fondation du Grand Théâtre, après deux directions différentes et une année de transition, il est apparu nécessaire au Conseil de Fondation, entré en fonction le 1er septembre 2007, d'établir un bilan des trois saisons écoulées.

Dès son entrée en fonction, le Conseil de Fondation a axé ses réformes sur 4 pôles principaux :

1) le personnel
2) les structures
3) l'informatique
4) les finances et la politique d'abonnement

1. LE PERSONNEL

L'audit avait relevé divers disfonctionnements, notamment dus à la multiplicité des statuts du personnel et aux inégalités de traitement qui en découlaient.

Le Conseil de Fondation a donc pris de très nombreuses mesures, soit, notamment :

- mise en place d'une commission élue des personnels regroupant tant les employé-es Ville que ceux dépendant de la Fondation;
- réunions mensuelles de concertation avec les représentants du personnel (commission du personnel et syndicats);
- classification de chaque fonction, avec définition d'un plancher et d'un plafond de rémunération;
- classification individuelle de chaque collaborateur dans l'échelle des fonctions et des rémunérations;
- transfert de la Fondation à la Ville de Genève de 13 postes;
- régularisation et stabilisation de 23 temporaires;
- mise en place de l'organisation relative à la santé et à la sécurité du personnel;
- indexation annuelle des salaires au 1er janvier;
- adoption du nouveau règlement du fonds de solidarité;
- conclusion d'une assurance perte de gain maladie;
- harmonisation des vacances;

Cependant ces mesures, nécessaires et indispensables, ont démontré leurs limites dans la mesure où l'égalité de traitement du personnel technique et administratif ne peut être obtenue que par le biais de la municipalisation des postes qui doivent l'être.

En effet, seul un transfert de ces postes personnels à l'administration municipale permettra, d'une part, de respecter le Statut du GTG, défini par une loi cantonale et, d'autre part, d'introduire une vraie égalité de traitement.

La municipalisation, qui concerne 41,85 postes ETP (équivalent temps plein), soit 56 personnes, permettra aussi de clarifier la situation financière, le GTG n'aurait plus à gérer que la masse salariale des postes artistiques, ce qui est conforme au Statut. Cette demande du Conseil a été examinée par le Conseil administratif qui lui a apporté une réponse favorable.

En outre, la Fondation du GTG poursuit le processus de simplification et d'harmonisation des contrats de travail de droit privé, la négociation relative à la CCT du Chœur et les travaux relatifs à l'outil de gestion des temps de travail.

2. LES STRUCTURES

L'audit préconisait le remplacement du binôme directeur-trice général-e/secrétaire général-e, par un comité de direction formé par le-la directeur-trice général-e et de trois autres directeurs-trices (technique, personnel, financier et administration).

Cette recommandation a été suivie. Cependant, il s'est avéré que ce choix, plutôt que d'améliorer l'organisation interne, l'a rendue plus difficile. La création de plusieurs postes de directeurs-trices, sans lien de subordination entre eux a, en définitive, renforcé un fonctionnement plus cloisonné et n'a pas permis la transversalité nécessaire et souhaitée.

Au vu de l'expérience acquise pendant ces 3 saisons, le Conseil de Fondation a dû constater que l'organisation telle que préconisée ne peut pas fonctionner dans une institution telle que le Grand Théâtre.

C'est pourquoi la décision a été prise de constituer un nouveau comité de direction, formé de 5 personnes, soit le directeur général qui préside, le-la secrétaire général-e, le directeur technique, le directeur des ressources humaines et un-e cheff-e du service financier.

Ainsi, par rapport à la structure actuelle, trois modifications importantes sont la conséquence de cette décision, à savoir :

- le rétablissement du poste de secrétaire général-e qui secondera le directeur général mais auquel les trois autres membres du comité de direction seront subordonnés. De cette façon toute l'information pourra transiter de façon coordonnée.

- il sera demandé à la Ville, dont le poste dépend, de transformer la fonction de chef-fe de la comptabilité actuel en un poste de chef-fe de services financiers. Cette fonction inclura des tâches supplémentaires par rapport au cahier des charges actuel.

- par voie de conséquence, le poste actuel de directeur-trice administratif financier, qui fait double emploi avec le poste de secrétaire général-e et de chef-fe du service financier, est supprimé.

3. L'INFORMATIQUE

Un audit détaillé a été effectué grâce à la Ville. Le Conseil de Fondation, suivant les recommandations des auditeurs, ont choisi la voie de l'autonomie informatique du Grand Théâtre.

Un comité de pilotage a été chargé de suivre sa mise en œuvre et un service informatique a été créé au sein de l'Institution.

Différents travaux sont engagés, notamment l'amélioration du site Internet et du logiciel de billetterie. Ainsi, il est désormais possible d'acheter son billet en ligne et de l'imprimer.

D'autres travaux se poursuivent, tels que la mise en œuvre de l'outil de gestion du temps de travail et l'introduction d'une gestion intégrée.

4. LES FINANCES ET LA POLITQUE D'ABONNEMENT

Dès son entrée en fonction, le Conseil de Fondation adopté un plan financier quadriennal mis à jour chaque année.

Le but est de pouvoir clairement définir les moyens mis à disposition de l'institution. Une fois ceux-ci clairement établis, il deviendra possible à l'Institution de fonctionner avec une enveloppe prédéfinie et, par voie de conséquence, de conclure des conventions de subventionnement.

La campagne d'abonnement 2010-2011 a démarré et le nombre des abonnements est en augmentation, rapport à l'année passée.

Pour la saison 2009-2010, le plan d'économie, décidé par la Fondation, a porté ses fruits, réduisant le déficit prévisionnel de plus de CHF 500'000.-. Grâce au soutien du Cercle du Grand Théâtre et à un mécène anonyme, notamment, les apports privés ont augmenté et permettront de boucler les comptes à l'équilibre.

Premier débat

M. Jacques Hämmerli (UDC). L'usage veut que le rapporteur d'un objet rapporte fidèlement et objectivement les travaux d'une commission.

Je dois malheureusement constater que le rapport de M. Fiumelli déroge à cette règle.

En effet, après que tant la présidente de la fondation que la secrétaire générale du Grand Théâtre eurent exposé les difficultés rencontrées au service de la comptabilité, un commissaire a déclaré «être totalement effaré de ce qu'il a entendu, le Grand Théâtre avec son budget de l'ordre de 60 millions fonctionnant jusqu'à peu comme une association d'amateurs». Il ajoutait: «Je trouve que c'est hallucinant…»

Répondant aux indignations de ce collègue, ce fut pour moi l'occasion de rappeler que j'avais été contraint de quitter le conseil de fondation le 12 novembre 2004 parce que j'avais vainement cherché à le sensibiliser sur les dérives de la gouvernance de l'institution.

Notre collègue Gérard Deshusses avait déclaré dans la presse que je soulevais des problèmes et des questions pertinentes. Je le remercie pour son objectivité. Il est vrai que les mauvais coups vinrent de personnes auxquelles je n'avais rendu que de signalés services.

En effet, le président du conseil de fondation, – non content de m'avoir dénigré systématiquement – déclarait: «Je démens entièrement les propos de M. Hämmerli. La comptabilité et les finances? Il n'y a aucun problème. C'est le Parti radical qui lui a demandé de quitter le conseil de fondation qu'il troublait. Demandez à M. Maudet!» Ce dernier a eu alors l'audace de déclarer: «M. Jacques Hämmerli a démissionné de lui-même.»

Cette affirmation est une contrevérité et M. Maudet le sait bien. Notre collègue Pascal Holenweg peut en témoigner lui qui, dans un blog, soulignait «la clairvoyance critique, admirable mais tardive et surtout très discrète du Parti radical».

Ayant, à la même époque, non seulement dénoncé les irrégularités de gestion à l'Office de surveillance des fondations, mais également informé la conseillère d'Etat en charge des finances, je m'étais vu répondre que la surveillance de la Fondation du Grand Théâtre incombait au Conseil administratif et que de ce fait on n'entendait pas s'en mêler. Chacun appréciera cette réponse quand on connaît l'extrême générosité dont a fait preuve le Conseil administratif lorsque le secrétaire général du Grand Théâtre fut congédié en décembre 2006, mais payé encore plusieurs années.

Après être passé de l'étonnement à la tristesse, puis de l'amertume au mépris, tout comme Edmond Dantès, dans *Le comte de Monte-Cristo*, l'opportunité de rétablir les faits et de démontrer l'action des uns et des autres m'a aujourd'hui été offerte.

Quant aux comptes 2009–2010, les ayant approuvés par deux fois, en conseil de fondation et en commission des finances, je précise que les situations mensuelles, établies durant la saison considérée par la responsable de la comptabilité, ne correspondaient malheureusement pas à la réalité.

Depuis, tant la responsable de la comptabilité que la directrice des finances ont quitté le Grand Théâtre.

Le rétablissement de la fonction de secrétaire générale, en charge des finances et de l'administration, est de nature à prémunir l'institution contre les dérives qui avaient perduré, tout particulièrement pendant la saison 2009–2010.

Enfin, le déficit de cette dernière saison ayant été couvert pour partie par un généreux mécène, dans une mesure équivalente au montant prélevé sur le fonds de réserve, ces comptes bouclent à l'équilibre, ce qui a évité à la fondation de solliciter un complément de subvention.

Je rappelle que depuis des années la subvention allouée au Grand Théâtre devrait être égale aux frais généraux d'exploitation et que tel n'est pas le cas puisqu'il manque 2 millions pour couvrir ces derniers. J'ai dit.

La présidente. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre de Mme Olivier, qui demande de reporter le présent débat et de traiter le rapport PR-825 A au mois de mai, en présence du magistrat M. Mugny.

Mme Christiane Olivier (S). Mesdames et Messieurs, s'agissant de la plus grosse institution de la Ville de Genève et des derniers comptes du magistrat en place, j'entends que ces comptes soient votés par le Conseil municipal en présence de M. Mugny.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Sur cet objet, étant donné le nombre de guillemets qui ont été ouverts et fermés ce soir par notre collègue Hämmerli, il me semble indispensable que MM. Maudet et Mugny puissent assister au débat. De plus, il y aura une certaine justice puisque M. Hämmerli sera obligé, en mai, de nous relire sa déclaration et qu'il sera donc entendu deux fois! *(Exclamations.)*

M. Alexandre Chevalier (L). Le groupe libéral-radical souhaite aller jusqu'au bout du débat ce soir. La motion d'ordre, malheureusement pour son auteur, a été annoncée un peu tard: le débat est lancé, un certain nombre de choses ont été dites qui méritent réponse ce soir. On ne peut pas laisser passer ces choses-là pendant un mois. Et, si Mme Olivier veut rentrer se coucher, il faut qu'elle aille jusqu'au bout de la démarche et qu'elle dépose une motion d'ordre pour clore la séance, et nous irons tous nous coucher à 22 h 30… Mais, en l'occurrence, nous souhaitons aller jusqu'au bout du débat. Au cours de cette législature finissante, nous avons déjà débattu à propos de la présence des magistrats: c'est leur responsabilité d'être présents lors des séances du Conseil municipal, ce n'est pas la nôtre!

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 24 non contre 23 oui (3 abstentions).

La présidente. Nous poursuivons donc notre débat. La parole est à M. Fiumelli.

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames et Messieurs, il faut peut-être regretter l'absence de M. Mugny ce soir, mais nous avons la chance d'avoir sous la main M. Pagani… *(Exclamations.)* Oui, car il faut savoir que M. Pagani est le magistrat le plus important sur ce dossier. Comme je l'indique dans la note en première page de mon rapport, M. Pagani a écrit une lettre à la Fondation du Grand Théâtre en lui disant qu'elle n'avait pas à faire réviser ses comptes par un contrôle ordinaire et qu'elle ne devait faire qu'un contrôle restreint, c'est-à-dire que l'organe de révision n'avait pas à mettre son nez dans la gestion interne du Grand Théâtre! Je suis donc heureux que M. Pagani soit là ce soir, car il va pouvoir s'expliquer sur le fait qu'il a empêché l'organe de révision de faire son travail, alors que tous les dysfonctionnements relevés lors de l'audition et résultant d'une gestion un peu amateur ces dernières années, tous ces éléments auraient pu apparaître via le rapport de l'organe de révision.

Monsieur Pagani, je vous pose la question très clairement: pourquoi avez-vous écrit cette lettre du 25 novembre 2009 à la Fondation du Grand Théâtre, empêchant que les comptes soient révisés correctement? La Fondation du Grand Théâtre reçoit une subvention très substantielle et, en matière de révision, vous lui avez imposé des exigences moindres que celles que le département de M. Mugny impose, par exemple, à l'Usine qui, elle, est soumise à un contrôle ordinaire. Pourquoi avez-vous fait cela? J'attends une réponse ce soir, puisque vous n'avez

pas répondu – certes, vous n'étiez pas présent à la séance – lorsque la commission vous a posé la question.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je suis encore mieux placé que vous, Monsieur Fiumelli, pour savoir à quel point le Grand Théâtre dysfonctionnait et dysfonctionne peut-être. En effet, je vous rappelle que j'ai été un des premiers à dénoncer le fait qu'un tapissier, par exemple, était payé différemment pour le même travail selon qu'il dépendait de la fondation ou de la Ville. Depuis, nous avons mis en place une série de mesures et notamment la municipalisation du personnel. En l'occurrence, dois-je vous rappeler que j'étais maire de la Ville de Genève au moment où j'ai signé cette missive? Au titre de président du Conseil administratif et maire de la Ville de Genève, j'ai appliqué la volonté de notre Conseil et j'entends l'assumer. Point à la ligne!

Mme Christiane Olivier (S). Je voudrais tout d'abord dire au préopinant libéral que si j'ai demandé le renvoi du débat, ce n'est pas pour aller me coucher tôt, étant donné que je suis un oiseau de nuit… *(Exclamations.)*

Cela étant, je suis quand même étonnée qu'on ouvre ce débat en l'absence de M. Mugny. On est en train de parler de la plus grosse institution de la Ville de Genève, de la plus grosse subvention jamais accordée à l'institution lyrique, et qu'avons-nous entendu jusqu'à présent sur les comptes examinés à la commission des finances et à la commission des arts et de la culture? Une invective par rapport à M. Maudet et une demande d'explication sur une lettre de M. Pagani! Mais dans quelle enceinte sommes-nous ce soir? Sommes-nous là pour voter les comptes du Grand Théâtre ou pour régler des comptes?

Quant à moi, je parlerai exclusivement des comptes du Grand Théâtre pour la saison 2009-2010, qui ont été examinés par la commission des finances et par la commission des arts et de la culture. La commission des finances a voté à l'unanimité ces comptes. Ce soir, il y aura peut-être des revirements de position, mais je tiens à répéter que les 15 commissaires ont approuvé, à l'unanimité, ces comptes.

Ici, je voudrais revenir sur une intervention de M. Mugny – et c'est la raison pour laquelle j'aurais souhaité qu'il soit présent, car lorsque je m'adresse à un magistrat, j'aime bien l'avoir en face. Au mois de juin 2010, on avait déjà plus ou moins connaissance du déficit du Grand Théâtre et M. Mugny était intervenu en disant que la première saison du nouveau directeur se soldait par un déficit de 3 millions. Or, ce qu'il sous-entendait par là n'était pas très clair et, pour ma part, je n'avais pas du tout apprécié cette petite phrase.

Ensuite, je dois souligner que, de mémoire d'ancienne conseillère municipale, c'est la première fois que des comptes sont soumis au Conseil municipal sans avoir été avalisés par le Conseil administratif. Lorsque nous avons interrogé le magistrat concerné, il nous a dit qu'il n'avait pas eu réponse à toutes les questions qu'il avait posées. A cet égard, je dois dire que la commission des finances a eu, par la bouche de M. Richter, de Mme Bertani, ainsi que de la secrétaire générale Mme Bono, toutes les réponses à toutes les questions qui ont été posées.

Pour dégager M. Richter de toute responsabilité, malgré ce qui a pu être sous-entendu, je dois relever que ce déficit de 3 millions était dû à de mauvaises appréciations en matière de tarification pour le ballet, à 650 000 francs d'engagement de personnel non prévu, à 280 000 francs pour des musiciens supplémentaires non prévus, au remplacement d'un jeu d'orgues. D'ailleurs, là il y a peut-être une réflexion à avoir: pourquoi ce remplacement passe-t-il dans le budget de fonctionnement et non dans les investissements, pourquoi n'est-il pas assumé par la Ville? Et le reste à l'avenant…

Je veux dire par là que, pour les 9/10e, le budget 2009-2010 tel qu'il nous a été présenté a été rédigé par le directeur précédent. Donc, faire porter la responsabilité sur la nouvelle équipe est un peu fort, et je voulais rétablir certains faits.

Ensuite, on pourrait revenir sur tous les chiffres, car chaque ligne a été auscultée. Pour chaque ligne, nous avons eu une réponse précise, justifiée de la part de la direction du Grand Théâtre. Nous regrettons d'ailleurs que dans le rapport phrasique de M. Fiumelli aucune des questions posées et aucune des réponses apportées par la direction et par la fondation pour justifier ce déficit n'ait été retranscrite. Mais, je le répète, la commission a eu toutes les réponses qu'elle désirait.

En l'occurrence, les 3 millions de déficit ont été entièrement couverts et aucune somme supplémentaire n'a été demandée à la Ville de Genève. Ils ont été couverts pour plus de 800 000 francs par le fonds de réserve, pour 830 000 francs pas un généreux mécène et, enfin, par la garantie de déficit de 1,5 million que nous avions votée en décembre.

Sans vouloir justifier ce déficit, mais peut-être juste l'expliquer, je dois rappeler la situation dans laquelle s'est trouvé le nouveau directeur. Nous savons quelle était la situation en termes de fonctionnement au Grand Théâtre: une direction administrative et financière vacante, une cheffe de service comptable qui a refusé de rencontrer le nouveau directeur, une comptabilité passée à la main, ce qui a occasionné de gros retards dans la passation des écritures, une comptabilité passée sur factures et non sur engagements, d'où l'impossibilité de prévoir les charges à venir, un plan comptable totalement incohérent et un libellé des comptes obscur… j'en passe et des meilleures!

Actuellement, grâce à la restructuration effectuée, à savoir la suppression du triumvirat à la direction et la nomination d'une secrétaire générale, Mme Bono,

ces problèmes sont en passe d'être réglés, mais tout n'est pas résolu, loin s'en faut. Il faut savoir que ce travail a demandé un énorme engagement de la part de Mme Bono – plus de 50 heures par semaine – pour remettre de l'ordre, l'empêchant par là même d'avoir une vision plus large de l'avenir.

Alors, sachant que la situation n'était pas nouvelle et d'autant plus qu'on met toute la responsabilité sur la direction, je pose la question: comment le conseil de fondation ne s'est-il pas aperçu de ce déficit galopant? Où était le conseil de fondation chargé de surveiller le fonctionnement du Grand Théâtre, conseil où siègent non seulement des magistrats, mais où chaque parti a un représentant? Si, comme on le dit, les membres du conseil de fondation n'étaient pas au courant, comment voulez-vous que le directeur, lui-même nouvellement arrivé, soit au courant?

Tout cela pour dire à M. Mugny – vous transmettrez, Madame la présidente – que mettre la responsabilité pleine et entière sur la nouvelle direction est parfaitement déplacé.

Je n'entends pas ici parler de l'avenir, car nous avons reçu le budget 2011-2012 que nous allons voter. En attendant, le groupe socialiste réitère son vote à la commission des finances, donne quitus et réaffirme son soutien à la direction du Grand Théâtre en approuvant les comptes 2009-2010.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Permettez-moi quand même une remarque: vous avez répété par deux fois que les comptes avaient été votés à l'unanimité par la commission. En page 16 du rapport, ce n'est pas exactement ce que je lis: ils ont été acceptés par 11 oui et 3 abstentions.

M. Alexandre Chevalier (L). Je tiens à remercier Mme Olivier pour la précision de sa présentation. Je constate qu'elle n'est pas fatiguée mais en pleine forme à cette heure-ci, à 22 h 45! Je ne reviendrai pas sur les détails du dossier puisqu'elle l'a fait et bien fait, comme d'habitude. Je peux donc donner directement la position des libéraux-radicaux.

Nous approuverons ces comptes comme nous l'avons fait en commission des finances. Il faut toutefois relever qu'il y a quand même eu un malaise lors de la découverte des chiffres et de la manière dont la direction avait travaillé. Il va de soi que ce malaise ne va pas jusqu'à remettre en cause la direction ou à faire tanguer l'institution elle-même… Ce n'est bien sûr pas le message que nous voulons faire passer aujourd'hui. Cependant, pour la suite, que ce soit à travers nos représentants au conseil de fondation ou à travers les commissions des finances ou des arts et de la culture, nous ferons preuve d'une vigilance accrue. En effet,

on ne peut plus donner quitus sur les comptes de manière automatique, comme cela se faisait dans le passé. A cet égard, on bénéficiait d'un certain degré de confort mais, aujourd'hui, la situation a provoqué doutes et questions. Ces questions mériteront des réponses claires et précises dans les années à venir, mais, en l'état, nous approuverons ces comptes 2009-2010.

M. Robert Pattaroni (DC). La position du groupe sera donnée par notre chef de groupe. Quant à moi, je voudrais intervenir sur deux points. Premièrement, M. Richter nous a fait remarquer que, lorsqu'il y a un changement de direction, il est de coutume dans les institutions comparables au Grand Théâtre d'élaborer un budget de transition. En effet, ce genre d'opération entraîne des frais supplémentaires et cela a malheureusement été le cas avec le changement qui est intervenu au Grand Théâtre. Deuxièmement, comme cela a été excellemment dit par Mme Olivier, la nouvelle personne chargée du secrétariat général est heureusement une personne très connue dans l'administration cantonale, où elle a fait toute sa carrière. C'est une personne particulièrement pointue dans la recherche de l'authenticité et très persévérante. Aussi, je pense qu'avec ce choix certaines questions ne se poseront plus.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Le groupe démocrate-chrétien votera ces comptes. Mais je souhaiterais aussi m'exprimer sur le rôle de la Ville dans l'accompagnement du Grand Théâtre. Lors des travaux en commission et des diverses interventions, notamment quand nous avons réuni les deux commissions des arts et de la culture et des finances, je n'ai pas toujours senti le soutien de la Ville et du magistrat par rapport au nouveau directeur. Or nous avons vécu des moments malheureux au Grand Théâtre, vous vous souvenez tous d'un événement qui nous a particulièrement affectés… En tant que conseillers municipaux soucieux des affaires publiques et du bien-être des institutions, nous souhaiterions qu'à l'avenir le Conseil administratif soit plus préoccupé de soutenir les directeurs que de les mettre sur la sellette… Pour notre part, nous n'avons pas trouvé l'attitude du Conseil administratif très agréable et, sur ce point, nous rejoignons les socialistes. L'intervention de Mme Olivier nous a semblé tout à fait judicieuse. D'ailleurs, nous avions appuyé sa motion d'ordre tout à l'heure, parce que, comme elle, nous trouvons désagréable de nous exprimer quand les magistrats qui doivent nous répondre ne sont pas là.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté sans opposition (52 oui et 4 abstentions).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif et conformément à l'article 10, alinéa 6, lettre c), du statut du Grand Théâtre,

arrête:

Article premier. – Le compte rendu du Grand Théâtre de Genève relatif aux comptes de la saison 2009-2010 incluant le rapport de gestion, les comptes, le bilan et le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 est approuvé.

Art. 2. – Les mesures prises pour couvrir le déficit de la saison 2009-2010, qui s'élève à 3 179 256 francs, sont approuvées.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

La présidente. Nous passons au point suivant, soit le rapport sur la pétition P-259 concernant les équipements du quartier de la gare des Eaux-Vives…

Mme Marie-France Spielmann (AGT). Madame la présidente, ce point devait être lié au rapport PR-750 A/B, à la demande du bureau d'ailleurs. Je demande donc que la pétition P-259 soit traitée en même temps que la proposition PR-750, qui est retournée en commission des travaux et des constructions et où le magistrat a répondu à la demande des pétitionnaires…

La présidente. Madame Spielmann, vous avez raison. La question a été posée au bureau pour savoir où en était le rapport sur la proposition PR-750 concernant le complexe «crèche, sport et jeunesse» sur le site de la gare des Eaux-Vives. Mais le bureau n'a pas demandé de reporter la pétition P-259, c'est vous qui le demandez…

Mme Marie-France Spielmann. Non, c'est le bureau…

La présidente. Nous avons seulement évoqué cette question. Mais je mets volontiers au vote votre demande… *(Remarques.)* Le rapport PR-750 A/B est en commission, il est à venir. Je mets aux voix la demande de reporter le traitement du rapport P-259 A.

Mis aux voix, le report du rapport P-259 A est accepté par 47 oui contre 7 non.

28. Rapport de la commission de la jeunesse et des sports chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 juillet 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 899 175 francs destiné à la construction d'équipements sportifs simples, accessibles librement, sept jours sur sept, à destination de toutes les catégories d'âge de la population (PR-811 A)[1].

Rapport de M. Jacques Finet.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de la jeunesse et des sports par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 14 septembre 2010. La commission de la jeunesse et des sports s'est réunie les 18 octobre et 15 novembre 2010, sous la présidence de M. Mathias Buschbeck.

Les notes de séances ont été prises par Mme Tamara Saggini, qui est ici remerciée pour son travail.

Séance du 18 octobre 2010

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, accompagné de Mme Carine Bachmann, M. Patrick Eyer, M. Philippe Voirol et M. Jérôme Faas

De ses contacts avec la population, M. Tornare a conclu au besoin d'installer des engins multisports simples, permettant une pratique sportive gratuite vingt-quatre heures sur vingt-quatre, à l'image de ce qui se fait en France, en Espagne, en Italie, en Allemagne et à Meyrin.

---

[1] Proposition, 1338.

Il désire mettre le sport à la portée de tous et faire bouger une population touchée par la sédentarisation: un rapport de l'Office fédéral des sports indique que les deux tiers de la population ne bougent pas assez, qu'un cinquième est totalement inactif et que de plus en plus d'enfants sont obèses.

Après consultation de spécialistes de la santé, thérapeutes, coachs, physiothérapeutes, médecins, il propose l'installation de trois fitness intergénérationnels, particulièrement adaptés aux personnes âgées (au parc Bertrand, au parc des Franchises et au parc des Eaux-Vives), ainsi qu'une arène mobile multisports à Saint-Jean, prévue pour tous publics, aînés, actifs, mais aussi malvoyants, personnes à mobilité réduite ou extrêmement réduite.

Une commissaire estime qu'il n'est pas nécessaire de disposer d'équipements particuliers pour faire du sport et suggérerait de donner aux maisons de quartier les moyens de payer des moniteurs qui inciteraient les personnes âgées à s'exercer dans l'espace public.

Une commissaire trouve le projet très louable, mais n'est pas sûre que cela va inciter la population à faire plus de sport; elle pense qu'il faudrait accorder plus d'importance au sport à l'école et elle s'inquiète du coût d'entretien du matériel.

Un commissaire, qui a apporté des photos d'équipements simples mis à la disposition du public, en Chine, suggère des installations similaires (photo). En Europe, cependant, il craint, en particulier chez les personnes âgées, une certaine inhibition par rapport à la pratique d'exercice physique en public.

M. Tornare répond que, à Meyrin, où les aînés sont bien encadrés, le système fonctionne bien.

A deux commissaires qui considèrent que le projet manque d'ambition, M. Tornare répond qu'il s'agit d'un essai: si l'expérience est concluante, il est prêt à aller voir des entreprises comme Migros et Coop, qui font beaucoup pour le sport, pour leur demander de participer à des installations dans d'autres parcs.

Un commissaire déplore le volume de ces installations qui risquent de déparer les parcs et d'indisposer les promeneurs, au parc Bertrand, par exemple. Il imaginait plutôt d'installer des équipements sportifs individuels partout en ville, comme aux Etats-Unis, par exemple des barres parallèles.

M. Tornare précise que l'emprise au sol n'est que de 150 m^2 et trouve que cela ne sera jamais aussi laid que les toilettes à barreaux du parc Bertrand. Il rappelle que les barres parallèles sont dangereuses pour ceux qui ne savent pas en faire, alors que les petits engins prévus ne présentent aucun danger.

Un commissaire aimerait des garanties sur la durée de vie du matériel et demande s'il est prévu de l'abriter.

M. Eyer explique que les appareils sont faits pour résister à l'extérieur et que tous les fournisseurs donnent trois ans de garantie.

A la suggestion par un commissaire d'un essai préliminaire dans un seul parc, M. Voirol répond que, pour être concluant, l'essai doit se faire sur les deux rives.

Un commissaire demande quelles associations ont été consultées.

M. Tornare précise que la Fédération des clubs d'aînés, Pro Senectute et l'Avivo ont de tout temps souhaité ce genre d'installations dans les parcs.

M. Eyer ajoute avoir rencontré les associations et clubs d'aînés, le Club alpin suisse, les unités d'actions communautaires et les établissements médico-sociaux.

Un commissaire ne voit, dans ce projet, rien de nouveau, à part l'invention de nouvelles charges financières. Il rappelle que cela fait cinquante ans que les parcours Vita ont été créés et que les premières intéressées à ce que la population soit en bonne santé sont les compagnies d'assurance. Il faut les inciter à participer aux coûts occasionnés.

M. Tornare l'invite à l'accompagner pour démarcher des compagnies d'assurance qui allègeraient la facture, mais il rappelle qu'il n'y a pas à Genève une grande tradition de mécénat et de sponsoring.

Une commissaire s'inquiète des éventuelles déprédations créées dans les parcs par les utilisateurs de ces engins.

M. Tornare rappelle qu'il s'agit d'un espace de 150 m^2 seulement et que les dégâts les plus graves sont causés par les Fêtes de Genève.

Un commissaire se déclare séduit par le projet, mais déçu par la dimension des installations: dans une optique de rencontres, d'échanges, de proximité, de rues piétonnes, il demande pourquoi il n'est pas prévu d'installer des engins dans les rues.

M. Tornare dit qu'il attend de voir naître les 200 rues piétonnes et il souhaite bon courage au prochain magistrat. De plus, il trouve préférable de respirer l'air des parcs plutôt que celui des rues.

Séance du 15 novembre 2010

Discussion

Le Parti démocrate-chrétien votera cette proposition qui, pour une fois, satisfait aux besoins de toutes les couches de la population.

A gauche toute! rappelle sa réticence face à l'encombrement excessif des installations, mais acceptera néanmoins ce projet, dans l'intérêt du sport.

Bien qu'ils entendent défendre le sport, les libéraux refuseront ce projet décevant et inesthétique.

Le représentant de l'Union démocratique du centre déclare que, lui-même, s'abstiendra et posera la question à son groupe qui prendra position en séance plénière. Il rappelle le problème de la durée de vie du matériel et de la garantie limitée à trois ans.

Un représentant des Verts trouve sympathique ce projet qui va peut-être favoriser le dialogue entre habitants d'un même quartier, et annonce un vote positif de son groupe.

Le président confirme que les Verts saluent cette expérience pilote. Néanmoins, il se réfère à ce que disait un représentant libéral concernant le financement des parcours Vita et il propose un amendement ou une recommandation pour privilégier une association avec le secteur privé.

Les socialistes sont enthousiasmés par les projets présentés et soulignent qu'ils satisfont deux publics importants, les aînés et les jeunes.

La recommandation suivante est proposée: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à favoriser la mise en place d'un partenariat public-privé pour l'élaboration du fitness intergénérationnel.»

Vote

Mise aux voix, la recommandation est acceptée par 8 oui (2 Ve, 1 AGT, 1 DC, 1 R, 2 L, 1 UDC) et 3 abstentions (2 S, 1 AGT).

Mise aux voix, la proposition PR-811 est acceptée par 7 oui (2 Ve, 2 S, 2 AGT, 1 DC) contre 3 non (1 R, 2 L) et 1 abstention (UDC). *(Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification)*

Annexe: 1 photo

Proposition: équipements sportifs de proximité

M. Jacques Finet, rapporteur (DC). Mesdames et Messieurs, il s'agit d'une proposition relativement simple. On constate que la population, de manière générale, a de plus en plus de peine à bouger, que les gens sont de plus en plus sédentaires et que l'obésité progresse, même parmi les enfants. Le Conseil administratif a donc proposé l'installation d'engins multisports relativement simples, selon ce qui se fait déjà en France, en Italie, en Espagne et à Meyrin. On parle d'installer ce que la proposition appelle des «fitness intergénérationnels» – j'avoue que j'aurais préféré un terme francophone – c'est-à-dire des engins de gymnastique simples dans trois parcs, dans un premier temps. Il s'agit du parc Bertrand, du parc des Franchises et du parc des Eaux-Vives. De plus, on prévoit de construire une arène multisports, démontable, à Saint-Jean, arène prévue pour tous les publics, y compris les malvoyants et les handicapés.

La commission de la jeunesse et des sports a examiné cette proposition avec sympathie, tout en exprimant quelques inquiétudes que je me dois de mentionner. Certaines de ces inquiétudes ont porté sur l'emprise au sol dans les parcs, emprise qui semble relativement modeste puisqu'on parle de 150 m^2 par installation, et sur la résistance du matériel. A cet égard, on nous a rassurés en nous disant que le matériel était garanti cinq ans. Le dernier point soulevé, c'était le financement privé que la commission trouvait souhaitable dans cette affaire. C'est pourquoi la commission vous recommande d'accepter la proposition du Conseil administratif et formule la recommandation suivante: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à favoriser la mise en place d'un partenariat public-privé pour l'élaboration du fitness intergénérationnel.»

Premier débat

M. Roger Michel (S). J'irai dans le même sens que M. Finet. Le groupe socialiste est favorable à cette proposition, essentiellement pour trois motifs. D'abord, en présentant cette proposition, le magistrat a eu soin de prendre contact et d'ouvrir une large concertation avec le public, ce qui veut dire que c'est un projet participatif qui a toute sa place en ville de Genève. Deuxièmement, étant donné la nature du projet, le magistrat a aussi pris soin d'ouvrir la concertation avec les professionnels de la santé. Pour notre part, nous apprécions que, pour un tel projet, on entreprenne toutes sortes de concertations. Sur le plan politique, le débat a également été largement ouvert au sein de la commission de la jeunesse et des sports et les commissaires ont approuvé ce projet en majorité.

M. Bayram Bozkurt (Ve). Je vais essayer d'être très sportif, sachant que nous, les politiciens, sommes des experts de la gymnastique de la langue… Nous

saluons ce projet qui permettra de promouvoir une forme de sport de proximité, selon ce qui a été expérimenté en Allemagne, en Italie, en France et, tout près, à Meyrin. Ce seront des installations légères, pour tous les âges, qui augmenteront en même temps le côté sympathique des parcs, en favorisant la convivialité et la transmission entre les générations. Notre groupe est donc favorable à cette proposition et la votera.

M. Olivier Tauxe (UDC). Mesdames et Messieurs, après avoir débattu sur cette proposition, il est apparu au groupe de l'Union démocratique du centre que l'implantation de nombreux engins dans nos parcs n'était pas nécessairement une bonne idée. Certes, il est souhaitable que chacun puisse s'adonner à l'exercice physique. Mais, je vous le dis, un parc doit rester un parc et ne pas devenir une salle de gym! Un simple coup d'œil sur la photo de la page 5 du rapport vous montrera l'encombrement de ferraille que représentent ces engins. Cela ne met certainement pas un parc en valeur. En ville de Genève et dans le canton, l'exercice physique peut être pratiqué sans qu'on doive mettre de nombreux gadgets à disposition. Concernant les sports dits de plein air, je rappelle que notre Ville a déjà plusieurs sites, par exemple des parcours Vita avec engins, des stades d'athlétisme, voire des piscines extérieures.

Par ailleurs, je me permets de raviver votre mémoire sur un point: en séance de commission du 18 octobre 2010, un responsable du département de M. Tornare nous a confirmé que les fournisseurs ne garantissaient le matériel que pendant trois ans au maximum. Alors, s'agissant d'un investissement de 900 000 francs, je ne dirai qu'une chose: cherchez l'erreur!

Enfin, soucieux de la protection de nos parcs, nous estimons qu'il serait plus judicieux de les préserver dans leur état naturel, pour le plaisir des yeux, pour les promenades… Les amoureux de la nature vous diront un grand merci. Voilà les raisons pour lesquelles l'Union démocratique du centre s'opposera à cette proposition.

Mme Fabienne Aubry Conne (L). Mesdames et Messieurs, *last but not least*, je vais être brève: par bonheur nous ne sommes pas en Chine! Certes, la pratique régulière d'un sport est nécessaire à notre équilibre, à notre santé, mais libre à chacun de le pratiquer comme il lui sied. Le Parti libéral-radical n'estime pas nécessaire de faire payer à nos concitoyens l'installation, la surveillance et l'entretien de telles infrastructures. L'Etat ne doit pas se substituer à l'individu. Voilà pourquoi nous refuserons cette proposition.

La présidente. La parole est à M. Georges Queloz… *(Exclamations et bravos.)*

M. Georges Queloz (L). J'étais remplaçant à la commission de la jeunesse et des sports lorsqu'elle a discuté de cette proposition, et je dois dire que j'ai été très surpris. Sachant que nous avons les assurances maladie pratiquement les plus chères du monde, la médecine la plus chère du monde, les médicaments les plus chers du monde, s'il y a quelqu'un qui a intérêt à ce que la population soit en bonne santé, c'est bien les compagnies d'assurance. Je ne vois donc pas pourquoi ce serait à la Ville de payer de telles installations. Ce n'est pas une tâche de la Ville et elle devrait être assumée par ceux à qui cela profite en particulier. Autrefois, les assurances l'avaient bien compris et finançaient des parcours Vita, vous vous en souvenez sans doute. Alors, que les assureurs recommencent et financent des installations afin que toute la population du canton – et pas seulement les habitants privilégiés de la Ville de Genève – puissent faire de l'exercice physique.

Cela dit, Mesdames et Messieurs, la Ville a déjà fait une grande démonstration en la matière, puisque plus personne n'ose se déplacer autrement qu'à vélo ou à pied… Cela, c'est aussi de l'exercice physique. Alors, assumez, cautionnez l'exercice physique que vous prônez par le biais du vélo, et n'allez pas mettre dans nos parcs publics des engins invraisemblables et dangereux pour la plupart, j'en suis persuadé!

Mme Christiane Olivier (S). Je voudrais tout d'abord rappeler que cette proposition fait partie du projet «Proxisport», qui a été présenté par le magistrat Manuel Tornare à la suite de la motion M-796, votée en 2009 par le Conseil municipal. Aussi, quand j'entends que ces 800 000 francs vont uniquement servir à mettre des tas de ferraille dans un parc, je me dois d'apporter quelques explications pour ceux qui ne siègent pas à la commission de la jeunesse et des sports et pour ceux qui n'auraient pas lu le rapport, peut-être un peu incomplet.

En l'occurrence, il ne s'agit pas de mettre des tas de ferraille dans les parcs! Il s'agit, d'une part, d'installer des fitness intergénérationnels, c'est-à-dire des engins pour que les personnes d'un certain âge puissent faire de l'exercice, comme cela se passe en Belgique ou en Espagne. Ces engins offrent toutes les garanties et c'est dans cet esprit que nous les avions demandés. D'autre part, il s'agit d'acheter et d'installer une grande arène mobile pour les jeunes, afin qu'ils puissent pratiquer le basket, le football et d'autres sports se pratiquant dans ces arènes. Il y aura en tout trois arènes mobiles et une arène fixe. Ici, je rappelle que notre Conseil municipal a voté une motion en vue de donner aux jeunes la possibilité de pratiquer du sport dans la rue, et pas simplement dans les clubs.

Le troisième volet que je voudrais évoquer, c'est la recommandation que la commission a rédigée et votée, s'agissant de la mise en place d'un partenariat public-privé. C'est exactement ce qui a été fait pour le golf urbain, qui plaît à

beaucoup et qui déplaît à certains: les trois quarts de l'installation ont été financés grâce à un partenariat privé. Donc, Mesdames et Messieurs, vous voyez que nous savons aussi écouter et que notre magistrat Manuel Tornare sait parfaitement écouter les demandes qui sont faites en termes de partenariat public-privé! Nous tenons à le souligner ce soir.

M. Mathias Buschbeck, président de la commission de la jeunesse et des sports (Ve). Tout à l'heure, je ne suis pas intervenu en tant que président de la commission de la jeunesse et des sports, mais j'aurais peut-être dû… Ce que j'apprécie dans cette commission, c'est que les sujets font souvent l'objet d'un consensus parmi les commissaires, qui veulent soutenir le sport. En l'occurrence, comme l'a dit Mme Olivier, la remarque de M. Queloz a été entendue puisque, suite à l'intervention de M. Queloz, le président que je suis a proposé de rédiger une recommandation au sujet d'un partenariat public-privé. Cette recommandation a été acceptée à une large majorité. Je regrette donc qu'aujourd'hui plusieurs conseillers trouvent des excuses pour ne pas voter cette proposition qui avait fait, je le répète, l'objet d'un consensus en commission.

Mme Danièle Magnin (HP). J'ai entendu une information tout récemment selon laquelle les golfeurs vivraient cinq ans de plus que le reste de la population en raison de l'exercice qu'ils font… Alors, pour autant qu'il y ait un partenariat public-privé, je trouve que ces installations dans nos parcs sont une excellente idée, et je voterai cette proposition.

M. Jacques Finet (DC). Je tiens à mettre au point quelque chose. La préopinante socialiste a parlé de trois arènes mobiles et d'une arène fixe: il ne s'agit pas du tout de cela, ou alors nous n'avons pas assisté aux mêmes séances… En fait, on va installer trois espaces de gymnastiques fixes et clos et une arène mobile, et non pas trois arènes mobiles, comme dans un projet pharaonique…

M. Alexandre Chevalier (L). Je voudrais rappeler qu'on nous a présenté au préalable le projet global Proxisport, mais que la proposition PR-811 ne concerne qu'un volet de ce projet, notamment les installations dans les parcs. Pour ce qui est des arènes, nous avons discuté d'une seule arène mobile. Le troisième volet était le golf urbain, qui nous a aussi été présenté. Enfin, je voudrais rappeler à M. Buschbeck que les libéraux se sont opposés à cette proposition PR-811, pour les raisons évoquées par mes collègues et notamment parce que des questions restaient en suspens. Je pense aux coûts d'entretien de ces installations, à la «défi-

guration» des parcs qu'elles pourraient entraîner, à leur incidence pour les promeneurs, à la sécurité des personnes qui utiliseraient ces installations.

On sait bien qu'un certain nombre d'engins de fitness peuvent être dangereux s'ils ne sont pas bien utilisés. Ici, il n'y aura aucun garde-fou, aucun contrôle, aucun moniteur pour venir expliquer aux personnes comment les utiliser. Or, c'est évidemment la Ville qui sera responsable en cas de problèmes de santé survenant lors de l'utilisation de ces installations.

Toutes ces raisons ont pesé sur notre décision et je tiens à souligner ici qu'il n'y a aucun retournement par rapport à notre position en commission. Nous sommes cohérents avec nous-mêmes, nous avons refusé cette proposition en commission et nous la refuserons ce soir.

Deuxième débat

Mise aux voix, la recommandation est acceptée par 31 oui contre 20 non (4 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à favoriser la mise en place d'un partenariat public-privé pour l'élaboration du fitness intergénérationnel.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté par 34 oui contre 20 non (1 abstention).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de

899 175 francs destiné à la construction d'équipements sportifs simples, accessibles librement, sept jours sur sept, à destination de toutes les catégories d'âge de la population.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 899 175 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2021.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

29. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

30. Interpellations.

Néant.

31. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 23 h 10.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 6630

2. Communications du bureau du Conseil municipal 6630

3. Pétitions. 6630

4. Réponse du Conseil administratif à la motion du 25 juin 2007 de la commission sociale et de la jeunesse, acceptée par le Conseil municipal le 28 novembre 2007, intitulée: «Mesures d'accompagnement à apporter à la répartition entre l'Etat et la Ville de Genève des organismes subventionnés œuvrant dans le domaine de la santé et de l'action sociale, ainsi que leur financement – proposition PR-487» (M-685). 6631

5. Réponse du Conseil administratif à la motion du 28 avril 2010 de MM. Georges Breguet, Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Christophe Buemi, Christian Lopez Quirland, Thierry Piguet, Roger Michel, Miltos Thomaides, Pierre Rumo, Jean-Charles Lathion, Pascal Rubeli, Mmes Anne Moratti Jung, Sandrine Burger, Corinne Goehner-Da Cruz, Silvia Machado, Annina Pfund, Véronique Paris, Nicole Valiquer Grecuccio, Andrienne Soutter, Isabelle Brunier, Maria Casares, Odette Saez, Alexandra Rys et Catherine Buchet-Harder, acceptée par le Conseil municipal le 8 juin 2010, intitulée: «Exposition sur la pauvreté «Si jamais»: pourquoi pas à Genève? Il n'est pas trop tard!» (M-918) 6635

6. Réponse du Conseil administratif à la motion du 6 avril 2009 de Mmes Claudia Heberlein Simonett, Marie-Pierre Theubet, Sarah Klopmann, Isabelle Brunier, Alexandra Rys, Anne-Marie Gisler, Catherine Buchet-Harder, MM. Yves de Matteis et Christian Zaugg, acceptée par le Conseil municipal le 31 mai 2010, intitulée: «Pour une meilleure accessibilité des centres sportifs par les piétons» (M-861). 6637

7. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 16 septembre 2009 de Mme Diana Duarte Rizzolio, intitulée: «Circulation à la Jonction: quelle sécurité pour les piétons pendant les travaux du TCOB» (QE-310) 6639

8. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 3 novembre 2010 de M. Adrien Genecand, intitulée: «La Ville de Genève adopte le principe de l'investissement durable! Vraiment? A quel prix?» (QE-340) 6642

9. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 13 octobre 2010, sur la pétition intitulée: «Pour la nomination d'une rue ou d'une place «Georges-Saint-Paul» (P-240) 6644

10. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 24 novembre 2010 de M. Marc Dalphin, intitulée: «Les seules activités vitalisantes de la plaine de Plainpalais» (QE-343) 6645

11. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 24 novembre 2010 de M. Grégoire Carasso, Mmes Claudia Heberlein Simonett et Marie Chappuis, intitulée: «110-114, rue de Lyon: que fait la Ville de Genève?» (QE-345) 6646

12. Réponse du Conseil administratif à la motion du 11 mars 2009 de MM. Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Christian Lopez Quirland, Thierry Piguet, Mmes Annina Pfund, Mary Pallante, Nicole Valiquer Grecuccio, Diana Duarte Rizzolio, Andrienne Soutter, Isabelle Brunier, Véronique Paris et Silvia Machado, acceptée par le Conseil municipal le 9 juin 2010, intitulée: «Garantie de déficit à hauteur de 100 000 francs pour «U.ZN l'Usine a 20 ans» (M-854) 6647

13. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 4 novembre 2003, sur la pétition intitulée: «Pour des Fêtes de Genève plus conviviales» (P-77) 6648

14. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 16 février 2011 de M. Pierre Rumo, Mmes Marie-France Spielmann et Salika Wenger, intitulée: «Musée d'art et d'histoire: une éthique élastique?» (QE-354) 6650

15. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 24 novembre 2010 de M. Pierre Rumo, intitulée: «Deux bancs à la Jonction?» (QE-347) 6651

16. Réponse du Conseil administratif à la résolution du 13 décembre 2010 de Mmes Christiane Olivier, Salika Wenger, MM. Mathias Buschbeck, Jean-Charles Lathion, Simon Brandt, Alexandre Chevalier et Jacques Hämmerli, acceptée par le Conseil municipal le 13 décembre 2010, intitulée: «Subvention ordinaire accordée à Genève Futur Hockey» (R-141) 6652

17. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation du 28 avril 2010 de Mme Christiane Olivier, développée le 24 novembre 2010, intitulée: «Parc des Charmilles: Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir?» (I-211) 6655

18. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 19 janvier 2011, sur la pétition intitulée: «Sauvons un espace vert aux Délices» (P-248) 6658

19. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 13 octobre 2010 de Mme Corinne Goehner-Da Cruz, intitulée: «Poubelles du parc de l'Ancien-Palais» (QE-337). 6659

20. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 19 janvier 2011 de M. Marc Dalphin, intitulée: «L'esplanade Théodore-de-Bèze dans le prolongement de la promenade Saint-Antoine» (QE-349). . . 6661

21. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 16 février 2011 de Mme Corinne Goehner-Da Cruz, intitulée: «Consultation fédérale sur les trois projets de centrales nucléaires» (QE-352). 6662

22. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 19 janvier 2011 de M. Pierre Rumo, intitulée: «Kiosque du boulevard des Tranchées» (QE-350) 6666

23. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 16 février 2011 de Mmes Claudia Heberlein Simonett, Sandrine Burger, Marie-Pierre Theubet, Ariane Arlotti, Maria Casares et M. Mathias Buschbeck, intitulée: «Le hockey féminin dans Genève Futur Hockey» (QE-353) 6667

24. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 3 novembre 2010 en vue de l'ouverture de trois crédits d'un total de 14 309 000 francs (variante de l'arrêté IIa) ou d'un total de 13 284 000 francs (variante de l'arrêté IIb) pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais :

   – arrêté I: un crédit de 9 254 000 francs destiné à la création de sky loges;

   – arrêté IIa: un crédit de 3 754 000 francs destiné à la création de la zone lounge et au reprofilage du gradin sponsors;

   ou

   – arrêté IIb: variante sur arrêté IIa d'un crédit de 2 729 000 francs destiné à la création de la zone lounge (réduite) et au reprofilage du gradin sponsors;

   – arrêté III: un crédit de 1 301 000 francs destiné à la rénovation des vestiaires (PR-835 A). Suite du premier débat 6671

25. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 16 septembre 2009 de Mmes Salika Wenger, Maria Pérez, Charlotte Meierhofer, M. Christian Zaugg, Mmes Marie-Pierre Theubet, Sarah Klopmann, Frédérique Perler-Isaaz, Renate Cornu, MM. Jean-Charles Lathion, Adrien Genecand et Jacques Baud, renvoyée en commission le 14 octobre 2009, intitulée: «Un coup de pouce pour les arts électroniques» (M-882 A) 6682

26. a)Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour des espaces publics autogérés sur le futur site d'Artamis!» (P-244 A) 6704

26. b)Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 20 octobre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 570 000 francs destiné à l'organisation d'un concours d'architecture et aux études pour la construction d'une crèche, d'une salle de gymnastique, d'un restaurant scolaire et de locaux parascolaires sur les anciens terrains des SIG à la Jonction, situés boulevard Saint-Georges 21, sur les parcelles N°s 3340 et 4188, feuille 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais (PR-832 A) 6716

27. Rapport de la commission des finances et de la commission des arts et de la culture chargées d'examiner la proposition du Conseil administratif du 29 septembre 2010 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2009-2010 du Grand Théâtre de Genève (PR-825 A). . . 6724

28. Rapport de la commission de la jeunesse et des sports chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 juillet 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 899 175 francs destiné à la construction d'équipements sportifs simples, accessibles librement, sept jours sur sept, à destination de toutes les catégories d'âge de la population (PR-811 A) 6752

29. Propositions des conseillers municipaux 6762

30. Interpellations 6762

31. Questions écrites 6762

La mémorialiste:
Marguerite Conus